

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction de la Tutelle des Entreprises
Secrétariat Permanent du Conseil National de la Comptabilité

MANUEL D'INITIATION COMPTABLE

CONFORME AUX DISPOSITIONS
DU PLAN COMPTABLE MAURITANIEN

NOTE DE L'AUTEUR

Ce livre fait partie d'une série d'ouvrages conçus pour deux catégories de lecteurs : ceux qui ont déjà pu acquérir une expérience personnelle des exigences du travail comptable dans l'entreprise et ceux qui se destinent à l'exercice de la profession comptable.

Le premier livre de la série, intitulé "Initiation comptable", traite de la théorie comptable suivant le système classique. Il comporte des développements ayant trait à la vie et au fonctionnement des entreprises : opérations d'achats et de ventes, paie du personnel, règlement des échanges. Il aborde également des notions assez ardues pour les débutants, comme l'inventaire permanent et l'inventaire intermittent, la comptabilité des emballages et, dans ses grandes lignes, le calcul du résultat dans les entreprises commerciales et industrielles dont la compréhension est capitale pour l'assimilation des problèmes développés dans les ouvrages suivants.

Le second livre "Systèmes et organisation des comptabilités" présente, dans le détail, le traitement comptable des différentes opérations à travers les systèmes et les procédés les plus courants.

Le troisième livre traite des travaux de fin d'exercice, c'est-à-dire de la dernière étape du cycle comptable annuel et, par-là même, de la synthèse du traitement et de la maîtrise de l'information.

Aux exercices regroupés à la fin de chaque chapitre, des corrigés ont été proposés dans un fascicule distinct. Leur nombre a été limité à l'essentiel, laissant ainsi l'initiative de leur résolution aux étudiants et au corps enseignant.

Dans cette même série, une étude intitulée "Documents de synthèse et déclaration annuelle des résultats" s'adresse plus particulièrement aux professionnels de la comptabilité. Elle a pour objet de compléter les notions simples exposées dans les précédents ouvrages et de développer les aspects juridiques et fiscaux qui se rapportent aux principaux comptes du plan comptable ainsi que les modalités de la déclaration annuelle des résultats.

Le travail de rédaction a été réalisé par paliers successifs. Mon expérience d'enseignant m'a donné l'occasion de réunir les matériaux nécessaires à la réalisation des sujets traités et de tester, auprès de nombreux auditoires, plusieurs des exercices qui sont proposés à l'appui de chaque chapitre.

Au cours de ma mission en Mauritanie, dans le cadre du projet d'assistance au secteur parapublic des entreprises. PNUD/BIT- Mau 60/010, j'ai pu compléter et adapter les textes écrits précédemment.

J'adresse mes remerciements à mes partenaires mauritaniens pour leur stimulante critique sur les manuels dans leur premier état et à ma femme qui m'a apporté une aide constante et qui, après mon départ de Mauritanie, a participé pendant plusieurs mois à la mise en forme définitive de ces livres dont la conception graphique et la mise en page ont été entièrement réalisés sur ordinateur et tirés sur imprimante laser avant d'être mis sous presse.

Mon objectif a été d'apporter une modeste contribution à l'enseignement de la comptabilité en essayant de faire à la fois oeuvre de pédagogue et de praticien : je serais heureux de l'avoir atteint. Mes confrères et collègues en jugeront. Est-il besoin de leur dire que j'accueillerai avec intérêt les remarques et suggestions susceptibles d'améliorer cette première édition et de préciser, s'il y a lieu, les conditions dans lesquelles devrait se réaliser la publication de la prochaine version.

*Abdellatif REMAOUN
Expert comptable
Commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel de Paris*

INTRODUCTION

1. LES ENTREPRISES ET LA COMPTABILITE

L'entreprise est **comptable** au sens de **rendre compte** vis-à-vis des tiers qui, de nos jours, deviennent de plus en plus nombreux ; entre autres : les actionnaires, l'Etat, les salariés, les banquiers, les analystes financiers, les créanciers, les commissaires aux comptes.

Histoire de la comptabilité

L'histoire de la comptabilité et l'évolution de sa technique sont liées au développement commercial et industriel dans le monde.

Sans nul doute, après le troc, la monnaie a été à l'origine de l'apparition de la comptabilité **en partie simple** formée par l'enregistrement des **dépenses** et des **recettes** permettant le calcul du **solde** possédé en monnaie.

Les premiers documents sérieux traitant des comptes sont gravés sur des tablettes d'argile et remontent à l'époque sumérienne, à l'apogée de Babylone (il y a 4 000 ans). C'est aussi de cette époque que date le fameux code d'Hammourabi, monument législatif qui traite de l'ensemble du droit et notamment du droit des affaires.

Au moyen âge, la notion de capital productif au sens de création d'un capital complémentaire par le commerçant et le développement concomitant du crédit, ont fourni les premières bases d'un **système comptable dit en partie double**.

Les historiens pensent que cette méthode de comptabilité est apparue vers 1340 à Gênes et s'est généralisée grâce à la découverte de l'imprimerie. Luca PACIOLI, qui n'est pas l'inventeur de la partie double, a eu le mérite d'éditer en 1494 un traité de mathématiques sous le titre "summa de arithmetica, geometria proportioni et proportionalita", dans lequel une partie est réservée à la comptabilité. Se fondant sur cet ouvrage, une certaine littérature devait alors s'épanouir pour présenter, dès le 19^{ème} siècle, des fondements théoriques et doctrinaux solides.

Bien qu'enrichie sur le plan méthodologique, c'est cette même comptabilité, dite **en partie double**, qui est utilisée de nos jours.

Evolution et rôle de la comptabilité

Avec l'évolution de l'environnement économique et juridique de l'entreprise, les besoins en informations comptables se sont singulièrement accrus et modifiés.

Dans sa forme traditionnelle, la comptabilité s'est contentée de refléter la situation patrimoniale de l'entreprise, traduisant le passé d'une manière descriptive par l'établissement d'états appelés bilans et balances faisant ressortir la valeur du patrimoine de l'entreprise dans le but de fournir des informations aux utilisateurs. Il s'agit surtout d'états financiers destinés aux tiers et permettant un contrôle des comptes (contrôle externe).

Puis les entreprises ont évolué ainsi que leur mode de gestion. L'accroissement des moyens techniques et financiers mis en oeuvre a donné naissance à la comptabilité industrielle appelée plus tard comptabilité analytique d'exploitation.

Du fait de la complexité croissante des organisations et de la diversification des fonctions dans l'entreprise, cette comptabilité, historique au départ, s'est orientée vers la prospective et la prévision en utilisant des techniques nouvelles de gestion budgétaire.

Les deux branches complémentaires de la comptabilité sont l'aboutissement de cette évolution :

1° La **comptabilité financière** dite **comptabilité générale** qui est tournée vers l'information externe et se réfère au passé ;

2° La **comptabilité de gestion** qui est axée sur l'information interne et permet, par référence au passé, de prévoir et d'orienter la marche de l'entreprise.

La première constitue un **instrument d'information et de contrôle**, la seconde, un **instrument de gestion et d'orientation**.

La comptabilité, instrument de contrôle et de gestion

Instrument d'information et de contrôle

La comptabilité générale, appelée aussi financière, et qui se réfère au passé, apparaît comme un instrument destiné à informer les différents groupes extérieurs.

Les parties prenantes de cette information sont notamment :

- les associés qui, grâce aux états financiers de la comptabilité, peuvent vérifier les comptes des personnes chargées de l'administration de la société ;
- l'administration (services fiscaux, statistiques, contrôle des prix) qui, sur la base des informations comptables, peut asseoir le calcul des différentes impositions, contrôler les prix des biens et services, élaborer les comptes de la nation ;
- les banquiers, les créanciers et toutes personnes concernées qui, accordant un intérêt particulier à l'analyse financière, peuvent connaître la situation réelle de l'entreprise grâce à la comptabilité.

Instrument de gestion et d'orientation

La comptabilité, sous son deuxième aspect, permet aux dirigeants d'apprécier l'évolution de leur entreprise et d'élaborer de nouvelles stratégies pour l'avenir.

Le rôle "*comptabilité de gestion*", dévolu à la comptabilité analytique d'exploitation et aux techniques de "*gestion budgétaire*" apparaît donc comme un moyen de présenter des informations à l'usage des dirigeants, ceci en vue de rationaliser les prises de décision.

2. LA COMPTABILITE GENERALE

Objet

La comptabilité "générale" ou "financière" satisfait surtout aux "fins juridiques" de la comptabilité, mais elle est appelée aussi à fournir des renseignements d'ordre économique. Elle constitue entre commerçants un instrument de preuve par excellence et a pour objectif essentiel de présenter aux tiers concernés la situation et le résultat de l'activité de l'entreprise.

La comptabilité générale est donc :

- un instrument de preuve et de vérification de l'exactitude des opérations enregistrées,
- un instrument d'information et de diagnostic utile à la bonne conduite des affaires.

Sources de réglementation

Son utilisation comme moyen de preuve, d'information et de calcul de l'assiette des différents impôts a incité le législateur à introduire des règles de forme pour la tenue des livres et la présentation des comptes par les entreprises.

Les prescriptions du code de commerce

Les articles 8 à 11 du code de commerce, modifiés par un texte du 24 mars 1955, prescrivent les livres dont la tenue est obligatoire :

- le *livre journal* qui enregistre au jour le jour les opérations de l'entreprise ou récapitule mensuellement les totaux de ces opérations ; dans ce dernier cas, il convient de conserver tous les documents permettant de vérifier ces opérations jour par jour (art.8).
- le *livre d'inventaire* qui recueille tous les ans un inventaire complet du patrimoine de l'entreprise (éléments actifs et passifs et comptes de résultats) - (art.9).

Ces livres obligatoires font l'objet de règles de forme (art.10) et de conservation (art.11).

Les lois sur les sociétés

Les lois sur les sociétés commerciales (24 juillet 1867 pour les sociétés anonymes, 7 mars 1925 pour les S.A.R.L.) prévoient des dispositions particulières pour l'établissement des comptes sociaux. Les principales dispositions ont trait à la forme des comptes.

Le code général des impôts

L'administration fiscale, pour la détermination de l'assiette des différents impôts, soumet elle aussi les entreprises à certaines obligations comptables. Celles-ci concernent notamment :

- la production de documents comptables de synthèse (art. 14 du C.G.I modifié par la loi des finances 1985) ;
- la forme des registres à utiliser, pièces et documents à conserver en matière d'importation (art. 19 nouveau du C.G.I).

La réglementation fiscale a, d'autre part, subordonné l'octroi de certains avantages fiscaux à des obligations comptables (code des investissements, ordonnance 79.046 du 11 mai 1979).

Sanctions

En matière commerciale, des sanctions sont prévues à l'encontre des commerçants et des dirigeants sociaux qui ont soustrait la comptabilité de leur entreprise ou qui ont enfreint les règles de forme pour la tenue des livres comptables.

Des amendes fiscales sanctionnent les auteurs d'omissions ou d'inexactitudes relevées sur les documents comptables ainsi que les professionnels qui auraient apporté leur concours à l'établissement de ces documents (art. 50, 51 et 456 du C.G.I.).

Des sanctions pénales frappent ceux qui ont omis volontairement de passer des écritures ou qui ont passé des écritures inexactes, ainsi que ceux qui ont établi ou aidé à établir de faux bilans, comptes et documents pour la détermination des bases d'imposition (art. 457 du C.G.I.).

Le plan comptable

Le plan comptable et le développement de guides comptables professionnels ont pour but de diffuser les bons usages comptables.

Les entreprises sont, depuis le 1er janvier 1983 (1), tenues de se conformer aux dispositions générales du plan comptable mauritanien, institué par l'ordonnance n° 82.180 du 24 décembre 1982.

Les autres prescriptions comptables, législatives et réglementaires

D'autres textes comportent des obligations d'ordre comptable, notamment :

* le décret 84.151 du 7 juillet 1984, relatif à l'attribution de la carte d'importateur-exportateur qui, dans son article 5 impose la tenue d'une comptabilité régulière comportant un livre journal avec inscription des entrées et sorties.

Ce livre doit être coté et paraphé par le tribunal de première instance ou le juge de l'une de ses sections;

* l'ordonnance 84.038 du 25 février 1984, fixant le régime des établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des personnes morales privées bénéficiant du concours financier de l'Etat, consacre plusieurs articles aux règles de tenue et de communication de la comptabilité.

3. LA COMPTABILITE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION

A la différence de la comptabilité générale qui répond à des besoins financiers et dont la forme obéit à des contraintes juridiques et fiscales, la comptabilité analytique a pour principale préoccupation de satisfaire aux besoins de la gestion.

Objet

Les premiers objectifs assignés à la comptabilité analytique furent de faire apparaître des éléments pouvant contribuer à la détermination des coûts et des prix de revient aux différents stades du processus de production.

Cette comptabilité s'est d'abord développée dans les activités industrielles et c'est cette vocation initiale qui explique son appellation "*comptabilité industrielle*" ou "*comptabilité des coûts et prix de revient*".

(1) Décret 83.025 du 17 janvier 1983 fixant les modalités d'application du P.C.M : obligation immédiate pour les établissements publics à caractère industriel et commercial, les S.E.M et les entreprises agréées au code des investissements - Obligation différée au 1er janvier 1984 pour le secteur privé.

Bien qu'elle serve d'une manière générale au calcul des coûts, la comptabilité analytique moderne apparaît comme un instrument d'analyse de la gestion : elle permet notamment de choisir les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre des objectifs préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée.

Elle joue dans l'entreprise un rôle fondamental en "*contrôle de gestion*" et en "*analyse économique*".

En effet, la *prise de décision* par les dirigeants peut être guidée par des études technico-comptables fondées, notamment, sur les coûts déterminés par la comptabilité analytique d'exploitation. C'est le cas de décisions tel que :

- créer ou abandonner la fabrication d'un produit ou d'un service ;
- "faire" ou "faire faire" ;
- remplacer ou réparer un équipement.

Organisation de la comptabilité analytique d'exploitation

Compte tenu de la spécificité de sa mission, la comptabilité analytique doit être mise en oeuvre avec beaucoup de souplesse. Aussi, les auteurs du P.C.M ont-ils abordés son organisation d'une manière pragmatique en proposant un cadre comptable de base (classe 9) et en suggérant des adaptations et des combinaisons en fonction des activités des entreprises et de leur structure organique.

Le présent manuel se limite à l'étude de la comptabilité générale qui concerne toutes les entreprises quelle que soit leur importance et la nature de leur activité.

LIVRE PREMIER

**THEORIE COMPTABLE
& SYSTEME CLASSIQUE**

CHAPITRE I

LES ETATS COMPTABLES DE BASE

L'entreprise dispose d'un certain nombre de ressources qu'elle essaye d'utiliser au mieux. Ces ressources ont essentiellement trois origines :

- les **apports** effectués par l'exploitant ou les associés (s'il s'agit d'une société);
- les **emprunts et les crédits** consentis par les organismes de financement et les tiers;
- les **bénéfices** épargnés et réinvestis dans l'entreprise.

Pour réaliser son objet, vendre ses produits ou ses services, l'entreprise a dû :

- acquérir ou créer un **fonds commercial** et se doter d'un **équipement** (bâtiment, matériel...);
- effectuer des **approvisionnements** (marchandises, matières premières...);
- engager des **frais** (services payés à des tiers, salaires versés au personnel...);
- accorder des **crédits** aux clients et dégager un **disponible**.

Ces opérations constituent des **emplois**.

Les **ressources** provenant des ventes ou des prestations doivent permettre :

- de couvrir les dépenses consacrées aux **approvisionnements** et aux **frais**;
- de réaliser un **bénéfice** dont une partie peut être consacrée au renouvellement des investissements.

Comment, dans cette multitude d'opérations, saisir, à une date donnée, l'image exacte de la situation patrimoniale de l'entreprise ? Comment savoir si les moyens mis en oeuvre se sont accrus ou amenuisés, à la suite de bonnes ou de mauvaises affaires ?

Le **BILAN** et le compte de **RESULTAT** répondent à cette préoccupation.

1. - LE BILAN

1.1 - Notion de bilan

Idée générale

Le chef d'entreprise dispose d'un ensemble de moyens matériels et humains qu'il met en oeuvre. Faire le point consiste, en particulier, à apprécier ces moyens. Grâce aux informations d'ordre comptable, il est possible de présenter deux états :

- le premier analysant l'origine des fonds (ou ressources);
- le second analysant les emplois (ou utilisation des fonds).

Construction du bilan

* Thème

La situation de l'entreprise Khalifa au 31 décembre de l'année 19(n) se présente comme suit :

* Origine des ressources mises en oeuvre :

Capital apporté par le chef de l'entreprise	500 000 UM
- Emprunt à long terme	200 000 "
- Dû aux fournisseurs	120 000 "

* Emploi des moyens mis en oeuvre :

- Matériel acquis	170 000 "
- Marchandises stockées	250 000 "
- Dû par les clients	100 000 "
- Dépôt en banque	270 000 "
- Espèces conservées en caisse	30 000 "

* Le bilan

Il est évident que l'ensemble des **ressources** est équivalent à l'ensemble des **emplois**.
La juxtaposition des deux états, "ressources" et "emplois" forment le bilan.

BILAN au 31 décembre 19 (n)

Emplois		Ressources	
Matériel	170'000	Apport personnel	500'000
Stocks	250'000	Emprunt à long terme	200'000
Clients	100'000	Fournisseurs	120'000
Banque	270'000		
Caisse	30'000		
	820'000		820'000

Dans le bilan, la partie gauche indique où se trouvent les moyens mis en oeuvre et comment ils sont employés dans le présent. La partie droite renseigne sur l'origine des fonds.

1.2 - La définition du bilan

Le bilan est un tableau en deux parties qui présente, à une date donnée :

- d'une part, l'**origine des moyens** ou ressources mis en oeuvre qui s'inscrivent conventionnellement à droite;
- d'autre part, l'**emploi de ces moyens** ou utilisation des fonds qui s'inscrivent conventionnellement à gauche.

La partie gauche regroupant les
différents emplois s'appelle
l'ACTIF

La partie droite regroupant les
différentes ressources s'appelle
le PASSIF

Par définition

ACTIF	=	PASSIF
-------	---	--------

Règle comptable

A chaque emploi (actif) correspond une ressource (passif) et toute ressource est utilisée. Ainsi, la somme des emplois est égale à la somme des ressources.

ACTIF	=	PASSIF
EMPLOIS	=	RESSOURCES
(utilisation)		(origine)

1.3 - La présentation du bilan

Pour satisfaire aux besoins de l'information interne et externe de l'entreprise, il paraît souhaitable de concevoir une présentation normalisée du bilan qui permettra des comparaisons :

- dans le temps, entre les différents bilans d'une entreprise, d'une part ;
- dans l'espace, entre les bilans d'entreprises différentes, d'autre part.

Pour obtenir une présentation normalisée, il est nécessaire, aussi bien à l'actif qu'au passif :

- de définir un critère de classement des différents postes,
- de concevoir la présentation matérielle du tableau.

A l'actif

Les postes de l'actif représentent les différents emplois des capitaux mis en oeuvre dans l'entreprise :

Caractère commun : la *liquidité*, c'est à dire l'aptitude à la transformation en flux monétaires.

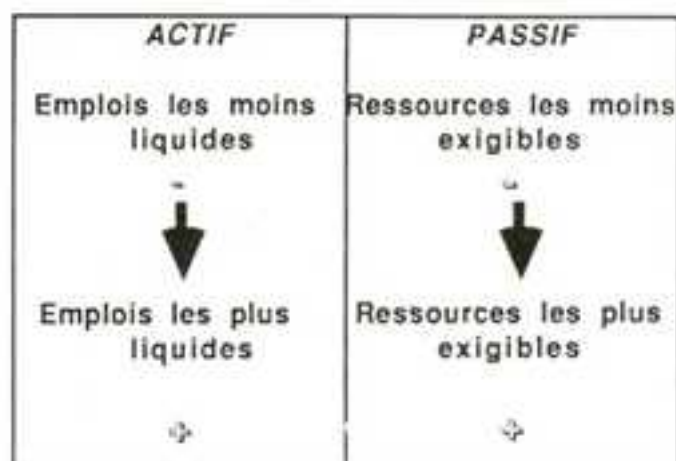
Classement : à l'actif, on classera les emplois par ordre de *liquidité croissante*, c'est à dire d'abord les emplois les plus difficiles à réaliser en disponibilités pour terminer par les emplois les plus immédiatement liquides.

Au passif

Au passif, les postes indiquent la provenance (ou origine) des différentes ressources mises en oeuvre dans l'entreprise.

Caractère commun : les délais plus ou moins longs de restitution des capitaux mis à la disposition de l'entreprise, autrement dit, *l'exigibilité*.

Classement : les postes du passif seront classés par ordre d'*exigibilité croissante*. En tête du passif, on inscrira les ressources restituables à la liquidation de l'entreprise (capital, par exemple) puis celles exigibles à long terme, enfin celles dont les échéances sont plus ou moins immédiates.



1.4 - Le bilan normalisé

Reprenons le bilan précédent de l'entreprise Khalifa ; l'examen des postes de l'**actif** conduit aux constatations suivantes :

- le **matériel** constitue un élément permanent des biens dont dispose l'entreprise. Il est destiné à être utilisé d'une manière durable, comme instrument de travail.
Sauf cas de renouvellement, ce genre de bien n'est pas destiné à être transformé en argent liquide et sera classé dans la première rubrique de l'actif, intitulée "**IMMOBILISATIONS**".
- les **stocks** acquis par l'entreprise pour être revendus soit en l'état, soit après transformation, sont des valeurs d'exploitation (but de l'activité).
Leur réalisation en valeurs monétaires peut en principe se faire dans des délais raisonnables. La liquidité des stocks est donc supérieure à celles des immobilisations; ils seront inscrits dans la rubrique "**VALEURS D'EXPLOITATION**".
- les **créances** sur les clients forment le stade intermédiaire dans la transformation des stocks en trésorerie dans le cas de règlement à crédit; leur liquidité est nécessairement plus grande que celles des marchandises en stock.
- la **trésorerie** (banque, C.C.P et caisse) est le stade ultime de la liquidité.

Ces deux derniers postes sont classés dans la rubrique "**VALEURS REALISABLES A COURT TERME ET DISPONIBLES**" par ordre de liquidité croissante (du poste "Clients" ... au poste "Caisse").

L'actif normalisé de l'entreprise Khalifa se présentera sous la forme suivante :

Bilan au 31 décembre 19 (n)

ACTIF : EMPLOIS

Immobilisations		170 000
Matériel	170 000	
Valeurs d'exploitation		250 000
Marchandises	250 000	
Valeurs réalisables à court terme et disponibles		400 000
Clients	100 000	
Banque	270 000	
Caisse	30 000	
	820 000	820 000



LIQUIDITE
CROISSANTE

L'examen des postes du **passif** du bilan de Khalifa conduit aux constatations suivantes :

- l'**apport personnel** (capital constitué) ne pose pas le problème du remboursement; son exigibilité est nulle. Il s'inscrira au bilan dans la rubrique "**CAPITAL**".
- l'**emprunt à long terme** est à la disposition de l'entreprise pour une certaine durée; son exigibilité est lointaine. Il figurera au bilan dans la rubrique "**DETTES A LONG ET MOYEN TERME**".
- les sommes dues aux fournisseurs, sont à la disposition de l'entreprise pour une durée relativement brève; leur exigibilité est forte (inférieure à 60 et 90 jours dans la plupart des cas). Elles figureront au bilan dans la rubrique "**DETTES A COURT TERME**".

Le passif normalisé du bilan de Khalifa se présentera sous la forme suivante :

PASSIF : RESSOURCES



EXIGIBILITE
CROISSANTE

Capital		500 000
Apport personnel	500 000	
Dettes à long & moyen terme		200 000
Emprunt à long terme	200 000	
Dettes à court terme		120 000
Fournisseurs	120 000	
	820 000	820 000

2. - LE RESULTAT

2.1 - Notion de résultat

Au niveau de l'origine des moyens, il convient de distinguer :

- les **ressources externes** formées par tous les capitaux en provenance de l'extérieur, que ces capitaux soient empruntés à des tiers ou apportés par le chef d'entreprise ou les associés;
- les **ressources internes** créées par l'entreprise ; en effet, dans la réalisation de son objet, toute entreprise devrait générer des ressources.

Au niveau de l'emploi des moyens, il convient de distinguer :

- les **emplois provisoires** susceptibles de mutations à l'intérieur du bilan ; ainsi :
 - les valeurs disponibles peuvent servir à acquérir des équipements,
 - les fonds en banque peuvent servir à alimenter la caisse ou à acquérir des biens,
 - les créances sont appelées à se transformer en valeurs disponibles,

Ces opérations entraînent une modification de la structure des emplois à l'actif, mais ne constituent pas des consommations de valeurs.

- les **emplois définitifs**, autrement dit ceux qui ne peuvent plus être transformés du fait qu'ils ne représentent plus aucun bien dans le patrimoine. Il en est ainsi :
 - du paiement des salaires,
 - du paiement des primes d'assurance,
 - du paiement des frais d'électricité,

Ces opérations entraînent une consommation de valeur. Ils constituent des emplois définitifs.

Les emplois définitifs sont inhérents à la réalisation de l'objet social et à la création de valeurs par l'entreprise.

En effet, l'entreprise fournit des biens et des services (PRODUITS) (1) et, pour les fournir, elle consomme d'autres biens et services (CHARGES) (1).

Il y a, d'une part, consommation de valeur ou EMPLOI DEFINITIF, d'autre part, apparition en contrepartie d'une RESSOURCE INTERNE : le produit vendu ou le service rendu.

La traduction monétaire de ces opérations dégage un solde qui constitue le résultat :

RESSOURCES INTERNES - EMPLOIS DEFINITIFS = RESULTAT
--

Si la somme des **ressources internes** est **supérieure** à la somme des **emplois définitifs**, le résultat de l'entreprise est positif. L'entreprise a dégagé un **bénéfice**.

Si la somme des **emplois définitifs** est **supérieure** à la somme des **ressources internes**, le résultat est négatif. Il y a apparition d'un **déficit** (ou **perte**).

RESSOURCES INTERNES	>	EMPLOIS DEFINITIFS	=	BENEFICE
RESSOURCES INTERNES	<	EMPLOIS DEFINITIFS	=	DEFICIT (ou PERTE)

(1) voir infra

2.2 - La relation entre le bilan et le résultat

Le bilan, tableau des ressources et des emplois, ne serait ni complet, ni exact, si les résultats n'y figuraient pas.

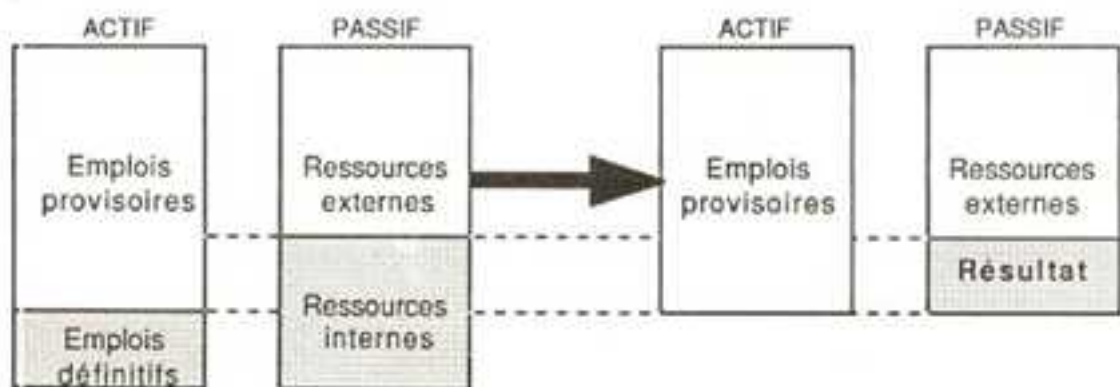
Un des buts de la comptabilité est de déterminer périodiquement le résultat global découlant de l'activité de l'entreprise. En général, ce résultat est calculé une fois par an, au moment de l'arrêt des comptes, à la fin de l'exercice.

D'après la règle dégagée précédemment pour la présentation du bilan :

- les emplois définitifs, comme tous les emplois, s'inscrivent à l'actif;
- les ressources internes, comme toutes les ressources s'inscrivent au passif.

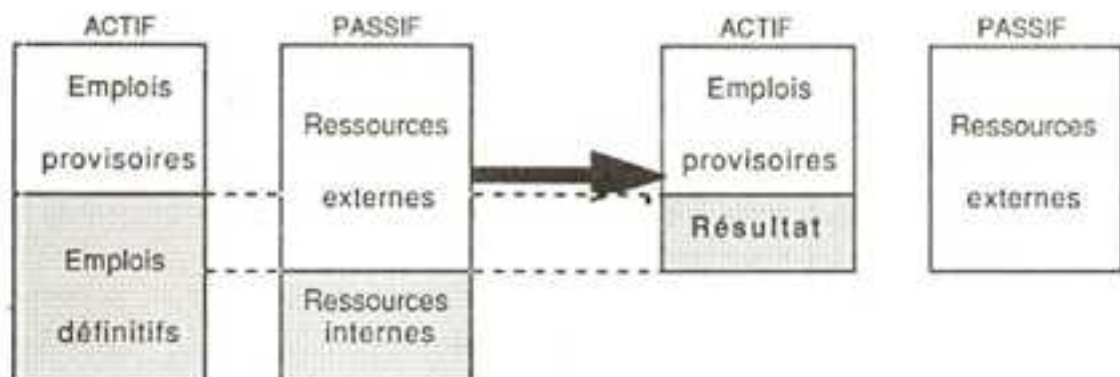
Il est d'usage de faire apparaître la valeur nette du résultat en faisant la différence entre la somme des ressources internes et la somme des emplois définitifs. L'analyse de l'actif et du passif du bilan conduira alors aux schémas ci-après :

CAS D'UN BENEFICE



Dans cette hypothèse, le résultat positif (bénéfice) apparaît au passif car il s'analyse comme un excédent des ressources internes par rapport aux emplois définitifs.

CAS D'UN DEFICIT



Comme le montrent les schémas de la page précédente, il est possible d'évaluer le résultat de deux manières différentes:

$$\begin{aligned}\text{RESULTAT} &= \text{RESSOURCES INTERNES} - \text{EMPLOIS DEFINITIFS} \\ \text{RESULTAT} &= \text{EMPLOIS PROVISOIRES} - \text{RESSOURCES EXTERNES}\end{aligned}$$

- Les bénéfices constituent des excédents de ressources.
- Les déficits (pertes) traduisent un appauvrissement de l'entreprise consécutif à des consommations de valeurs excédant les ressources internes. C'est donc des EMPLOIS DEFINITIFS qui seront compensés soit par une réduction de capital, soit par un prélèvement sur les réserves et bénéfices ultérieurs.

2.3 - La place du résultat dans le bilan normalisé

L'activité de l'entreprise génère un bénéfice ou une perte. Comment ce résultat apparaîtra-t-il au bilan normalisé ?

- S'il s'agit d'un bénéfice, le résultat vient augmenter les ressources; c'est une ressource interne qui n'est pas apportée par les associés ou les créanciers, mais générée par l'entreprise. Comme toutes les ressources, elle s'inscrit au passif, au niveau des capitaux propres.
- S'il s'agit d'une perte, le résultat vient diminuer les ressources. Il est inscrit en négatif immédiatement après les capitaux propres.

Cette présentation permet d'avoir une vue immédiate de la "richesse nette" ou "situation nette" de l'entreprise, autrement dit du solde après réalisation totale de l'actif et apurement des dettes. La détermination de la situation nette est donnée par la formule :

$$\boxed{\text{Situation nette} = \text{Actif} - \text{Dettes}}$$

Présentation du résultat dans le bilan normalisé

1er cas : Bénéfice = 357 000 UM

BILAN au 31 décembre 19 (n)				en milliers d'UM	
Actif (Emplois)			Passif (Ressources)		
Valeurs Immobilisées		2'347	Capital	1'650	
Immobilisations corporelles	2'347		Résultats (Bénéfice)	357	
			<i>Situation nette</i>	2'007	2007
Valeurs d'exploitation		323			
Marchandises	323		Dettes à L & M terme		770
			Emprunt à long terme	770	
Valeurs réalisables à court terme et disponibles		995	Dettes à court terme		888
Clients	726		Fournisseurs	480	
Banque	130		Autres créanciers	408	
Caisse	139				
	3'665	3'665		3'665	3'665

L'actif moins les dettes est bien égal à la situation nette : $3\,665 - (770 + 888) = 2007$

2ème cas : Déficit = 216 000 UM

BILAN au 31 décembre 19 (n)				en milliers d'UM	
Actif (Emplois)			Passif (Ressources)		
Valeurs immobilisées		2'347	Capital	1'650	
Immobilisations corporelles	2'347		Résultats (Bénéfice)	-216	
			Situation nette	1'434	1434
Valeurs d'exploitation		286			
Marchandises	286		Dettes à L & M terme		770
			Emprunt à long terme	770	
Valeurs réalisables à court terme et disponibles		779	Dettes à court terme		1'208
Clients	610		Fournisseurs	680	
Banque	90		Autres créanciers	528	
Caisse	79				
	3'412	3'412		3'412	3'412

Avec la perte, la situation nette s'est détériorée : $3\,412 - (770 + 1\,208) = 1\,434$

3. - LA SAISIE DES OPERATIONS

3.1 - Opérations sans influence sur le résultat

1° - Le 1er janvier 1985, Abdellahi fait un apport de 500 000 UM pour créer un commerce. Il dépose 350 000 à la banque et conserve 150 000 en caisse.

Traduction comptable

- * Ressource : Capital apporté provenant du patrimoine privé du commerçant
- * Emplois : Dépôt en banque
Dépôt en caisse

Le 1er janvier 1985, le bilan se présente ainsi

Bilan au 1er janvier 1985			
Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Banque	350'000	Capital	500'000
Caisse	150'000		
	500'000		500'000

Ce bilan comprend trois postes

- le poste "Capital" : provenance des fonds
- le poste "Banque" : utilisation des ressources
- le poste "Caisse" : utilisation des ressources

2° - Le 10 janvier 1985, il se fait livrer par Chérif 100 000 UM de marchandises payables le 31 janvier.

Traduction comptable

- * Ressource : le crédit accordé par le fournisseur Chérif
- * Emploi : les marchandises achetées

Bilan au 10 janvier 1985

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Marchandises	100'000	Capital	500'000
Banque	350'000	Fournisseur Chérif	100'000
Caisse	150'000		
	600'000		600'000

Dans ce cas, un nouvel emploi a été financé par une nouvelle ressource. Il y a eu augmentation du total du bilan.

3° - Le 15 janvier, il achète du matériel pour 175 000, réglé par chèque.

Traduction comptable

- * Ressource : les fonds détenus à la banque permettant l'acquisition du matériel
- * Emploi : la machine acquise

Bilan au 15 janvier 1985

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Matériel	175'000	Capital	500'000
Marchandises	100'000	Fournisseur Chérif	100'000
Banque	175'000		
Caisse	150'000		
	600'000		600'000

Dans ce cas, un emploi (banque) permet un autre emploi (matériel). Il y a, par substitution d'un emploi à un autre, modification de la structure de l'actif. Le total du bilan reste inchangé, car il n'y a pas eu de ressources nouvelles.

4° - Le 31 janvier 1985, Abdellahi règle en espèces son fournisseur Chérif

Traduction comptable

- * Ressource : la caisse qui permet le paiement
- * Emploi : le paiement au fournisseur Chérif

Bilan au 31 janvier 1985

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Matériel	175'000	Capital	500'000
Marchandises	100'000		
Banque	175'000		
Caisse	50'000		
	500'000		500'000

Dans ce cas, il y a disparition d'une dette et diminution du même montant du disponible en caisse.
Le règlement de la dette envers le fournisseur entraîne une modification de la structure des emplois et des ressources.
Le total du bilan se trouve diminué. L'égalité emplois/ressources subsiste mais pour 500 000 au lieu de 600 000.

3.2 - Opérations génératrices de résultats

5° - Le 5 février 1985, vente au comptant en espèces des marchandises en stock pour 150 000 ouguiya.

Le prix de la vente des marchandises achetées se décompose en récupération du prix d'achat 100 000 et du prix du service rendu 50 000.

Traduction comptable

* Ressources : Marchandises---> 100 000
 Profit -----> 50 000 (ou ressource interne)
* Emploi : Caisse 150 000

Bilan au 5 février 1985

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Matériel	175'000	Capital	500'000
Banque	175'000	Résultat	50'000
Caisse	200'000		
	550'000		550'000

Le résultat apparaissant au passif du bilan équivaut à une ressource nouvelle.

6° - Le 15 février, paiement du loyer, 25 000 par chèque.

Traduction comptable

* Ressource : la banque qui permet le paiement
* Emploi : la consommation de valeur, le loyer (ou emploi définitif)

Bilan au 15 février 1985

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Matériel	175'000	Capital	500'000
Banque	150'000	Résultat (50 000 - 25 000)	25'000
Caisse	200'000		
	525'000		525'000

L'emploi définitif (paiement du loyer 25 000 UM) vient amputer la ressource interne initiale (profit réalisé sur la vente de marchandises), ce qui laisse subsister un résultat net bénéficiaire de 25 000 UM.

3.3 - La période comptable

Dans les exemples précédents, l'enregistrement des diverses opérations a conduit à l'établissement de plusieurs bilans successifs.

En réalité, les entreprises effectuent une multitude d'opérations et il n'est pas possible de dresser un bilan après chacune d'elles. L'établissement du bilan, qui est un travail long et délicat se fait généralement une fois par an. La durée qui sépare deux bilans successifs s'appelle "période comptable" ou "exercice".

En règle générale, la période la plus couramment retenue est l'année civile. Dans la plupart des cas, cette période coïncide avec les exigences légales, en particulier fiscales.

Néanmoins, un certain nombre d'entreprises dressent, en cours d'année, des "situations". Ces situations se présentent sous une forme analogue à celle du bilan mais les opérations d'inventaire, dont le but est de vérifier la concordance des enregistrements comptables avec la réalité des existants physiques, sont moins élaborées qu'à l'arrêt des comptes de fin d'exercice.

EXERCICES

LES ETATS COMPTABLES DE BASE

1. Vous indiquerez par une croix dans la colonne correspondante si les postes ci-dessous sont, pour l'entreprise, des emplois ou des ressources

	EMPLOIS	RESSOURCES
Banque		
Bâtiment industriel		
Caisse		
Capital		
Clients		
Emprunts à long et moyen terme		
Fournisseurs		
Matériel de bureau		
Matières premières		
Titres de participation		

* Les consommations de valeurs comme

- les salaires versés au personnel
- les impôts payés
- les charges d'électricité

constituent-elles des emplois ?

2.

* Dans quelles rubriques de l'actif enregistrez-vous les éléments suivants ?

- des produits en cours de transformation
- les sommes détenues dans la caisse
- un véhicule de service appartenant à l'entreprise
- une créance sur un client
- un prêt à un employé de l'entreprise (prêt destiné à financer l'achat d'une voiture)
- le dépôt de garantie versé à la Sonelec, lors de la souscription du contrat d'abonnement d'eau et d'électricité
- un acompte versé à un fournisseur

* Dans quelles rubriques du passif enregistrez-vous les éléments suivants ?

- une avance en compte courant obtenue du banquier
- un emprunt auprès de la B.M.D.I

3. Au 31 décembre 19(n), le bilan de l'entreprise de Mahmoud présente les postes suivants

Banque	230'000 UM
Caisse	62'000 "
Capital	1'000'000 "
Clients	756'000 "
Dû à l'Etat	414'000 "
Emprunt à long et moyen terme	800'000 "
Fournisseurs	687'000 "
Matériel	825'000 "
Mobilier	180'000 "
Stock de marchandises	848'000 "

* Il vous est demandé de reconstituer le bilan de cette entreprise.

4. Le capital de l'entreprise Thierno s'élève à 500 000 UM au 1er janvier 19(n)

- Il y a en banque 147 000 UM et en caisse 53 000 UM
- Il est dû aux fournisseurs 224 000 UM
- L'entreprise a contracté un emprunt de 450 000 UM
- Les clients doivent 320 000 UM
- Il est dû 12 500 UM au Trésor.
- Les stocks de marchandises s'élèvent à ... (à déterminer)

* Il vous est demandé de présenter le bilan au 1er janvier 19(n) de l'entreprise Thierno.

5. Le 1er mars 19(n), Salem crée un fonds de commerce; il apporte 400 000 UM de marchandises, 350 000 UM sont déposés en banque, et 50 000 UM déposés en caisse.

Le 8 mars, il achète une camionnette d'occasion à 120 000 UM, règlement moitié par chèque bancaire, moitié à crédit.

Le 12 mars, il ouvre un C.C.P par prélèvement en banque de 50 000 UM.

Le 15 mars, il achète une machine à écrire 19 000 UM, règlement en espèces.

* Il vous est demandé de présenter successivement les bilans aux 1er et 15 mars.

6.

* Reconstituer au 31 décembre 19(n) le bilan normalisé de la société "Sogebols"

Banque	402'000 UM
Caisse	62'000 "
Capital	3'825'000 "
Clients	1'564'000 "
Constructions	2'972'000 "
Dépôt de garantie versé	52'000 "
Dû au Trésor	220'000 "
Emprunt à long et moyen terme	2'528'000 "
Fournisseurs	860'000 "
Marchandises	200'000 "
Matériel d'exploitation	2'360'000 "
Matières premières	420'000 "

Produits finis destinés à la vente	340'000	*
Réserves	864'000	*
Résultat	(à déterminer)	
Terrains	400'000	*

* Calculer la situation nette de l'entreprise à cette date.

7.

* Etablir le bilan dont les postes sont les suivants :

Clients 320 000, dépôts et cautionnements 40 000, matériel de bureau 140 000, fournisseurs 400 000, capital 500 000, caisse 44 000, matériel 700 000, créiteurs divers (à trois mois) 224 000, marchandises 270 000, emprunt à long terme 840 000, banque (à déterminer - l'entreprise est créditrice dans les livres de la banque), réserves 370 000, constructions 800 000, résultats (bénéfice) 90 000.

* Evaluer l'actif immobilisé et l'actif circulant, puis le montant de la situation nette. Représenter par un graphique (diagramme à colonnes) les grandes masses de l'actif et du passif.

* Analyser la signification économique du résultat : quelles sont les utilisations possibles du résultat dans le cas d'un bénéfice?

* Le paiement d'une dette modifie-t-il le résultat ?

8. A la fin d'un exercice comptable, l'actif total d'un commerçant présente une augmentation de 60 000 par rapport au début de l'exercice, tandis que ses dettes ont diminué de la moitié de leur montant initial. Le bénéfice (en fin d'exercice), qui s'élève à 120 000, représente le 1/5 du total de l'actif en début d'exercice.

* Présenter les bilans au début et à la fin de l'exercice, sachant que l'actif se compose uniquement d'espèces en caisse et de marchandises suivant les proportions :

- de 1 pour 3 en début d'exercice,
- de 2 pour 9 en fin d'exercice.

9. Au 1er janvier 19(n) et au 31 décembre de la même année l'entreprise "Diagana" présente les postes de bilan suivants :

	au 1er janvier	au 31 décembre
Banque	120'000	114'000
Caisse	52'000	68'000
Capital	500'000	
Clients	510'000	420'000
Emprunts à long et moyen terme	120'000	60'000
Etat (dû à l')	50'000	78'000
Fournisseurs	342'000	421'000
Matériel	340'000	434'000
Résultat	390'000	
Stock de marchandises	380'000	520'000
Capitaux propres ou situation nette.....		997'000

* Il vous est demandé de reconstituer les deux bilans, en faisant ressortir, s'il y a lieu, le résultat de l'exercice.

10.

* Comparaison de deux affaires

Oumar et Brahim sont deux frères qui ont décidé d'exercer la même activité commerciale. Ils se sont installés dans des quartiers voisins de la même ville.

Leur famille les a doté du même capital pour démarrer. Au bout d'un an, les deux frères vous présentent leur bilan.

Quelles sont vos conclusions?

Entreprise Oumar

Bilan au 31.12.85

(milliers d'UM)

Actif			Passif		
Immobilisations		9'700	Capital	8'000	
Matériel d'exploitation	8'000		Résultats (bénéfice)	3'200	
Matériel de transport	1'500		Situation nette	11'200	11'200
Dépôts et cautionnements	200				
Valeurs d'exploitation		4'000	Dettes à long & moyen terme		4'000
Marchandises	4'000		Emprunts	4'000	
Valeurs réalisables à court terme et disponibles		11'500	Dettes à court terme		10'000
Clients	9'000		Fournisseurs	10'000	
Banque	2'000				
Caisse	500				
		25'200			25'200

Entreprise Brahim

Bilan au 31.12.85

(milliers d'UM)

Actif			Passif		
Immobilisations		10'700	Capital	8'000	
Matériel d'exploitation	8'000		Résultat (perte)	-3'200	
Matériel de transport	2'500		Situation nette	4'800	4'800
Dépôts et cautionnements	200				
Valeurs d'exploitation		500	Dettes à court terme		17'200
Marchandises	500		Fournisseurs	13'500	
Valeurs réalisables à court terme et disponibles		10'800	Banque	3'700	
Clients	6'800				
Caisse	4'000				
		22'000			22'000

CHAPITRE 2

LES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT

Les éléments de l'actif et du passif subissent des variations au cours de la vie de l'entreprise. Les faits qui modifient à chaque instant la répartition des ressources et des emplois sont saisis en comptabilité. Si une entreprise établit son bilan au jour J, son premier client du jour J+1 va modifier son patrimoine. Il en sera de même à chaque nouveau client. Etablir un bilan après chaque opération serait techniquement possible, mais cela impliquerait la mise en place d'un appareil administratif disproportionné face aux besoins de l'information comptable.

C'est pourquoi, afin de suivre les variations successives de chacun des postes du bilan, on utilise un instrument de classement fondamental appelé "compte".

1. - LE COMPTE

1.1 - Définition

* Le compte est un tableau divisé en deux parties dans lequel sont notées les modifications apportées à un poste du bilan par les différents flux. Il fonctionne selon les mêmes principes que le bilan :

- Emplois à gauche ou débit
- Ressources à droite ou crédit

COMPTE	
Débit	Crédit
- Constat d'un emploi	- Enregistrement d'une ressource

* Toutes les variations d'un poste sont constatées dans le compte soit par augmentation des débits, soit par augmentation des crédits.

1.2 - La terminologie

Exemple : Entre deux bilans successifs, Abdellahi peut suivre l'évolution de ses espèces en ouvrant un compte "Caisse".

- au 1er janvier, le disponible en caisse apparaît au bilan pour un montant de 150 000 UM
- le 31 janvier, règlement en espèces du fournisseur Chérif - 100 000 UM
- le 5 février, encaissement 150 000 UM provenant de la vente comptant de marchandises
- le 10 février, règlement en espèces de la quittance d'électricité 12 000 UM
- le 25 février, perception de deux mois de loyers 20 000 UM

Les opérations modifiant le contenu de la caisse sont de deux types



Le compte "Caisse" comportera donc deux parties :

- à gauche, seront notées les augmentations (encaissements d'espèces)
- à droite, seront notées les diminutions (déboursements d'espèces)

Compte CAISSE	
Débit	Crédit
150 000	100 000
150 000	12 000
20 000	

Si Abdellahi établit un bilan au 25 février, le disponible en caisse apparaîtra pour un montant de 108 000

150 000	+	(150 000 + 20 000)	-	(100 000 + 12 000)	=	108 000
↓ situation initiale		↓ somme des débits		↓ somme des crédits		↓ la situation du compte à une date donnée s'appelle le solde.

Au bilan, on considère qu'il y a compensation entre les débits et les crédits et seul le solde apparaît.

1.3 - Le suivi des opérations par le compte

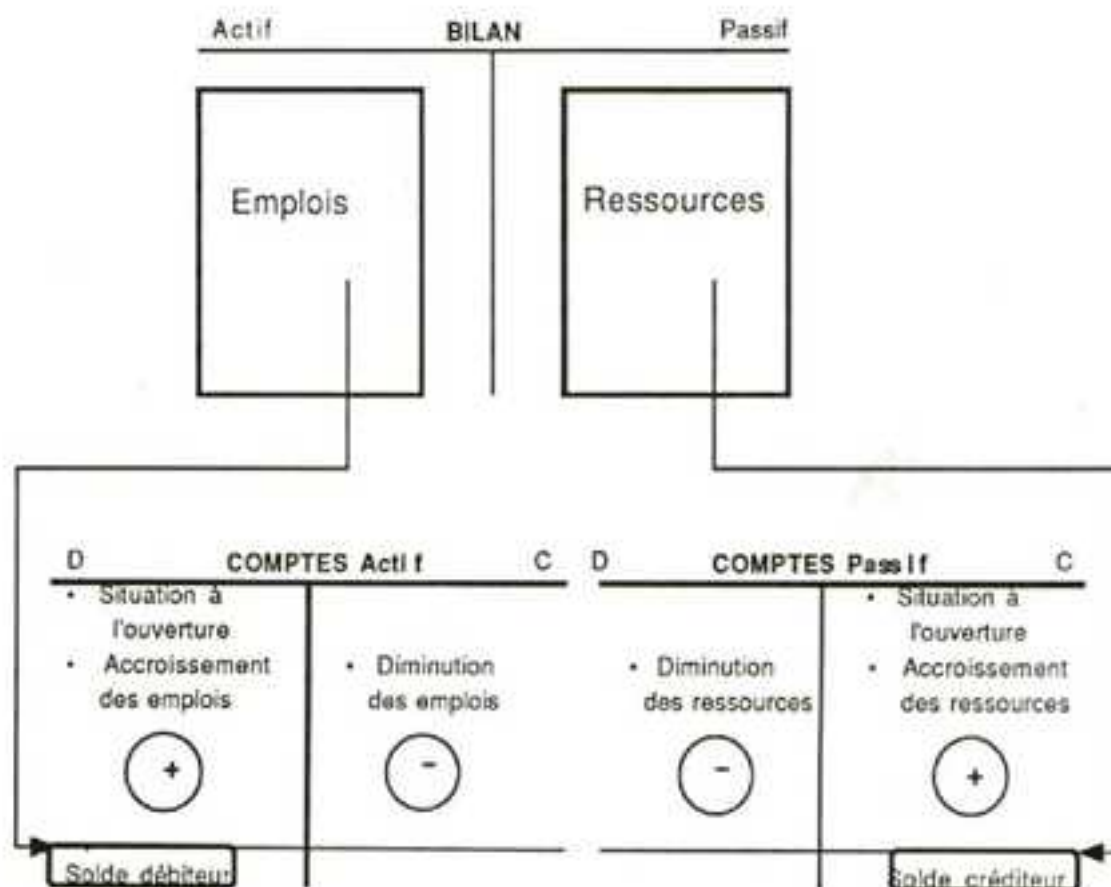
Par analogie avec le bilan, le compte enregistre

- au crédit, toute ressource supplémentaire de moyens
- au débit, tout emploi supplémentaire

Les modifications apportées à un poste du bilan s'analyse dans le compte de la manière suivante :

- Débit du compte concerné quand il y a diminution de la série des ressources
- Crédit du compte concerné quand il y a diminution de la série des emplois

COMPTE	
Débit	Crédit
Accroissement des emplois	Accroissement des ressources
ou	ou
Diminution des ressources	Diminution des emplois

**Remarque**

Les termes "*accroissement*" et "*diminution*" indiquent un changement à l'intérieur du seul compte intéressé. Le même fait comptable peut affecter les emplois dans un compte et les diminuer simultanément dans un autre compte, ce qui ne change pas leur importance mais modifie la structure de l'actif.

Ainsi, un retrait d'espèces de la banque s'analyse de la manière suivante :

- accroissement des emplois par le débit du compte caisse
- diminution des emplois par le crédit du compte banque

Illustration chiffrée

Reprendre les données du chapitre précédent relatives aux opérations réalisées par Abdellahi

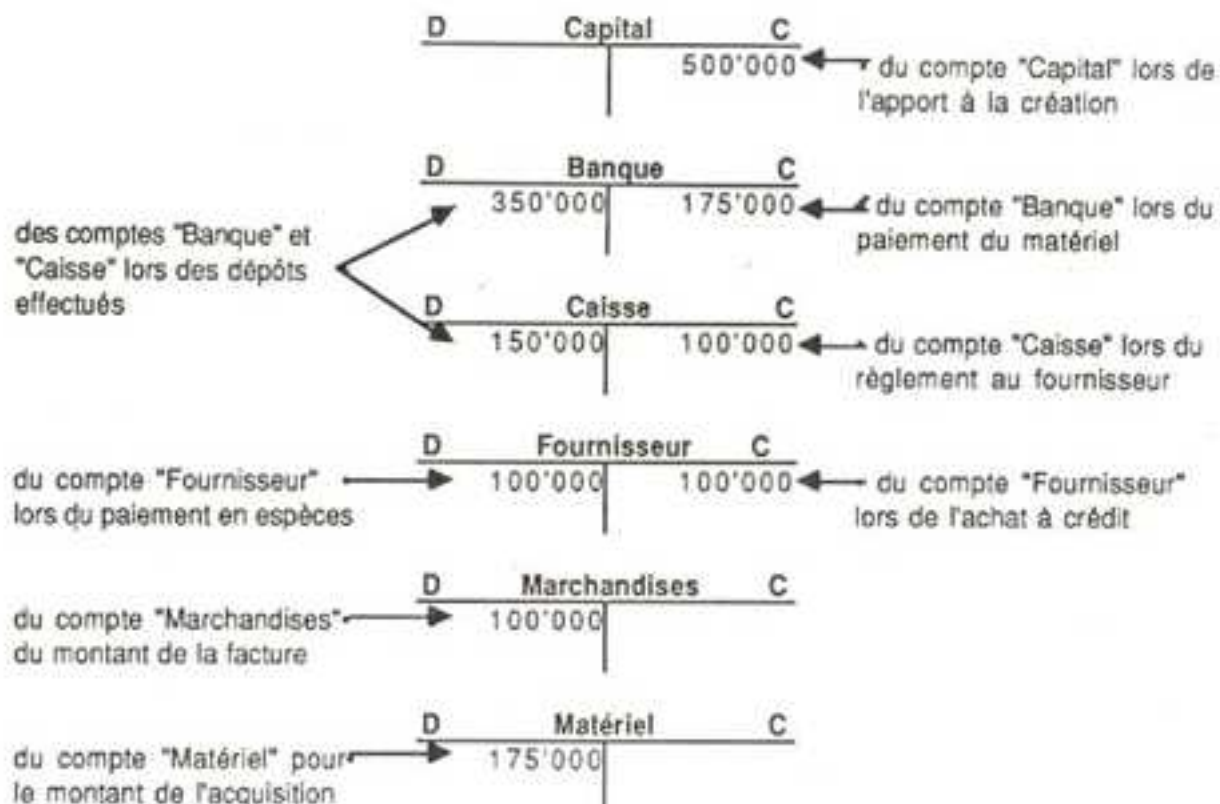
- Situation Initiale

Bilan d'ouverture			
Actif			Passif
Banque	350'000	Capital	500'000
Caisse	150'000		
	500'000		500'000

• Enregistrement des variations du mois de janvier

DEBITS

CREDITS



• Synthèse : Bilan au 31 janvier 1985 regroupant les différents comptes

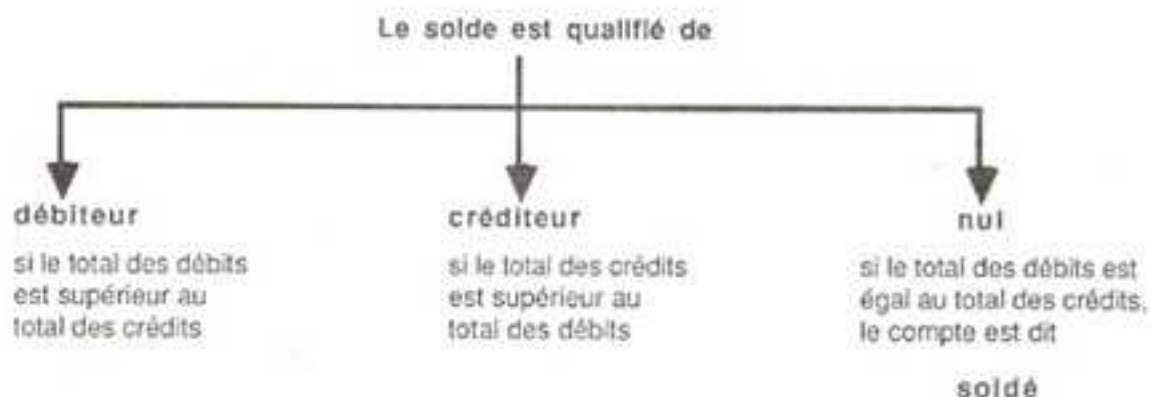
Bilan au 31 janvier 1985			
Actif		Passif	
Matériel	175'000	Capital	500'000
Marchandises	100'000		
Banque	175'000		
Caisse	50'000		
	500'000		500'000

Pour l'inscription des différents postes au bilan, on procède à une compensation entre les débits et les crédits pour ne laisser subsister que le solde.

1.4 - Solde d'un compte

- On débite un compte en inscrivant une somme au débit de ce compte
- On crédite un compte en inscrivant une somme au crédit de ce compte

- Déterminer le solde d'un compte consiste à faire la différence entre le total des sommes du débit et le total des sommes du crédit



Exemple

* le 2 mars - la Sonitex, fournisseur d'Abdellahi, lui livre pour 150 000 UM de marchandises à régler ultérieurement.

L'analyse de cette opération fait ressortir :

- une ressource : le crédit accordé par le fournisseur
- un emploi : l'acquisition de marchandises

La constatation des flux intéressant le fournisseur se fait dans un compte qui se présentera schématiquement de la manière suivante

FOURNISSEURS (SONITEX)	
Débit	Crédit
	150 000

* le 15 mars, Abdellahi règle 85 000 UM en espèces.

Les espèces utilisées (ressources) ont permis de régler le fournisseur (emplois)
Le compte fournisseur se présente alors ainsi

FOURNISSEURS (SONITEX)	
Débit	Crédit
85 000	150 000

Arrêté du compte de la Sonitex

Il est possible de résumer le compte en le schématisant ainsi

Fournisseur Sonitex	
D	C
EMPLOIS 85'000	RESSOURCES 150'000

Le restant à payer est de $(150\,000 - 85\,000 = 65\,000)$

Cependant, il n'est pas admis d'effectuer de soustraction dans le compte. Pour qu'Abdellahi soit libéré de sa dette, il est nécessaire que le total des emplois soit égal au total des ressources.

Fournisseur Sonitex	
D	C
EMPLOIS 85'000	RESSOURCES 150'000
Solde créditeur 65'000	
150'000	150'000

Il y a lieu d'ajouter 65 000 à 85 000 pour obtenir l'égalité entre les emplois et les ressources

65 000 représentant le solde du compte. Dans cet exemple, le solde est créditeur puisqu'il y a excédent des ressources sur les emplois.

Arrêter un compte, consiste donc à niveler, équilibrer, c'est-à-dire rendre les débits égaux aux crédits. Ce qu'on ajoute au côté le plus faible est le solde.

1.5 - Présentation matérielle du compte

Le compte, comme nous venons de le voir, récapitule les opérations ayant entraîné une modification d'un poste du bilan. Le compte est un "constat" qui permet de retrouver la trace des faits comptables, à condition de comporter un certain nombre d'indications :

- les dates des opérations
- l'explication concise des mouvements, appelée libellé
- les sommes s'y rapportant

Exemples

CAISSE

<i>Débit</i>			<i>Crédit</i>		
<i>Dates</i>	<i>Libellés</i>	<i>Sommes</i>	<i>Dates</i>	<i>Libellés</i>	<i>Sommes</i>
1.3	A nouveau (1)	25'000	2.3	Règlement facture électricité	8'000
10.3	Retrait de banque	200'000	15.3	Acompte au personnel	100'000
19.3	Vente au comptant	49'000	19.3	Achat de timbres poste	3'000
28.3	Retrait des C.C.P	80'000	31.3	Règlement salaires du mois	199'000
			31.3	Solde débiteur	44'000
		354'000			354'000
1.4	A nouveau (1)	44'000			

Le compte ci-dessus est dit à "colonnes séparées".

Le compte ci-dessous est dit à "colonnes mariées".

Cette seconde forme de compte est utilisée, en particulier, dans les systèmes comptables par décalque ou mécanographiques.

CAISSE

<i>Dates</i>	<i>Libellés</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Soldes</i>
1.3	A nouveau	25'000		25'000
2.3	Règlement facture d'électricité		8'000	17'000
10.3	Retrait de la banque	200'000		217'000
15.3	Acompte au personnel		100'000	117'000
19.3	Vente au comptant	49'000		166'000
19.3	Achat de timbres poste		3'000	163'000
28.3	Retrait des C.C.P	80'000		243'000
31.3	Règlement des salaires		199'000	44'000
31.3	Solde débiteur		44'000	
		354'000	354'000	

Il est possible de compléter la dernière présentation par deux autres colonnes permettant les cumuls de position.

Les cumuls apportent des informations complémentaires intéressantes; par exemple, dans le compte

(1) à nouveau : somme existant en caisse au débit de chaque mois.

Cette règle, fondamentale en comptabilité, permet le mécanisme de la **PARTIE DOUBLE**.

Analyse

L'enregistrement des opérations se traduit par des imputations dans les comptes. Ces imputations modifient la série des ressources (externes ou internes) ou la série des emplois (provisoires ou définitifs), mais n'affectent pas l'équilibre du bilan.

Les quatre cas possibles sont les suivants :

	1er cas	2e cas	3e cas	4e cas
Première imputation	+ Emplois	- Ressources	+ Emplois	- Ressources
Deuxième imputation	+ Ressources	- Emplois	- Emplois	+ Ressources

Traduction comptable

1er cas	2ème cas	3ème cas	4ème cas
Accroissement emplois	Diminution ressources	Accroissement emplois	Diminution ressources
DEBIT d'un ou plusieurs comptes	DEBIT d'un ou plusieurs comptes	DEBIT d'un ou plusieurs comptes	DEBIT d'un ou plusieurs comptes
Accroissement ressources	Diminution emplois	Diminution emplois	Accroissement ressources
CREDIT d'un ou plusieurs comptes	CREDIT d'un ou plusieurs comptes	CREDIT d'un ou plusieurs comptes	CREDIT d'un ou plusieurs comptes

Pour chaque fait comptable

DEBIT = CREDIT

La règle

Dans tout enregistrement comptable, le total des sommes inscrites au débit d'un ou plusieurs comptes est égal au total des sommes inscrites au crédit d'un ou plusieurs comptes.

Cette règle, appelée règle de la **partie double**, est à la base de la technique comptable. Pour maintenir cet équilibre fondamental, la règle de la partie double ne doit souffrir aucune exception.

Déduisons-en, par quelques exemples, les enregistrements à effectuer dans les comptes.

2.2 - Opérations sans influence sur le résultat

Exemple 1 : Le 5 mars, Abdellahi achète à crédit une machine à écrire pour 62 000 UM.

Analyse

Le crédit accordé par le fournisseur est une ressource (CREDIT) qui a permis d'acquérir la machine à écrire, l'acquisition de l'immobilisation étant l'emploi (DEBIT).



Comptes



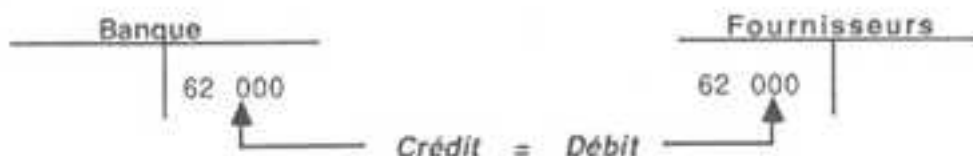
Exemple 2 : Abdellahi règle par chèque le fournisseur 62 000 UM

Analyse

La banque a fourni la ressource (CREDIT) qui a été utilisée pour acquitter la dette envers le fournisseur (DEBIT).



Comptes



Exemple 3 : Abdellahi dépose 150 000 UM en banque

Analyse

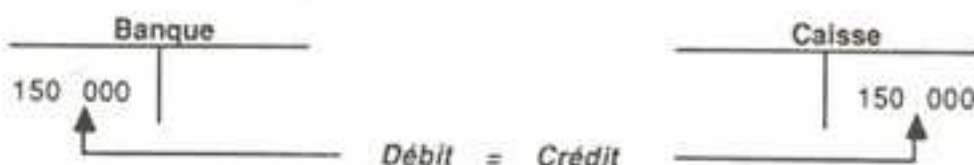
L'origine des fonds, c'est la caisse dans laquelle les 150 000 UM sont prélevés.

La destination, c'est la banque où les 150 000 UM sont déposés.

Augmentation du
disponible en banque
↓
Accroissement des
emplois provisoires
↓
DEBIT
du compte "Banque"

Diminution de
l'avoir en caisse
↓
Diminution des
emplois provisoires
↓
CREDIT
du compte "Caisse"

Comptes



Exemple 4 : A la suite de difficultés de trésorerie, Abdellahi demande à son associé de régler le fournisseur 100 000 UM.

Analyse

L'associé finance le règlement du fournisseur. Il se substitue à lui en tant que créancier.

Constatation d'une
nouvelle dette
↓
Accroissement des
ressources externes
↓
CREDIT
du compte "Associé"

Diminution de
l'ancienne dette
↓
Diminution des
ressources externes
↓
DEBIT
du compte "Fournisseurs"

Comptes



Revenons brièvement sur le fonctionnement de ces comptes.

L'achat de matériel, le règlement du fournisseur, le dépôt en banque, la substitution de l'associé au

fournisseur, représentent des variations d'emplois ou de ressources; mais il n'y a pas de consommation de valeurs.

Il y a seulement mutation ("Matériel" à "Fournisseurs"), dégagement ("Fournisseurs" à "Banque") transfert ("Banque" à "Caisse" et "Associé" à "Fournisseurs"). Ce qui explique que les comptes peuvent être débités ou crédités suivant une seule et unique règle : la partie double. Nous pouvons observer que la règle proposée convient également aux opérations génératrices d'un bénéfice ou d'une perte.

2.3 - Opérations génératrices de résultat

A travers les opérations examinées ci-dessus, seule la situation patrimoniale de l'entreprise a été envisagée, sans préoccupation des résultats plus ou moins heureux de son activité.

L'objet de l'entreprise est de vendre des biens ou des services. Le chef de l'entreprise effectue donc des opérations multiples, dont l'ensemble constitue la gestion de l'affaire.

Prenons l'exemple d'une entreprise de distribution d'électricité.

La production de l'énergie qu'elle fournit aux clients s'accomplit dans un double mouvement :

Il y a, d'une part, consommation de valeurs : fuel utilisé, salaires payés et autres frais d'exploitation, et d'autre part, réapparition des valeurs consommées sous une forme différente, l'énergie électrique distribuée. Les dépenses de fuel ainsi que les autres frais sont des emplois définitifs. Elles constituent des consommations de valeurs indispensables pour que l'entreprise puisse accomplir la mission qu'elle s'est assignée. Les prestations fournies sont des ressources en puissance. (*)

Les faits de gestion ont une incidence sur la situation patrimoniale de l'entreprise. Ainsi, l'achat du fuel, suivi de sa transformation en énergie vendue, a une répercussion sur les disponibilités, voire sur les créances et les dettes. Au surplus, cette double opération enrichit ou appauvrit l'entreprise.

Pour que l'activité de l'entreprise soit rentable, il faut que le flux de biens et services qu'elle a fourni soit au moins égal au flux de biens et services qu'elle a consommé pour réaliser sa production. En d'autres termes, il faut que les ressources internes générées soient supérieures ou égales aux emplois définitifs consommés.

De l'analyse des ressources et des emplois de l'entreprise, se dégagent, nous l'avons observé précédemment, les relations suivantes :

Les emplois provisoires + les emplois définitifs sont équivalents aux ressources externes + les ressources internes.

$$(1) \quad EP + ED = RE + RI$$

donc

$$(2) \quad EP - RE = RI - ED$$

RI - ED indique un résultat positif de l'activité. Si l'on appelle B ce bénéfice, on peut écrire :

$$(3) \quad RI - ED = B$$

d'où

$$(4) \quad EP - RE = B$$

et par conséquent

$$(5) \quad \boxed{EP = RE + B}$$

Si l'activité de l'entreprise avait été non rentable, le flux des emplois définitifs aurait été supérieur au flux des services fournis, cet excédent d'emplois aurait constitué un déficit (-D)

L'égalité (3) aurait été

$$RI - ED = -D$$

L'égalité (4) aurait donné

$$EP - RE = -D$$

et par conséquent

$$(6) \quad EP + D = RE$$

Selon la règle de la partie double, les comptes des emplois consommés et des ressources internes ne modifient pas l'équilibre général.

$$\text{Emplois} = \text{Ressources}$$

Les mouvements de valeurs seront donc enregistrés dans les comptes selon la règle suivante :

- les emplois provisoires et les emplois définitifs (ou consommés) seront débités des augmentations et crédités des diminutions,
- les ressources externes et les ressources internes seront créditées des augmentations et débitées des diminutions.

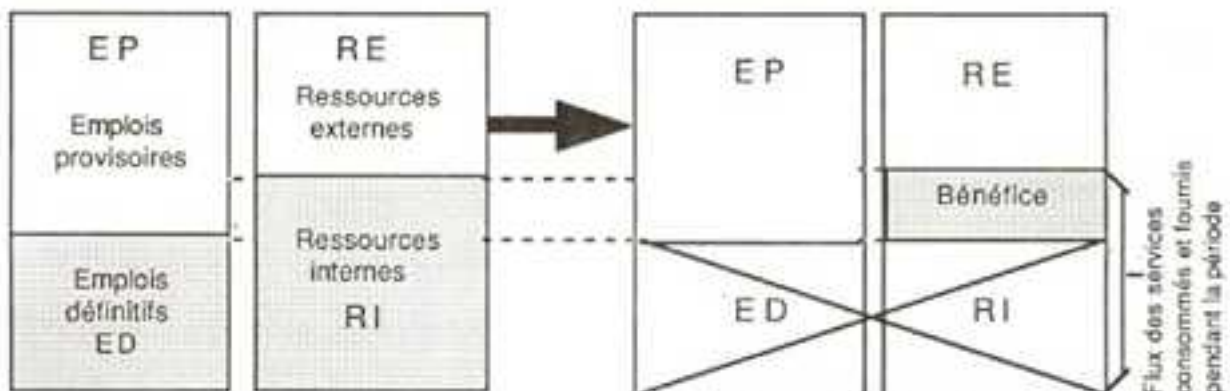
Ces règles permettent d'expliquer la similitude de fonctionnement des comptes d'emplois provisoires avec ceux d'emplois consommés, et des comptes de ressources externes avec ceux de ressources internes.

Le mécanisme de la partie double peut se résumer par les schémas suivants :

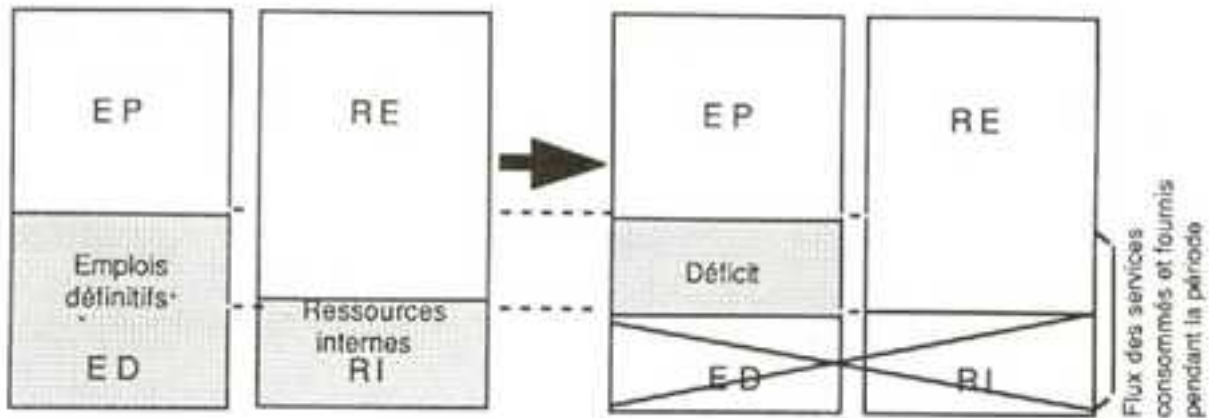
1er cas : BENEFICE

Synthèse des mouvements de la période

Mise en évidence du résultat par contraction de RI et ED



2ème cas : DEFICIT



Exemple : En début de période, la situation patrimoniale d'une entreprise de production d'énergie électrique est schématisée ainsi

Actif		Passif	
Immobilisations	1'000'000	Capital	1'760'000
Disponibilités	760'000		
	1'760'000		1'760'000

* Les emplois consommés de la période : le fuel, les salaires et les autres frais d'exploitation se sont élevés à 620 000 UM, tous réglés sur les disponibilités ;

* La production totale de la période a été cédée comptant pour 700 000 UM.

Traduction comptable

D	Ressources internes	C	D	Disponibilités	C	D	Emplois définitifs	C
	700'000		760'000	700'000	620'000		620'000	
	↑	Productions	↑		↑	Consommations	↑	
			1'460'000	620'000				
			S.D = 840 000					

Analyse

Si nous confrontons le flux des ressources internes et le flux des emplois consommés pendant la période :

Emplois consommés	Ressources internes
620 000	700 000

Nous constatons :

1° que les ressources internes, c'est-à-dire la valeur de la production fournie dépasse de 80 000 la valeur des biens et services consommés pendant la période pour assurer l'exploitation.

2° que ce résultat se traduit bien par une variation équivalente du patrimoine de l'entreprise : les disponibilités, initialement égales à 760 000, se sont accrues du montant du résultat 80 000, pour atteindre 840 000.

Conclusion

La patrimoine est passé de 1 760 000 à $1\,760\,000 + 80\,000$ soit 1 840 000, ce qui représente bien la contrepartie de la ressource nette secrétée par l'entreprise au cours de la période.

Situation en fin de période

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations	1'000'000	Capital	1'760'000
Disponibilités	840'000	Résultat	80'000
	1'840'000		1'840'000

EXERCICES

PROCEDURES D'ENREGISTREMENT

1.

- le 8 mars, je dois à mon fournisseur Azhar 70 000 UM et je lui verse en espèces un acompte de 35 000 UM
- le 15 mars, je me fais livrer pour 100 000 UM de marchandises que je paierai plus tard
- le 18 mars, je donne ordre à ma banque de verser à Azhar 45 000 UM
- le 23 mars, je reprends pour 39 500 UM de marchandises. Paiement en espèces.
- le 28 mars, Azhar demande que lui soit réglée la moitié de sa créance. Versement espèces effectué le même jour
- le 29 mars, livraison de marchandises par Azhar pour 85 000 UM
- le 30 mars, retourné à Azhar un lot de marchandises non conforme à la commande, pour une valeur de 25 000 UM

Travail à faire :

Présenter le compte du fournisseur au 31 mars en dégageant le solde.

2. Un compte de "caisse" se présente ainsi

CAISSE					
Débit			Crédit		
Dates	Libellés	Sommes	Dates	Libellés	Sommes
01.03	Avoir en caisse	150'000	02.03	Payé frais de transport	12'000
01.03	Recette de la journée	30'000	04.03	Versement en banque	180'000
03.03	Recette de la journée	45'000	08.03	Payé fournisseur Ali	56'000
05.03	Reçu du client Oumar	28'000			

Travail à faire :

Quel est le solde du compte ? Quels sont les comptes jouant en contrepartie du compte "Caisse" pour les opérations des 2, 3 et 5 mars.

3. Thiam, pour démarrer son activité, disposait de 500 000 UM en espèces; Diop lui devait 75 000UM. Les opérations suivantes ont été effectuées :

Fonds versés au "Crédit Agricole Mauritanien" 300 000 UM

Fonds versés au compte de "Chèques Postaux" 35 000 UM

Diop a versé au "Crédit Agricole Mauritanien" pour le compte de Thiam 25 000 UM en remboursement partiel de ce qu'il devait.

Thiam a acquis du mobilier commercial pour 100 000 UM payé par chèque sur le "Crédit Agricole"

Travail à faire :

Enregistrer les opérations dans les comptes intéressés.

4. Moctar fournit les renseignements suivants pour l'établissement de son bilan au 31 décembre 19(n) :

Avoir aux C.C.P.	54'372 UM
Dépôts constitués pour l'installation du téléphone	92'500 "
Dépôts constitués pour le branchement de l'électricité et de l'eau	8'080 "
Espèces en caisse	9'858 "
Marchandises en stock	322'000 "
Moctar, lors de son installation, a emprunté à Boubacar	280'000 "
Sommes à recouvrer sur les clients	96'280 "
Sommes dues aux fournisseurs	91'865 "
Sommes payées pour l'installation de rayonnages	91'800 "
Total des factures des machines de bureau	92'000 "
Valeur des constructions	2'243'000 "
Valeur du terrain	174'200 "

Travail à faire :

Déterminer le capital de Moctar et établir son bilan

5. Au 31 mars, le compte du fournisseur Boubacar se présente comme suit

15.03	Mon chèque 00128	160'000	1.03	Solde à nouveau	40'000
30.03	Mon chèque 00200, pour solde	x	10.03	Sa facture n°15	360'000
			18.03	Sa facture n°16	300'000
			25.03	Retour de marchandises	40'000

Travail à faire :

1. Ce compte contient une erreur, laquelle ?
2. Présenter le compte exact du fournisseur Boubacar, tenu en cumuls et soldes et l'arrêté au 31 mars.
3. En utilisant le schéma ci-dessous, reconstituer les imputations correspondantes.

Dates	Compte fournisseur		Comptes de contrepartie
	Débité	Crédité	
	- (1) -	- (1) -	
(1) Mettre une croix dans la colonne choisie.			

6. Le 1er mars au matin, le solde en banque de l'entreprise "Somat" était de 124 250 UM. Au cours du mois les opérations suivantes ont été réalisées :

04-3	Chèques de clients encaissés par la banque (avis de crédit)	54'300 UM
05-3	Chèque 101 à l'ordre Sonitex, fournisseur	20'000 "
08-3	Chèque 102 de retrait pour alimenter la caisse	50'000 "
10-3	Chèque 103 à l'ordre du Trésor pour le paiement des taxes sur le C.A	43'410 "
17-3	Reçu n° 12 du versement en compte des recettes de la 1ère quinzaine	232'000 "
27-3	Chèque 104 de retrait pour le règlement des salaires	114'200 "

Travail à faire :

Il vous est demandé de présenter le compte "Banque".

7. On extrait d'un compte " Chèques Postaux " les renseignements suivants :

Chèques postaux			
D			C
		Versement espèces	50'000
Virement au profit de la Sonelec	8'000	Chèque à l'ordre du transitaire	9'000
	8'000		59'000
	S.D = 32 100		

Travail à faire :

Quelles erreurs constatez-vous ?

Calculez le solde exact.

8. On vous présente le compte "Banque" tenu par l'entreprise "Lemrabott"

Dates	Libellés	Débit	Crédit	Solde	
01.12	Solde à nouveau	162'050		162'050	D
03.12	Dépôt espèces	75'000			
05.12	Règlement fournisseur Ciré		84'200		
10.12	Règlement fournisseur Ali		131'100		
12.12	Chèque client Delmas	20'462			
23.12	Virement client Isselmou	19'875			
27.12	Prélèvement automatique Sonelec		9'240		
31.12	Solde au 31.12				

Travail à faire :

1) Compléter le compte ci-dessus.

2) Présenter les imputations correspondantes en utilisant le schéma ci-dessous

Dates	Comptes movimentés	Débit	Crédit

9. Le bilan de Mahmoud est établi ainsi

B I L A N			
Actif		Passif	
Immeuble	2'000'000	Capital	2'000'000
Matériel de bureau	180'000	Emprunt à long terme	1'100'000
Stock de marchandises	718'000	Fournisseurs	256'000
Clients	312'000	Autres créanciers	240'000
Chèques postaux	216'000		
Caisse	170'000		
	3'596'000		3'596'000

Les opérations suivantes ont été effectuées :

1. Nouvel apport par un chèque remis à la banque dans laquelle le commerçant se fait ouvrir un compte	500'000 UM
2. Acquisition de matériel de bureau réglé par chèque sur la banque	167'400 "
3. Remboursement partiel des autres créanciers par chèque postal	120'000 "
4. Règlements de divers fournisseurs par remise d'espèces et par remise de chèques bancaires	13'450 "
	62'200 "
5. Virements postaux effectués par des clients à l'ordre de Mahmoud	58'380 "
6. Versements espèces de clients	22'715 "

Travail à faire :

- Enregistrer dans les comptes les opérations ci-dessus
- Présenter le bilan qui en résulte

10. Un compte figure à l'actif du bilan pour 97 620 UM. Les mouvements ont été les suivants (dont un débit illisible x).

D	COMPTE	C
60'000		34'380
15'810		107'370
X		6'240
129'000		75'000
63'900		

Travail à faire :

Déterminer la somme x.

11- Soit la série d'opérations suivantes :

Création de l'entreprise et apport en espèces de	200'000 UM
Ouverture d'un compte à la BMCI, versement espèces à ce compte de	150'000 "
Achat de divers mobiliers, paiement par chèque	35'000 "
Achat d'une machine à calculer	27'000 "
paiement par chèque 17 000 UM, le reste dans trois mois	
Paiement en espèces de frais de publicité	900 "
Paiement par chèque à l'administration fiscale de la patente	10'000 "
L'entreprise constate ses premières recettes	50'000 "
15 000 UM ont été réglés en espèces	
et le reste par chèque immédiatement portés en banque	
Paiement en espèces de fournitures de bureau	1'200 "
Paiement en espèces de la quittance d'électricité et d'eau	2'500 "

Travail à faire :

Présenter les comptes schématiques relatifs à ces opérations

CHAPITRE 3

LA MISE EN OEUVRE DE LA COMPTABILITE

1. - L'ANALYSE DU RESULTAT

1.1 - Rappel

Le compte de résultat récapitule les faits comptables ayant pour effet d'accroître les ressources internes et les emplois définitifs. Son fonctionnement peut être schématisé ainsi :



1.2 - L' éclatement du compte "résultat"

L'emploi d'un compte de résultat global s'avère insuffisant pour l'information du chef d'entreprise. Pour pouvoir analyser ses différentes composantes, il convient d'enregistrer distinctement :

- les faits comptables entraînant un accroissement des emplois définitifs (diminution du résultat),
- les faits comptables entraînant un accroissement des ressources internes (augmentation du résultat).

Pour obtenir une information plus complète, il est intéressant d'isoler parmi les faits comptables affectant le résultat, ceux qui ont un caractère exceptionnel.

1.21 Notions de charges et de produits

Dans l'exemple donné dans le chapitre précédent, les dépenses engagées par l'entreprise d'électricité constituent des **charges** : achats de fuel, frais de personnel, autres frais d'exploitation, impôts et taxes, fournitures administratives...

Les ressources internes provenant de la vente d'énergie électrique sont appelées **produits**.

Caractères des charges

Les dépenses ou charges sont indispensables à la réalisation de l'objet de l'entreprise. A la différence des pertes, qui sont de nature accidentelle, les charges ont un caractère normal parce qu'elles sont inévitables et parce qu'elles se répètent continuellement.

A la différence des pertes, encore, les charges donnent lieu à une contrepartie, la production d'un bien ou d'un service rendu, (l'énergie électrique distribuée).

Les charges enregistrent des emplois découlant de l'activité normale et courante de l'entreprise, les pertes enregistrent des emplois exceptionnels (exemple : sinistre par suite d'un incendie).

De même, si aucune production n'était obtenue, les dépenses auraient été inutiles pour l'entreprise, les charges prendraient alors le caractère d'une perte.

Caractères des produits

A la différence des profits, lesquels sont de nature accidentelle, les produits ont un caractère normal : ils se renouvellent constamment. Les produits engendrés ne sont obtenus que si des charges, dont ils constituent une compensation partielle, totale ou supérieure, sont engagées.

Les comptes de CHARGES et de PERTES, de PRODUITS et de PROFITS sont appelés comptes de GESTION.

1.22 - Principaux comptes de gestion

• Les charges

Charges externes (liées à l'activité ou à l'investissement)

A ce stade de nos connaissances, nous nous contenterons de dire que ce compte regroupe toutes les charges payées aux tiers, qui entrent dans l'exploitation courante de l'entreprise, notamment les loyers, les réparations, les primes d'assurance, les transports, les honoraires d'intermédiaires (avocats, experts comptables, courtiers), les frais de poste et de télécommunications et les services bancaires.

Frais de personnel

Ce compte enregistre les charges occasionnées par l'emploi de personnel ayant ou non la qualité juridique de "salarié".

Impôts, taxes et versements assimilés

Ce compte enregistre les charges de nature fiscale payées à l'Etat, à l'exclusion :

- de celles dont l'assiette est établie sur les bénéfices de l'entreprise,
- de celles qui grèvent l'achat des biens et qui sont incorporées directement au coût d'acquisition de ces biens.

Charges financières

Ce compte enregistre les charges supportées à l'occasion de mouvements de fonds : intérêts des emprunts, des comptes courants bancaires, escomptes de règlement accordés aux clients.

• Les produits

De même que les charges sont enregistrées dans différents comptes, les produits sont notés dans des comptes appropriés. A chaque catégorie de produits est réservé un compte.

Marge sur vente

A ce stade de nos connaissances, nous dirons que ce compte est destiné à enregistrer la marge bénéficiaire, c'est-à-dire la différence entre le prix de vente et le prix d'achat des marchandises vendues. Par la suite, nous examinerons les modalités particulières d'enregistrement de cette marge.

Produits des activités annexes

Ce compte enregistre les produits qui ne se rattachent pas d'une façon directe à l'activité principale de l'entreprise sans qu'ils puissent pour autant être considérés comme exceptionnels; par exemple, les revenus de location de biens à titre accessoire.

Produits financiers

Ce compte enregistre les produits de nature financière : intérêts des prêts accordés par l'entreprise à des tiers, revenus de titres, escomptes de règlements obtenus des fournisseurs.

• Les pertes et les profits

Les faits comptables qui sont considérés comme occasionnels ou accidentels, donc ne relevant pas de l'activité normale et courante de l'entreprise sont regroupés par nature dans des comptes dits "hors exploitation" :

- au débit, les emplois définitifs exceptionnels
- au crédit, les ressources internes exceptionnelles

Les principaux comptes de pertes sont les frais relatifs à des exercices antérieurs, les frais imputables à des tiers, les emplois consécutifs aux risques courus : vols, pertes de biens ou de change etc...

Les pertes

Ce sont des emplois consommés de façon "anormale" sans que l'entreprise ait bénéficié d'un service en échange.

Des frais de transport, des frais de personnel par exemple, représentent des emplois consommés mais ce sont des éléments normaux du coût des biens et services fournis par l'entreprise. Ce sont des charges et non des pertes. Par contre, si l'entreprise constate un manquant en caisse de 2 500 UM, elle fait une perte sans aucune compensation et cette perte ne peut en aucun cas être considérée comme faisant partie des composantes du coût des biens et services fournis par l'entreprise. Le paiement d'une amende par l'entreprise s'analyserait de la même façon.

Les profits

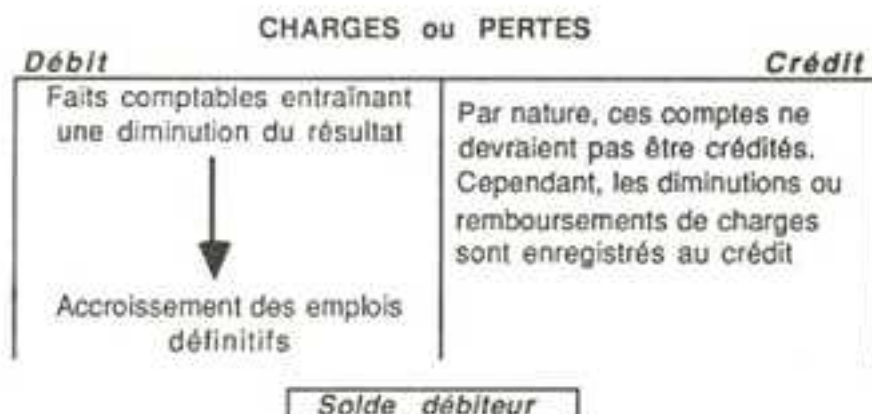
Les profits sont des ressources internes qui ne résultent pas de l'activité normale, qu'elle soit principale ou accessoire, de l'entreprise. Ils ne correspondent pas à un service fourni par l'entreprise.

Le gain fortuit, le bénéfice réalisé sur le change d'une devise étrangère, sur des paris mutuels, des loteries, constituent des profits exceptionnels. Tandis que la vente de marchandises, la perception d'un loyer, l'encaissement d'un intérêt, constituent des produits pour l'entreprise.

1.23 - Le fonctionnement des comptes de gestion

Les comptes de charges et de pertes

Les comptes de **charges** et de **pertes** sont destinés à enregistrer les éléments négatifs du résultat, c'est-à-dire les emplois définitifs. Il est évident que ces comptes fonctionnent suivant la règle dégagée pour la comptabilisation des emplois définitifs, donc de celui du compte de **résultat**.



Un compte est ouvert pour chaque catégorie de charges.

Les comptes de produits et de profits

Les comptes de **produits** et de **profits** sont destinés à enregistrer les éléments positifs du résultat, c'est-à-dire les ressources internes. Il est évident que ces comptes fonctionnent suivant la règle dégagée pour la comptabilisation des ressources internes, donc identique à celle du compte de **résultat**.



Un compte est ouvert pour chaque catégorie de produits.

L'équilibre général : Emplois / Ressources

Selon la règle de la partie double, les comptes de charges (ou de pertes) et de produits (ou de profits) ne modifient pas l'équilibre général :

$$\boxed{\text{Emplois} = \text{Ressources}}$$

Les flux de production et de consommation de l'entreprise sont constatés dans des comptes de charges et de produits, de pertes et de profits décrits ci-dessus. Ces comptes qui saisissent les flux positifs et négatifs permettent l'explication du résultat.

Dès lors, le principe de la partie double peut être défini, non seulement par l'équilibre des comptes pour une même opération, mais également par l'existence de deux catégories de comptes :

- les comptes de bilan (dits de situation)
- les comptes de charges et de produits, de pertes et de profits, qui expliquent et permettent une analyse de la gestion.

1.3 - Exemples

Exemple 1 : Abdellahl émet un chèque bancaire de 25 000 UM au profit du Trésor pour le paiement de la patente

Analyse

Diminution de l'avoir
en banque

↓
Diminution des
emplois provisoires

↓
C R E D I T

Diminution du
résultat

↓
Accroissement des
emplois définitifs

↓
D E B I T

Comptes

Banque		Impôts et taxes	
.....	25 000	25 000	
.....			

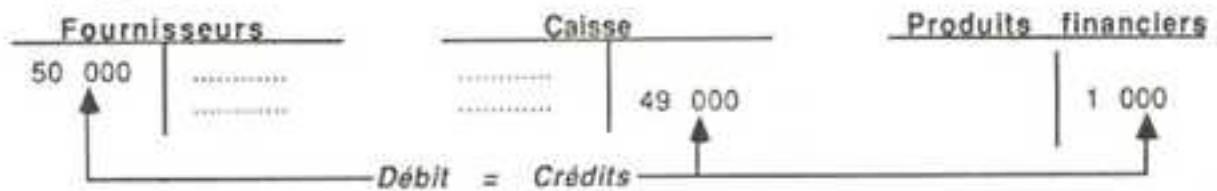
↑
Crédit = Débit
↑

Exemple 2 : Abdellah paie son fournisseur Dorot en espèces 50 000 UM. Il bénéficie d'un escompte de 2 % pour paiement comptant

Analyse



Comptes



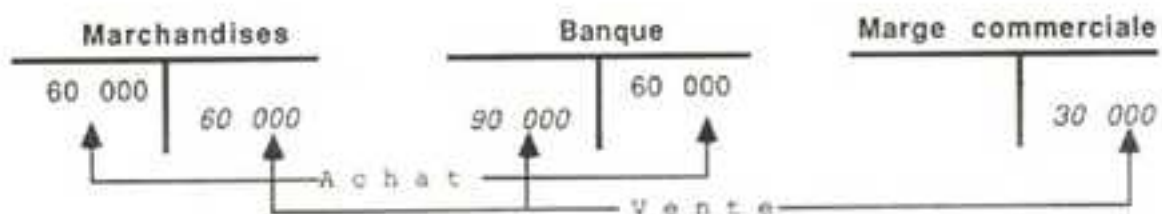
2. - L'ACHAT ET LA VENTE DE MARCHANDISES

2.1 - La position du problème

Considérons les deux opérations suivantes :

- * Achat de 60 000 UM de marchandises par chèque
- * Vente par chèque de ces marchandises au prix de 90 000 UM

Au stade actuel de nos connaissances, l'achat et la vente de marchandises se comptabilisent de la manière suivante :



Cette démarche nécessite la connaissance du coût d'achat lors de la vente. La comptabilisation d'une autre valeur dans le compte de "Marchandises" entraînerait un solde inexact. Or :

- la facture du fournisseur peut ne pas être arrivée au moment de la constatation de la vente ;
- la détermination du coût d'achat n'est pas toujours aisée quand, au cours d'une période, le prix d'achat a changé pour une même catégorie d'articles, non identifiables isolément dans le stock ;
- dans le cas d'un très grand nombre d'articles (quincaillerie, épicerie...) les calculs de marges seraient tellement nombreux que le travail comptable deviendrait irréalisable.

Pour pallier ces inconvénients, il convient donc de rechercher une méthode mieux adaptée aux réalités de l'entreprise.

2.2 - La solution : les comptes "Achats" et "Ventes"

La solution consiste à enregistrer, à l'occasion des mouvements de marchandises, les seuls montants figurant sur les factures d'achat et de vente, sans tenir compte de la marge commerciale dont le calcul s'avère très laborieux dans la plupart des cas.

La vente est enregistrée par le comptable sur la base de la facture. Il en sera de même pour l'achat.

Mais ces deux documents ne seront pas rapprochés au moment de leur saisie respective.

Lorsque le comptable enregistre la vente, il ignore donc le montant équivalent de l'achat. Lorsqu'il enregistre l'achat, il ignore le prix de vente correspondant.

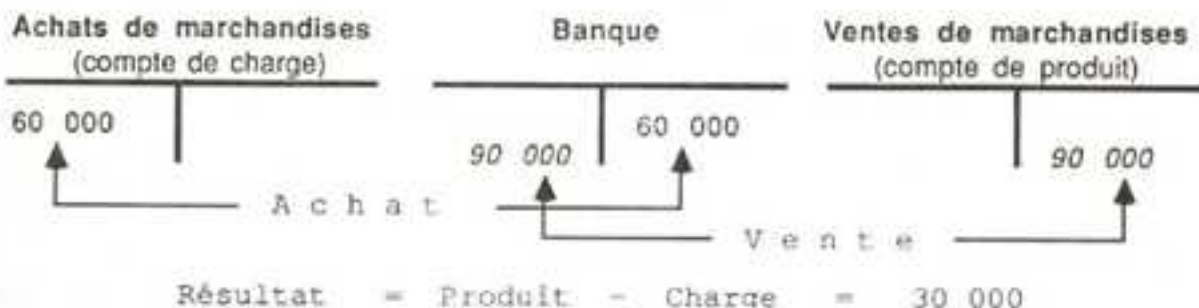
Le coût d'achat est enregistré au débit d'un compte de charges appelé "Achats de marchandises", en tant qu'emploi définitif.

Le prix de vente est enregistré au crédit d'un compte de produits appelé "Ventes de marchandises", en tant que ressource interne.

Les entrées comme les sorties de marchandises ne sont donc plus inscrites dans le compte de situation "Marchandises".

Le résultat final est identique à celui de la première démarche avec, comme avantage, la disparition des inconvénients cités, puisque l'achat et la vente peuvent être traités séparément.

Mécanisme des comptes



Cette technique est appelée technique de l'inventaire intermittent. Elle sera traitée d'une manière plus approfondie aux cours de chapitres ultérieurs.

3. - LA SYNTHÈSE DE FIN D'EXERCICE

3.1 - Nécessité de synthèse

Après avoir enregistré dans les différents comptes, les opérations de l'exercice relatives aux charges et aux pertes, aux produits et aux profits, il est nécessaire de les regrouper dans un tableau unique afin de dégager le solde ultime des comptes de gestion : le **résultat** de la période.

RESULTAT	
Débit	Crédit
Charges Pertres	Produits Profits
Solde créditeur = Bénéfice Solde débiteur = Perte	

Ce regroupement se fera par la technique du virement comptable. Les écritures de virement consistent à transférer une somme soit du débit d'un compte dans le débit d'un autre compte, soit au crédit d'un compte dans le crédit d'un autre compte.

Elles permettent aussi, soit de regrouper dans le débit d'un seul compte des débits inscrits dans plusieurs comptes, soit de regrouper dans le crédit d'un seul compte des crédits inscrits dans plusieurs comptes.

3.2 - Modalités de synthèse

Afin de mieux analyser la gestion, il est possible de dégager :

- un **résultat d'exploitation**, c'est-à-dire relevant de l'exploitation normale et courante dont les éléments sont comparables d'un exercice sur l'autre; ce résultat est la synthèse des charges et des produits;
- un **résultat hors exploitation**, déterminé à partir des faits comptables exceptionnels; ce résultat est la synthèse des pertes et profits.

Les deux résultats sont cumulatifs et forment ensemble le résultat global réalisé au cours de la période.



Remarque :

- Les charges comprennent les achats de marchandises
- Les produits comprennent les ventes de marchandises

3.3 - Le problème du stock

• Position du problème

En général :

- l'entreprise démarre la période comptable avec un certain stock;
- des marchandises subsistent en fin de période.

La technique de l'inventaire intermittent, qui permet la simplification du jeu des enregistrements comptables, n'est valable que si toutes les marchandises achetées au cours d'une période sont vendues au cours de la même période.

En effet, pendant toute la période, les marchandises achetées ont été enregistrées au compte de charge "Achats" comme s'il s'agissait d'un emploi consommé.

Les ventes sont considérées dans leur totalité comme des flux positifs de production et inscrites au compte de produits "Ventes".

Dès lors que les mouvements de marchandises sont constatés dans des comptes distincts, sans chercher à établir immédiatement les liens entre "achats" et "ventes", il convient, pour rétablir la situation réelle en fin de période, de constater le stock de marchandises non vendu et de retrouver la marge bénéficiaire réalisée.

• Notion de stock

Ainsi, le compte "Achats" constate la valeur des marchandises achetées au cours d'une certaine période, mais seulement cela. Il ne fait pas ressortir le coût des marchandises vendues car celles-ci ont été prélevées en magasin sur des existants provenant soit des achats de la période, soit des stocks du début d'exercice. Par contre en fin de période, il reste encore des marchandises en magasin, il s'agit d'inventus de fin d'exercice.

• Solution

La solution, du point de vue comptable consiste à considérer le **stock d'ouverture** comme un emploi consommé au cours de la période, et de déduire des **emplois consommés** la valeur du **stock de clôture**, c'est à dire le stock de marchandises non vendu à la fin de la période, en l'assimilant à un bien devant figurer dans le patrimoine, donc dans les **emplois intermédiaires**.

Le stock de clôture est déterminé grâce à l'opération dite d'inventaire "**extra-comptable**" par laquelle, en fin de période, on dénombre physiquement, en quantité et en valeur, les articles détenus en stock.

Ainsi, le stock d'ouverture (ou initial) doit être ajouté aux achats de l'exercice; le stock de clôture (ou final) doit être retranché des achats de l'exercice. L'incorporation du stock initial aux achats permet d'assurer la contrepartie des ventes correspondantes.

Le stock final, n'étant pas vendu, n'est pas compris dans les ventes de l'exercice. Il est retranché des achats de l'exercice. Ces deux stocks doivent être évidemment évalués au coût d'achat.

Le coût des marchandises vendues correspond donc à l'égalité suivante :

$$\text{Coût des marchandises vendues} = (\text{Achats} + \text{Stock d'ouverture}) - \text{Stock de clôture}$$

La marge de l'exercice est déterminée comme suit :

Marge de l'exercice	=	Vente de l'exercice	-	(Achats de l'exercice	+	Stock initial	-	Stock final	)
------------------------	---	------------------------	---	--------------------------	---	------------------	---	----------------	---

Le terme [(Achats + Stock initial) - Stock final] représente le coût d'achat des marchandises vendues ; la marge est bien celle réalisée au cours de l'exercice.

Débit	Crédit
CHARGES ↓ ACHATS (coût d'achat des marchandises achetées au cours de l'exercice) ± VARIATION DES STOCKS (Stock initial - Stock final)	PRODUITS ↓ VENTES (prix de vente des marchandises vendues au cours de l'exercice)
Solde = Marge sur ventes	

Naturellement, pour parvenir à la détermination globale du résultat, il faut, en plus, tenir compte des autres charges et produits, des autres pertes et profits

3.4 - Exemple de synthèse

Abdelilah veut calculer le résultat obtenu au cours de l'exercice 19(n). Les soldes des comptes de gestion à la date de clôture de l'exercice sont les suivants :

Ventes de marchandises	990'000
Achats de marchandises	780'000
Autres charges externes consommées	98'000
Frais de personnel	54'000
Impôts et taxes	10'500
Charges financières	7'600
Différence de caisse	500

Pour ce dernier compte, il s'agit d'un manquant en caisse.

Le stock de début de la période est évalué à 95 000 UM et le stock de fin de période à 86 000 UM.

Déterminer le résultat d'exploitation et le résultat hors exploitation.

Solution

Le calcul est présenté sous la forme d'un compte, il s'agit du compte de résultats.

Détermination des résultats d'exploitation et hors exploitation

Débit = CHARGES ET PERTES			Crédit = PRODUITS ET PROFITS		
	Exploit.	H. Exp.		Exploit.	H. Exp.
Achats de marchandises	780'000		Ventes de marchandises	990'000	
Variation des stocks (95 000 - 86 000)	9'000		Produits financiers	800	
Charges externes	98'000				
Frais de personnel	54'000				
Impôts et taxes	10'500				
Charges financières	7'800				
Différence de caisse		500			
Résultat d'exploitation	31'700	-----	Résultat hors exploitation	-----	500
	990'800	500		990'800	500

Le bénéfice d'exploitation 31 700 UM et la perte hors exploitation 500 UM forment ensemble le résultat global réalisé au cours de la période soit $+31\,700 - 500 = 31\,200$.

4. - DU BILAN AU BILAN - LA BALANCE

Pour mieux suivre les modifications nécessaires du bilan et des comptes de résultats, il est tout indiqué d'ouvrir un compte pour chaque élément de l'actif, du passif, ou du résultat, et d'y enregistrer les variations en ouguiya.

Les comptes fonctionnent suivant les principes dégagés précédemment. Ils permettent de suivre les variations (augmentations et diminutions) tout en maintenant l'équilibre du bilan quelle que soit l'opération envisagée. Cet équilibre conduit à énoncer la règle de la partie double.

Ainsi, pour toute opération, le total des sommes inscrites au débit d'un ou plusieurs comptes est égal au total des sommes inscrites au crédit d'un ou plusieurs comptes.

4.1 - Notion de balance

De ce qui précède, on peut déduire qu'il est possible d'élaborer un document dans lequel on peut additionner en fin de période :

- d'une part, toutes les sommes portées au débit des différents comptes,
- d'autre part, toutes les sommes portées au crédit des différents comptes.

La balance est donc un tableau récapitulatif où sont reportés tous les comptes ouverts par l'entreprise. Pour chaque compte, il convient d'inscrire :

- le numéro du compte
- l'intitulé du compte
- le total des mouvements débit du compte
- le total des mouvements crédit du compte
- le solde débiteur ou créditeur

4.2 - Illustration chiffrée

Au début d'une période, une entreprise présente le bilan suivant

Bilan d'ouverture			
<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
		(en milliers d'UM)	
Constructions	3'000	Capital	5'000
Matériel	2'000	Emprunt	1'500
Clients	800	Fournisseurs	500
Banque	1'000		
Caisse	200		
	7'000		7'000

Au cours de la période, les opérations suivantes sont réalisées :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Paiement des salaires en espèces | 90'000 UM |
| 2. Impôts et taxes acquittés par chèque | 30'000 " |
| 3. Achats de marchandises à crédit | 400'000 " |
| 4. Ventes en espèces | 600'000 " |
| 5. Règlements des fournisseurs par chèque | 350'000 " |
| 6. Encaissements de clients par chèque | 500'000 " |
| 7. Acquisition de matériel par chèque | 250'000 " |
| 8. Versements espèces en banque | 650'000 " |
| 9. Remboursement d'une partie de l'emprunt par chèque | 300'000 " |

Présenter le bilan de clôture de l'entreprise après ces opérations sachant qu'il ne subsiste aucun stock en fin de période.

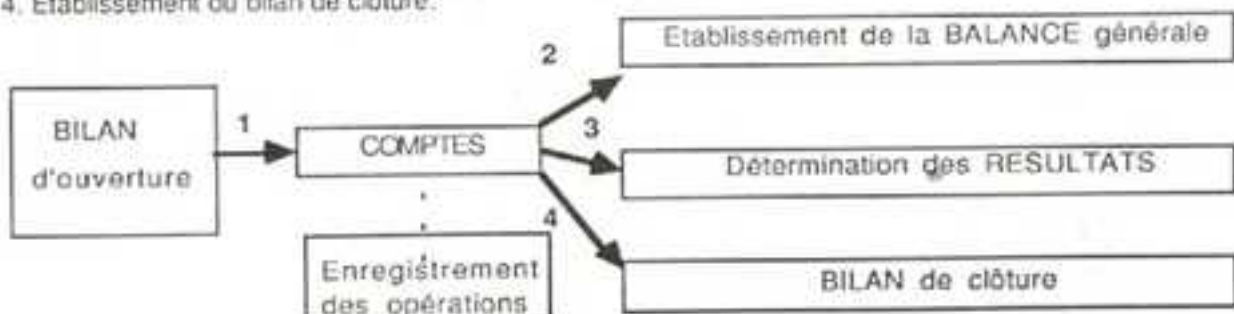
Solution

L'illustration chiffrée ci-dessus permet une synthèse des notions précédemment acquises. Elle montre le cheminement des opérations concernant un exercice et familiarise avec le nouveau document : la balance.

Phases à observer

Quatre phases sont à observer :

1. Passage du bilan d'ouverture aux comptes et enregistrement des opérations dans les comptes avec détermination de leur solde ;
2. Etablissement de la balance générale des comptes ;
3. Détermination du résultat par regroupement des comptes de gestion ;
4. Etablissement du bilan de clôture.



1° - Ouverture des comptes et enregistrement des mouvements de valeurs

La valeur de chaque poste du bilan, qui apparaît en début de période, est reprise "à nouveau" dans chaque compte intéressé : au débit pour les comptes d'actif et au crédit pour les comptes de passif.

Pour les enregistrements comptables de la période, une série de comptes est ouverte : pour les comptes de situation, d'une part (ils correspondent généralement aux postes du bilan), pour les comptes de gestion, d'autre part.

Les comptes de charges et de produits (ici quatre comptes collectifs) sont ouverts sans reprise de solde, puisqu'ils sont virés chaque année au compte "Résultat".

Comptes d'actif (emplois)

D	CONSTRUCTIONS	C	D	MATERIEL	C	D	CLIENTS	C
3'000			2'000			800	500	(6)
			(7) 250					
			2'250			800	500	
						S D : 300		

D	BANQUE	C	D	CAISSE	C
1'000	30 (2)		200	90 (1)	
(6) 500	350 (5)		(4) 600	650 (8)	
(8) 650	250 (7)				
	300 (9)				
2'150	930		800	740	
S D : 1 220			S D : 60		

Comptes de passif (ressources)

D	CAPITAL	C	D	EMPRUNTS	C	D	FOURNISSEURS	C
	5'000		(9) 300	1'500		(5) 350	500	
							400	(3)
			300	1'500		350	900	
			S C : 1 200			S C : 550		

Comptes de charges (emplois définitifs)

D	SALAIRES	C	D	IMPOTS	C	D	ACHATS DE MARCHANDISES	C
(1) 90			(2) 30			(3) 400		

Comptes de produits (ressources internes)

D	VENTES DE MARCHANDISES	C
	600 (4)	

2° - Etablissement de la balance

Pour établir la balance, il suffit de récapituler les différents comptes sur un état comportant plusieurs colonnes. Dans les deux premières colonnes de "mouvements", nous inscrivons en face de chaque compte le total du débit et le total du crédit.

Quand le total du débit d'un compte est supérieur au total de son crédit, le solde est débiteur et il est porté dans la colonne des "soldes débiteurs".

Le solde est créditeur quand le crédit l'emporte sur le débit; il est alors inscrit dans la colonne "soldes créditeurs".

Balance de fin de période

(en milliers d'UM)

N°	LIBELLES DES COMPTES	MOUVEMENTS		SOLDES	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Comptes de bilan				
	Banque	2'150	930	1'220	
	Caisse	800	740	60	
	Capital		5'000		5'000
	Clients	300		300	
	Constructions	3'000		3'000	
	Emprunts	300	1'500		1'200
	Fournisseurs	350	900		550
	Matériel	2'250		2'250	
	<i>Total partiel 1</i>	<i>9'150</i>	<i>9'070</i>	<i>6'830</i>	<i>6'750</i>
	Comptes de gestion				
	Achats de marchandises	400		400	
	Impôts	30		30	
	Salaires	90		90	
	Ventes de marchandises		600		600
	<i>Total partiel 2</i>	<i>520</i>	<i>600</i>	<i>520</i>	<i>600</i>
	Total général	9'670	9'670	7'350	7'350

Commentaires sur le rôle de la balance

La balance est un simple relevé des comptes de l'exercice avec, pour chacun d'eux la somme débit, la somme crédit, le solde débiteur ou créditeur; les totaux "mouvements" sont égaux, les totaux "soldes" sont égaux.

Elle permet de vérifier que l'équilibre arithmétique dans l'enregistrement des flux a été respecté. Mais elle ne garantit nullement l'exactitude des affectations lors de cet enregistrement.

Les colonnes "mouvements" permettent également d'analyser la masse des flux ayant intéressé chaque compte. C'est en quelque sorte la partie dynamique du rôle de la balance.

Exemple : Le compte "Banque" présente un solde de 1 220. Ce solde est l'avoir en banque de l'entreprise à la fin de la période; il est statique. Si nous voulons connaître l'importance en valeur des opérations qui ont motivé ce solde, il faut l'analyser ainsi : solde départ : 1000 + 1 150 de mouvements débit et - 930 de mouvements crédit = 1 220.

La partie "soldes" est statique. Elle permet de constater la situation de chaque poste à la date d'établissement de la balance.

De la balance au compte de résultats et au bilan

Observons la balance ci-dessus.

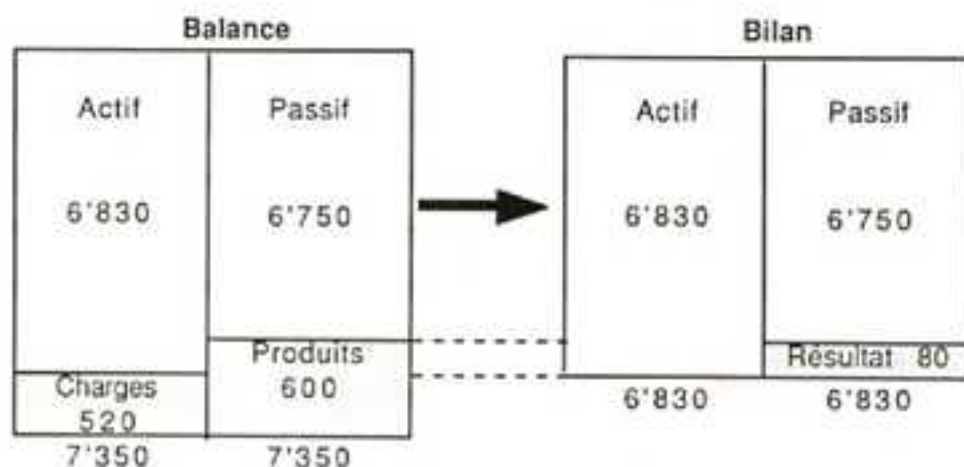
Les comptes ayant un solde débiteur sont :

- les comptes d'actif, pour un total de 6 830
- les comptes de charges, pour un total de 520

Les comptes ayant un solde créditeur sont :

- les comptes de passif, pour un total de 6 750
- les comptes de produits, pour un total de 600

La balance peut donc se schématiser de la façon suivante



Dans cette analyse, la distinction entre le résultat d'exploitation et le résultat hors exploitation a été négligée. La balance, telle qu'elle vient d'être définie, peut être considérée comme le document préparatoire à l'élaboration des deux documents de synthèse, le bilan et le tableau des résultats.

3° - Le tableau des résultats

La balance étant équilibrée, il suffit de regrouper les charges, les pertes, les produits et les profits dans le compte de synthèse "Résultats".

Résultats			
Charges		Produits	
Achats de marchandises	400	Ventes de marchandises	600
Salaires	90		
Impôts	30		
S.C = Bénéfice	80		
	600		600

Commentaires sur le compte de résultats

Les comptes, de charges et de pertes, de produits et de profits appelés comptes de gestion sont reportés en fin de période dans un tableau de synthèse dont seul le solde est porté au bilan.

Le résultat, issu du regroupement de ces comptes, est à la fois **compte de bilan** et **compte de gestion**.

• Compte de bilan

Le résultat est une ressource, s'il s'agit d'un bénéfice ; c'est un emploi, s'il s'agit d'une perte.

Le bénéfice est un compte de passif du bilan qui traduit l'origine des ressources nouvelles secrétées par l'entreprise.

La perte, compte de bilan aussi, est un emploi malheureux à combler par un prélèvement sur les ressources existantes ou sur un profit ultérieur.

• Compte de gestion

Le résultat est un bénéfice : Il indique que les produits sont supérieurs aux charges. Il est inscrit au débit (emploi) du tableau des résultats comme tout solde créditeur dans un compte.

Le résultat est une perte : il indique que les charges ont été, durant l'exercice, supérieures aux produits. Il s'inscrit au crédit (ressources) du tableau des résultats comme tout solde débiteur.

D	RESULTATS	C	D	RESULTATS	C
CHARGES		PRODUITS	CHARGES		PRODUITS
+BENEFICE+					--- PERTE ---

Produits > Charges = Bénéfice			Produits < Charges = Perte		

4° - Le bilan

Pratiquement, seul le résultat global issu du regroupement des comptes de gestion figure au bilan. La balance étant équilibrée, le solde du compte "Résultat" permet de présenter le bilan comme suit :

BILAN en fin de période...

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations		Capital	5'000
Constructions	3'000	Résultats	80
Matériel	2'250	Situation nette	5'080
Valeurs réalisables & disponibles		Dettes à long & moyen terme	
Clients	300	Emprunt	1'200
Banque	1'220	Dettes à court terme	
Caisse	60	Fournisseurs	550
	6'830		6'830

Commentaires sur le bilan

Le bilan de clôture fait ressortir la situation patrimoniale de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes en indiquant :

- en emplois, les biens intermédiaires que l'entreprise détient,
- en ressources, les ressources externes dont l'entreprise dispose et, éventuellement, le profit (ressource interne nette), ou en négatif, la perte (excédent d'emplois consommés).

EXERCICES

LA MISE EN OEUVRE DE LA COMPTABILITE

1. - Les opérations effectuées au cours du mois d'avril par une entreprise sont les suivantes :

Achat de fournitures de bureau espèces	5'000
Achat de matériel d'occasion en espèces	106'000
Agios prélevés par la banque	2'000
Dépôt en banque de chèques remis par les clients	35'000
Paiement en espèces de fournisseurs	41'000
Règlement du loyer par chèque	50'000
Règlement par chèque des frais de transport	25'000
Retrait de la banque	30'000
Revendu comptant par chèque le matériel acheté précédemment	90'000
Versement espèces en banque	160'000

Travail à faire :

Enregistrer les opérations dans les comptes schématiques en distinguant comptes de bilan (Actif - Passif) et comptes de gestion (Charges - Produits).

2. De la comptabilité d'un cabinet de géomètre, on extrait les données suivantes pour l'exercice 19(n) :

Charges financières	16'000
Déplacements	48'000
Fournitures de bureau et administratives	120'600
Frais de personnel	584'000
Impôts et taxes	41'000
Manquant en caisse	1'025
Pénalités sur marchés	5'000
Recettes brutes de l'année (honoraires encaissés)	1'001'400
Téléphone	96'500

Travail à faire :

Déterminer les résultats d'exploitation et hors exploitation.

3. A la fin de sa première année d'activité, Maître Diallo, conseil juridique et fiscal, vous fournit les renseignements suivants :

Montant des recettes brutes de l'année (honoraires)	839 100
Impôts et taxes	15 200
Fournitures de bureau	25 200
Déplacements - Missions	20 900
Téléphone	66 800

Travail à faire :

Déterminer le résultat de la première année d'activité.

4. Le 31 décembre, la balance de l'entreprise "Diagana" présente les soldes suivants :

Banque	261'000 (solde débiteur)
Caisse	36'000
Capital	4'500'000
Clients	333'000
Constructions	2'754'000
Emprunt à long et moyen terme	900'000
Fournisseurs	783'000
Marchandises	1'890'000
Matériel	1'425'000

Travail à faire :

1° Trouver le résultat de l'exercice écoulé

2° Dresser le bilan au 31 décembre

3° Vérifier le résultat sachant que les mouvements de marchandises ont été les suivants :

Achats	267'000	
Achats	345'000	
Ventes	459'000	(coût d'achat = 363 000)
Ventes	567'000	(coût d'achat = 450 000)
Ventes	705'000	(coût d'achat = 576 000)
Ventes	609'000	(coût d'achat = 507 000)
Ventes	513'000	(coût d'achat = 441 000)

4° Présenter le compte " Marchandises " et déterminer le stock initial

5 - Compléter la balance suivante

Noms des comptes	Mouvements		Soldes	
	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
Achats de marchandises	121'505	3'901		
Banque	114'734	98'744		
Caisse	69'296	66'123		
Capital				
Charges financières	602			
Clients	149'555	122'772		
Fournisseurs	123'400	160'263		
Frais de personnel	4'018			
Impôts et taxes	5'041			
Marchandises	64'550			
Matériel	8'732			
Produits financiers		428		
Ventes de marchandises		153'109		

* Déterminer le résultat

* Présenter ensuite le bilan .

6. Au 31 décembre de l'année 19(n), le bilan de la société "Tahar" est le suivant :

Actif		BILAN	Passif
Constructions	1'400'000	Capital	5'000'000
Camionnettes	1'820'000	Réserves	964'250
Matériel de bureau	508'000	Résultats	340'000
Stock de pièces détachées	637'950	Emprunt à long et moyen terme	500'000
Clients	3'000'000	Fournisseurs	908'300
Banque	658'200	Dû à l'Etat	461'600
Caisse	150'000		
	8'174'150		8'174'150

Après avoir ouvert, au début de janvier 19(n+1), tous les comptes nécessaires (y compris un compte collectif "charges" et un compte collectif "produits"), le comptable enregistre les opérations suivantes (regroupées) pour le mois de janvier :

Achats de pièces détachées (payés par chèque)	75'240
Charges C.N.S.S (payées par chèque)	68'280
Facturation des prestations (toutes les factures sont à porter en compte)	835'720
Fournitures de bureau (payées par chèques)	3'540
Frais d'entretien des véhicules (payés en espèces)	51'960
Impôts divers (payés par chèque)	9'240
Reçu des clients chèques immédiatement remis en banque	424'100
Reçu des clients espèces	584'200
Réglé par chèques les dettes envers l'Etat	246'000
Remis aux fournisseurs chèques	200'000
Retraits de banque pour alimenter la caisse	200'000
Salaires des chauffeurs et du personnel (payés en espèces)	159'820

Travail demandé :

- Présenter les comptes schématiques relatifs aux opérations ci-dessus.
- Etablir la balance des comptes à fin janvier.

7. Une entreprise de prestations de services présente, le 1er janvier, le bilan suivant :

Actif		Bilan (en milliers d'UM)	Passif
Immobilisations	1'055	Capital	870
Clients	88	Emprunt	250
Banque	47	Fournisseurs	152
Caisse	82		
	1'272		1'272

Au cours de la période, les opérations suivantes sont effectuées :

Achats de matières consommables réglés par chèque	22'000
Acquisition d'une immobilisation - règlement par caisse	13'000
Constatation en fin de période d'une dépréciation sur les immobilisations, estimée à	100'000

Dépôt d'espèces à la banque	20'000
Recettes d'exploitation encaissées en espèces	95'000
Règlement d'un client par chèque	18'000
Règlement d'un fournisseur en espèces	30'000
Règlement de divers frais d'entretien par caisse	10'000
Règlement des salaires en espèces	12'000
Remboursement par chèque d'une partie de l'emprunt	25'000

Travail à faire :

- 1° Ouvrir les comptes schématiques tels qu'ils résultent du bilan de début de période ;
- 2° Enregistrer dans les comptes les opérations de la période ;
- 3° Dresser la balance des comptes ;
- 4° Déterminer le résultat ;
- 5° Dresser le bilan de fin de période.

8. Pour un exercice, l'entreprise "E.A.R." a engagé des charges à concurrence de 750 233 UM. Par contre, ses différents produits se sont élevés à 822 708 UM. Dans la comptabilité, on remarque deux comptes :

D	Différence de caisse	C	D	Amendes et pénalités	C
	2'000			1'300	

Il vous est demandé de présenter le tableau des résultats.

9. Vous êtes en possession des deux bilans successifs de la même entreprise.

Bilan au 31.12.19 (n)		en milliers	
Actif		Passif	
Constructions	2'000	Capital	3'705
Matériel d'exploitation	1'125	Emprunt à long et moyen terme	900
Marchandises en stock	1'345	Fournisseurs	158
Clients	117		
Banque	130		
Caisse	46		
	4'763		4'763

Bilan au 31.12.19 (n+1)		en milliers	
Actif		Passif	
Constructions	2'000	Capitaux propres	3'705
Matériel d'exploitation	1'125	Résultats	233
Marchandises en stock	1'208	Emprunt à long et moyen terme	900
Clients	187	Fournisseurs	152
Banque	215		
Caisse	255		
	4'990		4'990

D'autre part, vous savez que :

- * les seules opérations effectuées durant la période ont été
 - des achats de marchandises,
 - des ventes de marchandises,
 - des paiements de fournisseurs,
 - des encaissements de clients.
- * les achats ont été effectués à crédit pour un montant de 151 000 UM payés par chèques bancaires;
- * les ventes ont été réalisées également à crédit, la marge est de 25 % du prix de vente;
- * les paiements de fournisseurs et les encaissements de clients ont été effectués au moyen de chèques bancaires ou en espèces.

Travail demandé :

Reconstituer les opérations effectuées au cours de la période et présenter les comptes schématiques.

10. Le bilan au 1er janvier de l'entreprise "Copro Mauritanie" se présente de la façon suivante :

Bilan du 1er janvier					
Actif			Passif		
Immobilisations		1'103'696	Capital	1'530'000	1'530'000
Matériel d'exploitation	735'000				
Mobilier de bureau	368'696				
Valeurs d'exploitation		156'319	Dettes à court terme		225'262
Marchandises	156'319		Fournisseurs	225'262	
Réalisables & disponibles		495'247			
Clients	258'923				
Banque	197'804				
Chèques Postaux	13'220				
Caisse	25'300				
		1'755'262			1'755'262

Les opérations effectuées au cours de la première quinzaine de janvier sont les suivantes :

3/01 Chèque bancaire émis à l'ordre d'un fournisseur	63'200
Achats de marchandises comptant, paiement par virement postal	2'521
Achats de marchandises à crédit	26'308
5/01 Ventes de marchandises à crédit	36'203
Le prix d'achat de ces marchandises est de	29'834
Achat au comptant contre espèces de timbres poste	320
8/01 Ventes au comptant de la semaine, contre espèces	15'255
Ventes comptant de la semaine, contre chèques bancaires	27'853
Ventes au comptant de la semaine, contre virements postaux	8'532
Le prix d'achat de l'ensemble de ces marchandises est de	40'152
10/01 Paiement par la banque de la note de téléphone	6'204
13/01 Chèque bancaire reçu d'un client et remis en banque	31'647
15/01 Ventes comptant de la semaine, contre espèces	18'379
Ventes comptant de la semaine, contre chèques bancaires	21'287
Ventes comptant de la semaine, contre virements postaux	12'375
Le prix d'achat de l'ensemble de ces marchandises est de	38'251

Travail demandé :

- 1° Ouvrir les comptes de l'entreprise "Copro Mauritanie", à la date du 1er janvier; utiliser la présentation schématique.
- 2° Enregistrer les opérations de la première quinzaine de janvier, en vérifiant pour chaque écriture l'application de la règle de la partie double.
- 3° Présenter le bilan au 15 janvier.

CHAPITRE 4

LES LIVRES ET ETATS COMPTABLES

Dans les chapitres précédents, les opérations ont été enregistrées dans les comptes. Le regroupement des comptes a été fait dans la balance, ce qui a conduit à l'élaboration du tableau des résultats et du bilan.

Dans la réalité et du fait de leur grand nombre, il n'est pas possible d'enregistrer directement les faits comptables dans les comptes au moment même où ils se produisent.

Le plus souvent, compte tenu de l'importance du nombre et de la cadence à laquelle se présentent les opérations, il est préférable de les enregistrer sommairement dans des livres d'ordre pour les récapituler ensuite, selon certaines règles, dans des registres dont la tenue peut être imposée par le législateur.

Il importe donc d'examiner, maintenant, selon quel processus les opérations réalisées par l'entreprise, sont enregistrées en comptabilité.

I. - LES REGISTRES OBLIGATOIRES

1.1. - Le livre journal (ou journal général)

1.11 - Prescriptions légales

L'article 8 du code de commerce, modifié par un texte du 24 mars 1955, ainsi que l'article 5 du décret 84.151 du 7 juillet 1984 relatif à l'attribution de la carte d'importateur-exportateur prescrivent la tenue d'un livre-journal à toutes les entreprises de forme commerciale. Néanmoins, il les laisse libres :

- soit d'enregistrer au jour le jour les opérations (d'où le nom de livre-journal),
- soit de récapituler mensuellement les totaux de ces opérations à condition de conserver les documents ou les livres d'ordre sur lesquels ont été effectués les regroupements, de manière à pouvoir vérifier le détail jour par jour.

Ce livre, légal et obligatoire, constitue un moyen de preuve dans les litiges en matière commerciale. Selon le mode d'enregistrement retenu, il présente les opérations comptables, soit au jour le jour, soit mensuellement. Sous peine de perdre toute valeur probante, il doit être :

- coté (mention du nombre et du numérotage des pages ou folios) et paraphé (signature abrégée) par le juge du tribunal ou encore par le maire ou son adjoint à qui le livre est présenté avant usage;
- tenu dans l'ordre chronologique sans blanc ni altération d'aucune sorte. Les ratures ou effacements chimiques sont prohibés. Les espaces non utilisés sont barrés d'un trait (la rectification des erreurs au journal sera expliquée ultérieurement).

Il est conservé par l'entreprise pendant dix ans après la date de la dernière opération enregistrée.

1.12 - Organisation du journal classique

Le livre-journal se présente généralement sous la forme d'un registre cousu ou collé (les feuillets mobiles, qui sont interchangeables, ne peuvent pas, en principe, être utilisés). Mais comme les

entreprises sont libres de choisir la présentation matérielle de ce document, même un agenda tenu régulièrement, sur lequel toutes les opérations seraient consignées pourrait constituer un livre-journal.

1. Tracé du journal - Forme des enregistrements

Au journal général, chaque opération, justifiée par un document de base, est enregistrée sous la forme d'un article (appelé encore écriture) qui comprend :

- la date d'enregistrement,
- l'analyse comptable, c'est-à-dire l'intitulé et le numéro du compte débité, l'intitulé et le numéro du compte crédité et la somme concernant chaque compte,
- un libellé de l'opération relatée donnant une brève explication et la référence précise des documents de base.

Le tracé du livre journal est conçu de façon à ce que la distinction entre les comptes à débiter et les comptes à créditer apparaisse.

- Chaque compte est précédé d'un numéro inscrit dans une colonne ménagée à gauche de la partie réservée aux noms des comptes (Voir cf. Plan comptable).
- La date de l'opération s'inscrit dans le milieu et en haut de l'article.
- Chaque inscription comptable, formée par un compte et son montant, occupe une ligne. On inscrit en premier lieu, en commençant à l'extrême gauche, les intitulés des comptes débiteurs; on inscrit ensuite, en retrait, les intitulés des comptes crédités.
- Les articles sont séparés par des traits horizontaux dans la colonne des intitulés. On interrompt ces traits en leur milieu, sur un tiers de leur longueur environ, pour inscrire la date.
- Les sommes sont inscrites dans des colonnes comportant des traits verticaux appelées "grises". Les chiffres sont inscrits sur les grises de façon à ce que leur alignement soit parfait, en vue des additions à effectuer ultérieurement.

Exemple : le 18 avril 1983, achat d'une machine à écrire chez "Burama" 40 000 UM, réglée par chèque n° 770841.

Cette opération se présente dans le journal de la manière suivante :

N° des comptes		Date		Sommes	
Compte débité			Compte crédité	Débit	Crédit
216	550	18 - a v r - 83		40'000	40'000
MATERIEL			BANQUE		
Ch. n° 770841		Burama (machine à écrire)			
Libellé					

Cet énoncé d'article, au journal de type classique, sera un langage commode durant toute l'initiation comptable.

Dans les systèmes comptables plus élaborés : centralisateur, balance carrée, décalque, mécanographie, ordinateur, etc., la présentation des écritures au journal diffère de celle indiquée ci-dessus. Cependant, comme tous les systèmes comptables dérivent du système classique, il sera facile, si besoin est, de varier le procédé de présentation.

2. Le contrôle fourni par le livre journal

Etant donné que pour chaque article, les "débits" et "crédits" doivent être égaux, les totaux des deux colonnes de sommes du journal sont nécessairement égaux. S'il n'en était pas ainsi, c'est qu'une erreur aurait été commise dans l'inscription des sommes. Il convient donc de vérifier les totaux de bas de page du journal. Après ce contrôle, les totaux seront reportés en haut de la page suivante, précédés de la mention report.

Exemples de bas de page

56	550	BANQUE		125'000
		Facture n° 2098 réglée par chèque		
		24-avr-83		
	700	CAISSE	12'900	
		VENTES DE MARCHANDISES		12'900
		Vente au comptant (espèces)		
		A Reporter	1'004'520	1'004'520

Les colonnes de sommes "Débit" et "Crédit" sont totalisées pour vérifier que l'égalité fondamentale "Total des débits = Total des crédits" est bien respectée.

Quand il ne reste plus assez de place pour inscrire en entier un article, une autre présentation peut être adoptée.

Exemple : Il reste deux lignes disponibles, alors qu'il faut au minimum trois lignes pour passer une écriture complète.

56	550	BANQUE		125'000
		Facture n° 2098 réglée par chèque		
		24-avr-83		
	700	CAISSE	12'900	
		VENTES DE MARCHANDISES		12'900
		Vente au comptant (espèces)		
		A Reporter	1'004'520	1'004'520

Exemple de haut de page

			25-avr-83	Report	1'004'520	1'004'520
65		FRAIS DE PERSONNEL			85'000	
	550	BANQUE				85'000
		Salaires du mois				

Remarque

Exceptionnellement, un article comportant plusieurs comptes, dit article "complexe" peut chevaucher sur deux pages.

Dans ce cas, la mention "article à suivre" sera portée en bas de page, tandis qu'au début de la page suivante on écrira "suite de l'article précédent". Il conviendra aussi de s'assurer que l'égalité entre les débits et les crédits est vérifiée quand l'article est entièrement rédigé.

Bas de page

			31-déc-83			
66		IMPOTS ET TAXES			41'000	
65		FRAIS DE PERSONNEL			112'000	
60		ACHAT DE FOURNITURES			7'200	
		<i>Article à suivre</i>				
			A reporter		2'152'600	1'992'400

Haut de page

			31-déc-83	Report	2'152'600	1'992'400
		<i>Suite de la page précédente</i>				
	56	CAISSE				160'200
		Suivant pièces de caisse du mois de décembre				
.....						
.....						

Dans le but d'empêcher des falsifications du journal, pages arrachées, écritures ajoutées dans un blanc, écritures corrigées après grattage, le livre journal doit être tenu par ordre chronologique sans blanc, ni altération, ni surcharge.

Cependant, lors de la passation des écritures, une erreur est toujours possible. Aussi les rectifications sont-elles permises à condition que l'écriture primitive reste lisible. Les biffages et ratures sont donc tolérés mais l'utilisation des encrivoires et les grattages sont interdits.

1.2 - Les autres documents

Le code du commerce prévoit la tenue d'autres livres obligatoires :

Le livre d'inventaire

Soumis aux mêmes formalités d'authentification et de conservation que le livre journal, le livre d'inventaire est destiné à recevoir annuellement les renseignements relatifs aux inventaires matériels faits par l'entreprise.

Le plan comptable stipule que les entreprises doivent se conformer aux dispositions légales en vigueur et faire au moins un inventaire par an.

Le livre de copie de lettres

Le code du commerce (art. 11) fait également obligation aux entreprises de recopier sur un livre toutes les lettres expédiées ou reçues.

Le sens du mot lettre peut, en fait, être étendu à tout document envoyé ou reçu des tiers.

En réalité, la conservation après enregistrement des lettres reçues et des duplicata du courrier expédié est acceptée au lieu et place de la copie de ces pièces dans un livre spécial.

1.3 - Importance des livres de commerce - sanctions

Les prescriptions qui viennent d'être énumérées ont pour objet de donner un caractère d'authenticité aux inscriptions portées dans les livres de commerce. A l'occasion de procès entre commerçants pour faits de commerce, le juge peut admettre comme moyen de preuve les livres de commerce régulièrement tenus. Ce moyen peut même jouer en faveur du commerçant qui a tenu correctement ses livres - exemple exceptionnel d'écrits faisant preuve en faveur de leur auteur.

Si la sanction pour l'inobservation de ces dispositions n'a pas un caractère réellement coercitif, elle constitue néanmoins pour les commerçants une menace latente, qui peut être d'une extrême gravité :

- absence de force probante de la comptabilité en matière de litiges
- délit de présentation et de publication de bilan inexact;
- rejet de la comptabilité par l'administration fiscale et amendes;
- perte au droit d'attribution de la carte import-export.

En cas de cessation des paiements, l'absence ou tenue volontairement erronée d'un journal peut entraîner des sanctions pénales contre le commerçant ou les dirigeants sociaux (peines attachées à la faillite : faillite frauduleuse, banqueroute et dans certains cas escroquerie).

Il importe de rappeler que les commerçants doivent se conformer à l'obligation de tenue des livres prescrits par le législateur quel que soit le régime fiscal auquel ils sont assujettis : forfait ou bénéfice réel.

2. - LES REGISTRES ET DOCUMENTS FACULTATIFS

Bien qu'ils ne soient pas imposés par la loi, certains documents sont régulièrement tenus par les entreprises car ils facilitent l'exploitation de la comptabilité.

Le plan comptable général précise que les livres prescrits par les dispositions légales en vigueur peuvent être complétés par un grand livre et autant de journaux, de livres ou documents que l'exigent l'importance et les besoins de l'entreprise.

2.1 - Les livres d'ordre

Les principaux livres d'ordre sont les suivants :

- le livre de caisse (recettes-dépenses);
- le livre des achats, dans lequel on enregistre toutes les factures que l'entreprise reçoit ;
- le livre de banque;
- le livre des effets à recevoir et des tirages;
- l'échéancier des effets à payer;
- le livre de magasin dans lequel sont enregistrées quantitativement les entrées et les sorties de marchandises. Ce livre est souvent remplacé par des fiches de stock.

Dans le système centralisateur que nous étudierons en détail ultérieurement, ces livres d'ordre servent également comme livres comptables.

2.2 - Le grand livre

Le grand-livre, reflet du "journal", peut se définir comme étant le document comptable dans lequel sont rassemblés tous les comptes.

Appelé ainsi car il est très souvent d'un format important, il reprend l'ensemble des comptes tenus par l'entreprise. Il constitue l'organe essentiel de la comptabilité, le livre journal n'étant en général qu'un simple relais permettant néanmoins l'analyse comptable des opérations dans le système classique (voir cf. Chapitre suivant). Il peut se présenter sous des formes et des tracés divers.

Formes du grand livre

Malgré son nom, le grand livre revêt le plus souvent, dans les comptabilités modernes, une forme autre que celle d'un livre.

On trouve, en fait, trois formes principales de grand livre.

1° Grand livre relié à feuillets cousus

C'est l'importance des mouvements prévus qui détermine le nombre de pages à réserver à chaque compte. Aussi, comme cette prévision n'est pas toujours exacte, il est possible, en cours d'exercice, de manquer de pages ou d'en avoir trop.

2° Grand livre à feuillets mobiles

L'ensemble des feuillets mobiles réservés aux comptes sont réunis dans une reliure pourvue d'un système de blocage à anneaux ou à broches.

3° Grand livre sur fiches mobiles

Les comptes sont établis sur des fiches en bristol ou en carton mince et réunis dans un bac, tiroir ou fichier, ce qui rend leur manipulation plus facile.

Les deux dernières formes du grand livre sont les plus répandues de nos jours. Leur emploi requiert ordre et méthode en raison des risques de perte ou de déclassement des fiches.

Tracé des comptes

1° Tracé classique (appelé à "livre ouvert" ou à "colonnes séparées")

Numéro et intitulé du COMPTE					
Débit			Crédit		
Dates	Libellés	Sommes	Dates	Libellés	Sommes

Ce tracé, utilisé dans les chapitres précédents, est parfaitement clair. Toutefois, lorsque les enregistrements sont beaucoup plus nombreux d'un côté que de l'autre, il entraîne la non-utilisation d'une partie du tableau. Il est alors peu économique.

Le tracé à "livre ouvert" n'est pratiquement plus utilisé. Il est remplacé par celui des "colonnes mariées" ci-dessous dans lequel les colonnes débit et crédit sont côte à côte.

2° Tracé à "colonnes mariées" ou jumelées

Dates	N°	Contre partie	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
						Débiteur	Créditeur
			Report				
			A reporter				

Cette présentation, appelée aussi à "l'italienne", permet après chaque opération de tirer le solde débiteur et créditeur. Cependant, ce tracé présente l'inconvénient d'être une source d'erreurs par suite de la confusion possible des colonnes débit et crédit, au moment de l'inscription des sommes.

3° Tracé avec "cumuls" et "soldes".

Dates	Libellés	Mouvements		Cumuls		Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	

Du journal, les écritures sont reportées au grand livre. Tous les reports d'une période étant effectués, on additionne le débit et le crédit de chaque compte, puis on tire le solde.

Le reclassement des comptes et le report du journal étant terminés, il faut ensuite établir un tableau de récapitulation synoptique appelé balance.

2.3 - La balance

La balance est l'état qui récapitule tous les comptes du grand livre. Etablie à intervalles plus ou moins rapprochés (mois ou trimestres), elle a pour principal objet de vérifier que les opérations inscrites au journal ont bien été reportées au grand livre.

Une balance est établie **avant l'inventaire** de fin d'exercice afin de s'assurer de la régularité des comptes préalablement aux opérations d'inventaire. Pour contrôler l'exactitude arithmétique des écritures d'inventaire, on dresse une balance **après inventaire** dans laquelle les soldes n'apparaissent que pour les comptes de situation et le résultat net de la période, les comptes de gestion ayant tous été soldés par la procédure d'inventaire.

2.31 - Le tracé de la balance

L'ensemble des comptes du grand livre, arrêtés et classés selon un ordre conventionnel, (1) est repris dans la balance générale qui fait apparaître pour chacun d'eux, l'indication du numéro et de l'intitulé, du total des débits, du total du crédit et du solde débiteur ou créditeur. Le tracé de la balance peut être schématisé par l'exemple suivant :

Balance des comptes		au 31 janvier 19 (n)		(en milliers d'UM)	
N°	Intitulés des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Comptes d'actif				
	Banque	3'060	900	2'160	
	Caisse	2'240	125	2'115	
	Clients	2'515	815	1'700	
	Constructions	4'350		4'350	
	Matériel d'exploitation	4'000		4'000	
	Matériel de transport	2'500		2'500	
	Stock de marchandises	1'500		1'500	
	Terrains	2'000		2'000	
	<i>Totaux partiels</i>	22'165	2'190	19'975	
	Comptes de passif				
	Capital		17'500		17'500
	Emprunt à long et moyen terme	455	455		
	Etat, impôts et taxes	350	455		105
	Fournisseurs		1'970		1'970
	<i>Totaux partiels</i>	805	20'380		19'575
	Comptes de charges et de pertes				
	Achats de marchandises	1'750		1'750	
	Frais de personnel	125		125	
	<i>Totaux partiels</i>	1'875		1'875	
	Comptes de produits et de profits				
	Produits financiers		75		75
	Ventes de marchandises		2'200		2'200
	<i>Totaux partiels</i>		2'275		2'275
	<i>Total général</i>	24'845	24'845	21'850	21'850
		T 1	T 2	1 1	1 2

(1) De préférence, dans l'ordre rationnel des numéros du plan comptable (voir cf. chapitre 6).

Comme tous les documents comptables qui ont été étudiés jusqu'ici, la balance est un état équilibré. En effet, pour chaque opération le total des emplois est égal au total des ressources. Pour un ensemble d'opérations, il y a lieu d'obtenir les égalités suivantes :

$$\begin{array}{lcl}
 \text{TOTAL DES EMPLOIS} & = & \text{TOTAL DES RESSOURCES} \\
 \\
 \text{TOTAL DES DEBITS} & = & \text{TOTAL DES CREDITS} \\
 \text{de la balance} & & \text{de la balance} \\
 \\
 \text{Soit} & \text{T 1} & = & \text{T 2}
 \end{array}$$

L'égalité des colonnes de mouvements de la balance entraîne l'égalité des colonnes de soldes, on a :

$$t_1 = t_2$$

Cette relation montre, notamment, que la différence entre les totaux des colonnes de mouvements entraîne une différence de même valeur et de même sens dans les totaux des colonnes de soldes.

Tracé de balance à 6 colonnes

Lorsque pour les besoins de la gestion, il est nécessaire d'isoler les mouvements d'une période déterminée, on peut utiliser un cadre à six colonnes. Le tracé de la balance est alors le suivant :

N°	Noms des comptes	Soldes d'ouverture		Opérations de la période		Soldes en fin de période	
		Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs

2.32 - Le rôle de la balance

La balance constitue tout à la fois, un instrument de vérification et un instrument de gestion. Elle doit être dressée très régulièrement et au moins une fois par trimestre, alors que le bilan n'est généralement présenté qu'une fois par an.

1. La balance est un instrument de vérification

La balance est un instrument de vérification. Elle possède des propriétés arithmétiques simples. Elle permet de s'assurer que le total des opérations passées au crédit est égal au total des opérations enregistrées au débit.

Toutes les sommes inscrites au journal doivent être reportées dans les comptes du grand livre. Comme la balance contient tous les comptes du grand livre, il en résulte que les totaux du journal sont égaux à ceux des colonnes de sommes de la balance. On devra donc constater les égalités suivantes :

$$\text{Total débit journal} = \text{Total crédit journal} = \text{Total débit balance} = \text{Total crédit balance},$$

ou plus simplement

$$\text{TOTAL DU JOURNAL} = \text{TOTAL DE LA BALANCE}$$

Et puisque les ressources sont égales aux emplois, le total des soldes débiteurs est égal au total des soldes créditeurs. Cette seconde vérification permet de s'assurer qu'il n'a pas été fait d'erreurs dans les opérations et que les soldes ont été enregistrés dans la bonne colonne. On devra avoir :

$$\text{TOTAL DES SOLDES DEBITEURS} = \text{TOTAL DES SOLDES CREDITEURS}$$

Une balance est considérée comme juste du point de vue arithmétique quand les relations ci-dessus sont vérifiées. A noter que la balance permet de s'assurer du report des écritures, mais ne vérifie pas l'exactitude des postes.

a) La balance juste

Une balance est considérée comme juste lorsque les totaux de ses deux colonnes de mouvements sont égaux entre eux et égaux au total du journal. Pour que la balance soit fautive, il suffit qu'une seule de ces deux égalités le soit, à plus forte raison les deux.
En principe, les colonnes de soldes ne jouent aucun rôle dans le contrôle du travail comptable.

Limites de la vérification donnée par la balance

L'égalité (Total de la balance = Total du journal), très importante, permet de vérifier que les travaux de report du journal au grand livre ont été, en principe, correctement effectués. Mais cette égalité ne permet pas de déceler :

- les erreurs d'imputation,
- les erreurs de compensation.

Les erreurs d'imputation

- *Imputation du compte* : On peut, par exemple, avoir débité le compte "Marchandises" au lieu du compte "Matériel".
De même, on peut intervertir les comptes : débit de "Banque" et crédit de "Caisse", lors d'un retrait de fonds.
- *Imputation de somme* : Si le débit et le crédit sont enregistrés pour une somme de 6 530 au lieu de 6 350, rien ne permet de déceler l'erreur en considérant l'égalité : Total débit balance = Total crédit balance.

Ces erreurs n'affectent en rien ni le total du journal, ni celui de la balance; elles échappent à des contrôles purement numériques.

Les erreurs de compensation

Là encore, l'égalité (Total balance = Total du journal) ne permettra pas de découvrir l'erreur commise. Examinons les enregistrements suivants :

MATÉRIEL	
24'530	
42'570	
67'100	

BANQUE	
	24'350
	42'750
	67'100

Il s'agit ici de deux erreurs d'inversion de chiffres qui se compensent.
Les totaux du journal et de la balance concorderont en dépit des deux erreurs commises.

b) La balance fausse

Une balance non équilibrée signifie qu'une ou plusieurs erreurs ont été commises, soit dans le report du journal au grand livre, soit à l'occasion de la récapitulation des comptes dans la balance.

La recherche des erreurs doit être effectuée quel que soit le montant des différences constatées. Un écart de quelques ouguiya peut en effet être formé de plusieurs erreurs importantes qui se compensent.

Exemple

Les comptes du grand livre
auraient dû être crédités des
montants suivants :

BANQUE	
.....	591'000
.....	
FOURNISSEURS	
	608'030

On a reporté les sommes
suivantes :

BANQUE	
.....	519'000
.....	
FOURNISSEURS	
	680'080

Total des deux crédits exacts :

$$591\ 000 + 608\ 030 \dots\dots\dots 1\ 199\ 030$$

Total des deux crédits erronés :

$$519\ 000 + 680\ 080 \dots\dots\dots \underline{1\ 199\ 080}$$

$$\text{Différence} \dots\dots\dots 50$$

Ces deux erreurs n'affecteront la balance que pour un montant de 50 UM; au total, elles s'élèvent pourtant à

$$(591\ 000 - 519\ 000) = 72\ 000 \quad \text{et} \quad (608\ 030 - 680\ 080) = 72\ 050$$

soit 144 050

Pour rechercher les erreurs, il y a lieu de pointer, à partir du journal, les sommes reportées au grand-livre. Il convient, au préalable, de cerner le montant des écarts à combler et d'examiner, au fur et à mesure de la découverte des erreurs, comment l'écart évolue. Cette démarche permet d'interrompre le travail de pointage, souvent long et fastidieux, dès qu'il devient possible de supputer l'origine de l'erreur ou des erreurs.

C'est pourquoi avant de procéder à tout pointage, il convient de s'assurer que l'écart ne provient pas de la très fréquente erreur d'inversion de chiffres qui se traduit par un multiple de 9.

Dans l'exemple présenté ci-dessus, l'écart provenant de l'inversion de chiffres :

$$591\ 000 - 519\ 000 = 72\ 000 \rightarrow \text{forme un multiple de 9} \rightarrow (7 + 2 = 9).$$

2. La balance est un instrument de gestion

La balance n'est pas seulement un outil de contrôle arithmétique, elle permet aussi de suivre la bonne marche de l'entreprise à travers l'évolution des divers comptes :

- l'analyse des grandeurs significatives (chiffre d'affaires, crédit client, trésorerie, endettement...)
- la comparaison de cette évolution avec les périodes précédentes.

Cette comparaison, très riche en enseignements, permet de localiser rapidement les forces et les faiblesses de l'entreprise.

3. - EXEMPLE D'APPLICATION

Le 1er janvier, on constitue une société avec les apports suivants (données en milliers d'UM) :

Terrains	150
Constructions	1 500
Matériel d'exploitation	320
Matériel de transport	250
Stock de marchandises	350
Banque	280

Le 2 janvier, prélèvement de 80 de la banque pour alimenter la caisse

Le 3 janvier, versement espèces d'une avance sur consommation de 10 (à titre de dépôt) à la compagnie d'électricité

Le 5 janvier, achat d'une machine-outil à crédit 100

Le 9 janvier, achat de fournitures de bureau par chèque 5

Le 15 janvier, paiement à la S.M.A d'une prime d'assurance 25 par chèque

Le 30 janvier, frais de personnel payés en espèces 40

Travail à faire :

1. - Passer les écritures au journal
2. - Les reporter au grand livre
3. - Etablir la balance de vérification

Solution

Pour chaque opération, il y a lieu de se poser les questions suivantes :

- Quelle est l'origine des fonds ou ressources ? -----> (crédit)
- Quelle est l'utilisation des fonds ou emploi ? -----> (débit)

Analyse des opérations

- | | | |
|-----|---|---------------------------------------|
| 1/1 | - Quelle est l'origine (ou ressource) ? | -----> le capital (crédit) |
| | - Quelle est l'utilisation (ou emploi) ? | -----> les différents apports (débit) |
| 2/1 | - Quelle est l'origine des fonds ? | -----> la banque (crédit) |
| | - Quelle est l'utilisation correspondante ? | -----> la caisse (débit) |

EXERCICES

LES LIVRES & ETATS COMPTABLES

1 -	Enregistrer au journal de Fathi les opérations suivantes		
10/01	Achat de fournitures de bureau réglé par chèque sur la B.M.C	10 000	UM
11/01	Achat de timbres fiscaux payé en espèces	7 500	
11/01	Achat de marchandises payé par chèque sur la B.M.C	315 000	
13/01	Païement du loyer en espèces	30 000	
14/01	Païement du relevé d'eau en espèces	18 220	
15/01	Prêt obtenu du F.N.D.I en vue de l'achat de l'équipement industriel	950 000	
15/01	Retrait d'espèces de la B.M.C	150 000	
15/01	Païement des salaires	85 000	
18/01	Achat de marchandises en espèces	212 000	
20/01	Vente de marchandises en espèces	180 000	
25/01	Versement d'espèces à la B.M.C	150 000	
2 -	Journaliser les opérations suivantes effectuées par Soumaré		
12/08	Achat d'une camionnette d'occasion au "Grand garage"	350 000	UM
12/08	Versement au "Grand garage" d'un acompte par chèque	150 000	
13/08	Travaux de carrosserie payés espèces au "Grand garage"	20 000	
18/08	Achat d'un terrain pour construire un hangar payé par chèque	108 000	
20/08	Carburant payé en espèces	1 800	
28/08	2ème versement par chèque au "Grand garage"	100 000	
30/08	Règlement par chèque à la "Sonelec"	30 400	
	(Consommation d'électricité 24 400 - Dépôt de garantie 6 000)		
3 -	Journaliser les opérations suivantes effectuées par Khaled		
02/01	Païement du loyer par chèque bancaire	25 000	UM
04/01	Achat d'une machine à calculer réglé par chèque bancaire	15 000	
06/01	Prélèvement sur la banque pour alimenter la caisse	100 000	
07/01	Achat de marchandises par chèque	52 500	
07/01	Vente de marchandises contre un chèque remis en banque	15 000	
09/01	Païement de la patente par chèque bancaire	2 800	
12/01	Achat de timbres poste	2 500	
15/01	Versement en espèces d'un acompte sur les salaires	12 000	
16/01	Païement par chèque de la réparation de la voiture	11 800	
18/01	Retrait de la banque pour alimenter les C.C.P	80 000	
20/01	Dépôt de garantie versé en espèces à l'Office des postes pour l'installation du téléphone	10 000	
25/01	Païement en espèces des salaires restant dûs	28 000	

4. Le compte caisse se présente comme suit dans le grand livre de la "Maison du Meuble"

CAISSE					
Débit			Crédit		
1/4	Solde à nouveau	32'500	6/4	Versement en banque	50'000
3/4	Ventes au comptant	43'000	13/4	Rembt. emprunt bancaire	80'000
10/4	Ventes au comptant	77'500	16/4	Achat de timbres poste	1'200
14/4	Client Irbah s/règlement	8'720	19/4	Règlement impôt (patente)	22'800
17/4	Ventes au comptant	67'415			

Travail à faire :

Présenter dans l'ordre chronologique les articles du journal dont le report au grand livre a conduit à obtenir le compte ci-dessus. (Ne pas présenter d'article correspondant au "solde à nouveau".)

5. Après report des articles du journal au grand livre, le compte banque d'un commerçant se présente ainsi :

BANQUE					
Débit			Crédit		
15/3	Apport initial	500'000	20/3	Mémoire des travaux de construction du hangar payé par chèque..	92'800
18/3	Emprunt à Brahim	?			
25/3	Nouvel apport	150'000	24/3	Retrait pour alimenter la caisse	?
			25/3	Achat de matériel payé par chèque	85'700
			25/3	Dépôt versé à la Sonelec	10'000
			31/3	Solde débiteur	556'500
					900'000

Travail à faire :

1° Compléter le compte en y ajoutant les sommes non inscrites ;
 2° Passer au journal les écritures correspondant aux inscriptions figurant sur le compte banque ci-dessus.

6.

1) En utilisant le tracé du grand livre "débit et crédit mariés avec une colonne de soldes", enregistrer dans le compte "caisse" les données de l'exercice n° 4.

2) En utilisant le tracé du grand livre "débit et crédit mariés, avec deux colonnes de soldes", établir le compte "Banque" de l'exercice n° 5.

7. En utilisant le tracé "débit et crédit séparés, sans colonne de soldes", effectuer les reports du journal, correspondant aux données de l'exercice 2 précédent, dans les comptes :
 "Réparations camionnette"

- 3/1 - Quelle est l'origine des fonds?
 - Quelle en est la destination ?
 et ainsi de suite ..

-----> la caisse (crédit)
 -----> l'avance sur consommation (débit)

L'analyse des opérations étant faite, il y a lieu de procéder à l'enregistrement des écritures au journal.

1. JOURNAL

1 ^{er} janvier			
TERRAINS		150	
CONSTRUCTIONS		1'500	
MATERIEL D'EXPLOITATION		320	
MATERIEL DE TRANSPORT		250	
MARCHANDISES		350	
BANQUE		280	
CAPITAL			2'850
Constitution de la société suivant acte sous seing privé du ..			
2 janvier.			
CAISSE		80	
BANQUE			80
Approvisionnement de la caisse/chèque n° ..			
3 janvier.			
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		10	
CAISSE			10
Avance sur consommation versée à la société d'électricité			
5 janvier.			
MATERIEL D'EXPLOITATION		100	
FOURNISSEURS (Equipro)			100
Facture n°			
9 Janvier.			
FOURNITURES DE BUREAU		5	
BANQUE			5
Facture n° payée par chèque n° ..			
15 janvier.			
PRIMES D'ASSURANCES		25	
BANQUE			25
Chèque n° à la S.M.A.			
30 janvier.			
FRAIS DE PERSONNEL		40	
CAISSE			40
Selon détail sur livre de paie du mois de janvier			
Totaux		3'110	3'110

2. GRAND LIVRE

• Comptes de bilan

CAPITAL	2'850	TERRAINS	150	CONSTRUCTIONS	1'500
MATERIEL D'EXPLOITATION	320	MATERIEL TRANSPORT	250	DEPOTS /CAUTIONNEMENTS	10
	100				
	420				
MARCHANDISES	350	FOURNISSEURS	100	CAISSE	80
					10
					40
					50
					S.D = 30
BANQUE	280				
					80
					5
					25
	280				110
	S.D = 170				

• Comptes de gestion

FOURNITURES DE BUREAU	5	PRIMES D'ASSURANCE	25	FRAIS DE PERSONNEL	40
------------------------------	---	---------------------------	----	---------------------------	----

3. BALANCE DE VERIFICATION

N°	Noms des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Capital		2'850		2'850
	Terrains	150		150	
	Constructions	1'500		1'500	
	Matériel d'exploitation	420		420	
	Matériel de transport	250		250	
	Dépôts et cautionnements	10		10	
	Marchandises	350		350	
	Fournisseurs		100		100
	Banque	280	110	170	
	Caisse	80	50	30	
	Fournitures de bureau	5		5	
	Primes d'assurance	25		25	
	Frais de personnel	40		40	
	Totaux	3'110	3'110	2'950	2'950

On peut noter que le total du journal est égal au total des colonnes de mouvements de la balance

8. On donne la balance suivante :

N°	Comptes	Mouvements		Soldes	
		D	C	D	C
1			1'349'000		1'349'000
2		723'748	79'573	644'177	
3		1'192'978	1'574	1'191'404	
4		2'774'480	3'256'944		682'464
5		10'394'308	9'651'966	942'342	
6		2'339'093	2'196'695	152'396	
7		5'944'982	102'822	5'848'160	
8		175'296	175'296		
9		64'926	6'829'308		6'760'382
10		43'365	9'998	33'367	
	Totaux				

Travail demandé :

- 1° Additionner les colonnes de la balance
- 2° S'assurer de la concordance avec le total du journal : 23 653 176 UM
- 3° Vérifier le calcul des soldes ; le cas échéant, rechercher les erreurs

9. Les opérations effectuées par l'entreprise "Lemrabott", au cours du mois de juin, sont les suivantes :

03/06	Ventes de marchandises à crédit pour (ces marchandises avaient coûté 110 000 UM)	165 000	UM
05/06	Achats de marchandises au comptant en espèces	188 000	"
07/06	Achats de fournitures de bureau pour un montant de	20 000	"
08/06	Paiement espèces d'une facture à l'électricien pour la réparation de l'installation électrique	22 500	"
08/06	Ventes au comptant contre espèces (ces marchandises avaient coûté 180 000 UM)	270 000	"
10/06	Chèque émis à l'ordre du fournisseur Mahmoud	150 000	"
12/06	Paiement de la prime d'assurance par chèque bancaire	22 700	"
15/06	Ventes au comptant par chèque (ces marchandises avaient coûté 250 000 UM)	375 000	"
18/06	Reçu un chèque du client Brahim	182 000	"
20/06	Paiement espèces d'un titre de transport pour une mission effectuée à Nouadhibou	8 400	"
25/06	Paiement espèces loyer	30 000	"

Travail à faire :

Présenter pour le mois le compte de résultats tenu en colonnes mariées et soldes.

10. Au 31 décembre, les comptes de l'entreprise Mahmoud présentent les soldes suivants :

Achats de marchandises	45'221'220
Banque	1'978'560
Caisse	453'600
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	413'640

Capital	9'196'534
Charges financières	466'020
Charges liées à l'activité	3'501'364
Charges liées à l'investissement	2'021'760
Chèques postaux	704'700
Clients	4'818'430
Constructions	5'538'240
Dépôts et cautionnements	56'160
Emprunt à long terme	1'296'000
Etat, impôts et taxes	784'080
Fournisseurs	5'981'040
Frais de personnel	8'890'992
Impôts et taxes	2'020'788
Matériel d'exploitation	2'376'000
Matériel de bureau	891'000
Prêt à court terme	1'080'000
Produits accessoires	670'680
Produits financiers	371'500
Stock d'emballages	444'960
Stock de marchandises	4'568'400
Titres de participation	897'800
Ventes de marchandises	67'216'500

Travail à faire:

Présenter la balance par soldes au 31 mars des comptes de l'entreprise Mahmoud en distinguant les comptes de bilan et les comptes de gestion.

11. Le 30 juin, le bilan de mon entreprise est le suivant :

Bilan au 30 juin

Actif		Passif	
Matériel d'exploitation	1'350'000	Capital	3'000'000
Matériel de transport	400'000	Prêteur Abdoul	1'000'000
Marchandises	2'700'000	Fournisseurs	2'260'000
Clients	830'000		
Crédit Mauritanien	470'000		
Caisse	510'000		
	6'260'000		6'260'000

1 juillet	Payé en espèces le loyer	10'000 UM
2 juillet	Ventes à crédit	420'000
5 juillet	Réglé par chèque bancaire sur Crédit Mauritanien	
	- diverses fournitures de bureau	3'500
	- des intérêts à Abdoul	10'000
6 juillet	Accordé des réductions sur les ventes du 2 juillet	13'000
7 juillet	Achat de marchandises (dont 100 000 payables comptant par chèque)	310'000
8 juillet	Vendu une voiture de livraison (chèque déposé au Crédit Mauritanien)	40'000
	(coût d'acquisition 51 000)	

10 juillet	Payé en espèces diverses réparations et des frais d'expédition de marchandises	4'200 700
	Ventes au comptant, contre espèces, de marchandises	37'000
11 juillet	Réglié par chèque bancaire un fournisseur	300'000
	Virement bancaire d'un client	80'000
12 juillet	Achat de marchandises à crédit	120'000
	Transport à ma charge payé en espèces	1'700
	Ventes au comptant contre espèces	140'000
	Versé des espèces au Crédit Mauritanien	200'000

Travail à faire :

Enregistrer les opérations au journal et établir la balance

12. Le 4 janvier 1983, Camara Moulaye s'est établi commerçant dans un local qu'il possède au quartier El Mina. Il ne pensait pas tenir une comptabilité, mais notait certains faits sur un cahier et tenait un livre de caisse.

A l'ouverture de son commerce il avait investi 5 000 000 UM en espèces déposés en caisse. Cependant, inquiet sur le sort de son jeune commerce, il avait fait un inventaire le 1er février et un autre le 1er mars. Camara n'était pas en mesure de se rendre compte s'il était en gain ou en perte après 3 mois d'exploitation. Il vous consulte et vous charge de lui ouvrir sa comptabilité et de dresser un bilan provisoire. A cet effet, il vous remet ses documents et inventaires.

4/1/83	Caisse	5'000'000
1/2/83	Caisse	1'000'000
	Banque	1'500'000
	Mobilier	1'000'000
	Marchandises	3'000'000
	Prêt à Touré	500'000
	Fournisseurs	2'000'000
1/3/83	Caisse	1'500'000
	Banque	3'500'000
	Clients	1'500'000
	Touré	500'000
	Marchandises	5'000'000
	Fournisseurs	7'500'000
	Mobilier	1'000'000

Camara a également récapitulé les opérations effectuées pendant le trimestre, comme suit :

Achat de marchandises chez "Sopal" - total des factures	3'000'000 UM
Achat mobilier à la "Soframau", paiement par chèque BMC	1'000'000
Achats de marchandises "Sopal", total des factures	5'500'000
Achats de marchandises chez "Siemi", payés par caisse	3'500'000
Mise de fonds en espèces	5'000'000
Prélèvement de Camara Moulaye	800'000
Prêt à Touré, par chèque BMC	500'000
Récapitulation des ventes à crédit	1'500'000
Récapitulation des ventes au comptant en espèces	7'000'000
Règlement du fournisseur "Sopal" par chèque BMC	1'000'000
Versement à la BMC	4'000'000
Versements en espèces à la BMC	5'500'000

Paiement de charges par caisse

électricité	27 000
fournitures de bureau	8 800
frais bancaires	2 700
publicité	8 000
rabais accordés	20 500
salaires et sécurité sociale	118 000
transport sur ventes	15 000

Travail à faire :

- 1) Que faites-vous d'abord pour le rassurer rapidement ?
- 2) Passer les écritures au journal.
- 3) Faire le report au grand livre.
- 4) Etablir la balance de vérification.

- 13 - Le bilan de l'entreprise "Cofico" se présente ainsi au 1er janvier 1985.
(Bilan et données en milliers)

Actif			Passif		
Immobilisations		168'288	Capital	144'000	144'000
Terrains	20'240				
Constructions	125'900		Dettes à long terme		103'200
Matériel d'exploitation	9'500		Emprunt à long terme	103'200	
Matériel de transport	12'648				
Valeurs d'exploitation		58'800	Dettes à court terme		34'622
Marchandises	58'800		Fournisseurs	29'016	
			Personnel	2'352	
Valeurs réalisables et disponibles		54'744	Créditeurs divers	3'264	
Clients	18'336				
Débiteurs divers	4'272				
Banque	30'384				
Caisse	1'752				
	281'832	281'832		281'832	281'832

04/1	Achat de marchandises à crédit	1'750
05/1	Achat de matériel de bureau, payé par chèque	235
07/1	Règlement de frais de transport par chèque	50
10/1	Vente de marchandises (3/4 sont vendus à crédit et le reste au comptant)	2'600
15/1	Nous retournons une partie des marchandises achetées le 4 janvier	175
16/1	Paiement en espèces d'une facture d'électricité	160
19/1	Remboursement par chèque d'une partie de l'emprunt	2'200
22/1	Achat de marchandises à crédit	325
	Achat d'une camionnette, un tiers est payé par chèque. On payera le restant de la dette par 6 mensualités de 138	1'242
23/1	Enregistrement des salaires	480
26/1	Vente de marchandises à crédit	2'800
27/1	Paiement du loyer mensuel en espèces	160
29/1	Vente de marchandises	2'400

30/1	Paiement d'une facture d'eau par chèque	56
	Retrait de la banque pour alimenter la caisse	560
	Règlement par chèque d'une facture à un fournisseur	250

L'entreprise pratique le système de l'inventaire intermittent
Le stock à fin janvier s'élève à 58 500

Travail à faire :

- 1) Journaliser et inscrire dans les comptes les opérations du mois de janvier
- 2) Calculer la marge brute
- 3) Calculer le taux de marque brute
- 4) Etablir la balance de vérification à fin janvier (six colonnes)

CHAPITRE 5

SYSTEMES & ORGANISATION COMPTABLE

1. - GENERALITES

1.1 - Notion de système

Le système comptable est un **ensemble d'éléments** (documents, livres, états...) et un **ensemble de relations** appliquées à ces éléments (liens assurés par l'utilisation de procédures appropriées).

Les moyens du système sont **matériels** (documents et machines comptables) et **humains** (personnel).

1.2 - Caractéristiques du système comptable

Sur le plan de la méthode, l'organisation d'un système comptable repose essentiellement sur la technique de l'enregistrement appelée **saisie** :

- saisie pour le classement des documents de toute nature;
- saisie pour le classement des faits, au jour le jour, dans leur ordre chronologique en vue de faire apparaître distinctement les opérations qui intéressent la composition du patrimoine de celles relatives à l'activité;
- saisie pour le reclassement des faits permettant leur regroupement périodique sur des états synoptiques (balances, compte de résultats, bilan ...) utiles à l'analyse de la gestion.

Les différents travaux exigent le déroulement rationnel d'une suite de traitements qui sont évidemment fonction, d'une part du nombre d'opérations à enregistrer, d'autre part du caractère plus ou moins détaillé des renseignements recherchés pour la gestion. Selon les moyens employés, ce **travail** peut être **manuel, mécanisé ou automatique**.

Sur le plan humain, le système comptable présente cette particularité de combiner intimement **travaux intellectuels et travaux matériels**, exigeant des compétences différentes :

- les **travaux intellectuels** consistent généralement :
 - à donner aux opérations à enregistrer leur véritable nature économique, juridique etc...c'est le travail **d'imputation**
 - à vérifier les différentes phases du traitement au moyen de recoupements, de rapprochements, de pointage....c'est le travail de **contrôle**
 - à faire parler les chiffres, tirer des enseignements en analysant les tableaux de synthèse issus des travaux comptables... c'est le travail **d'analyse et d'exploitation**

Les travaux matériels consistent :

- à trier et classer les éléments à enregistrer à partir d'une imputation préalablement établie;
- à exécuter toutes les tâches mineures n'exigeant de la part de celui à qui elles sont confiées que de l'attention et de la méthode. Ces activités absorbent une grande partie du temps de travail des services comptables.

Les systèmes et procédés comptables que nous examinerons successivement ont pour but de réduire le travail fastidieux de report et d'améliorer ainsi la sécurité des enregistrements comptables.

2. - LA SOLUTION TRADITIONNELLE - LE SYSTEME CLASSIQUE

- * Tout système comptable est conditionné dans son organisation générale par la taille de l'entreprise et le volume des opérations à enregistrer.
- * Toute opération doit être constatée par un écrit que l'on appelle document ou pièce comptable.

2.1 - Importance du document en comptabilité

Les documents constituent des moyens de preuve; ils servent également et surtout de base au travail comptable. En effet, chaque donnée comptable doit s'appuyer sur un document écrit qui en précise l'origine, le contenu et justifie la nature de l'enregistrement.

Principaux documents classés selon la nature des opérations

Opérations	Documents
Mouvement de fonds	Bordereaux de versement Avis de débit et avis de crédit émanant des banques Chèques, virements Livrets d'épargne Reçus, récépissés de mandats poste
Livraison et réception de marchandises	Bons de réception et bons de livraison Factures des fournisseurs Factures adressées aux clients Factures d'avoirs, notes de crédit pour retours ou réductions
Circulation d'effets	Effets à recevoir et effets à payer Billets à ordre Bordereaux des effets remis à l'encaissement ou à l'escompte Avis de domiciliation d'effets Avis de non paiement d'effets
Paiement de charges	Avis d'échéance de primes d'assurance Bordereaux des cotisations dues à la C.N.S.S Bulletins de salaires, feuilles récapitulatives de paie Déclarations fiscales, avertissements Notes d'honoraires Quittances de loyer, notes de téléphone, d'électricité....

Les pièces qui parviennent à l'entreprise sont revêtues, dès leur arrivée, d'un cachet sur lequel seront portées toutes les explications relatives à leur exploitation (vérification par les services concernés, date de comptabilisation)

Exemples

8 janvier 1986		Date d'arrivée du document
A-612		Numéro d'archivage
Comptabilisé		
le 10-jan-86		
Imputation		Mentions portées par le service comptable
Débit	Crédit	
Compte 600	Compte 400	
Achats	Fournisseurs	
Visa F.M		

Fig. 1 - Cachet simple à usage multiple

N° de classement		SERVICE DES ACHATS		Date _____		Date d'entrée Rappel de la commande
_____		Commande n° _____		_____		
_____		Service demandeur _____		_____		
CONTROLE RECEPTION		CONTROLE ARITHMETIQUE				Service de la comptabilité
		<i>Quantités</i>		<i>Prix</i>		
Date	_____	Date	_____	Date	_____	
Visa	_____	Visa	_____	Visa	_____	
IMPUTATIONS				SOMMES		Visa (contrôle et information)
<i>INTITULES ET NUMEROS DES COMPTES</i>				<i>Débit</i>		
				<i>Crédit</i>		
COMPTABILISE, le _____		Journal _____		VISA		
		Folio _____				

Fig. 2 - Cachet apposé sur une facture d'achat

Quant aux documents créés par l'entreprise et destinés aux tiers, il importe d'en noter l'émission par l'un des procédés suivants :

- annotation des souches pour les chèques, reçus, effets de commerce
- confection de duplicata pour les factures adressées aux clients

Pour les opérations internes (inventaire des stocks, du matériel, tableaux d'amortissements, etc.), il est nécessaire d'émettre un document visé par un responsable des services financiers ou techniques de l'entreprise.

Notons une règle fondamentale de toute organisation comptable :

Tout enregistrement comptable doit avoir pour support et justificatif un document externe ou interne.

Les documents sont classés et conservés pendant une période de 10 ans à partir de la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été établis.

2.2 - Description des éléments du système comptable classique

Tous les systèmes comptables dérivent du système classique et c'est une des raisons de l'importance de son étude. L'organisation comptable classique est basée sur l'enregistrement chronologique des documents justificatifs dans le journal général unique.

A partir du journal, les inscriptions sont ensuite reportées dans le grand livre qui, après arrêté et classement des comptes, permettra l'établissement de la balance pour le contrôle périodique et la détermination des résultats.

Le journal

Dans le système classique, le journal se présente comme un instrument d'analyse comptable des opérations de l'entreprise. Il a un rôle technique essentiel :

- il permet l'enregistrement chronologique des pièces justificatives et met en évidence l'ensemble des imputations d'une journée;
- il facilite les contrôles issus de l'application du principe de la partie double;
- il renseigne par les libellés sur la nature des opérations enregistrées et permet en cas d'erreur ou de contestation, de remonter au document de base.

Le grand livre

Le grand livre est alimenté à partir des enregistrements figurant sur le journal. Il éclate les renseignements chronologiques du journal dans les comptes classés dans un ordre prédéterminé (Voir Cf. "Le plan comptable").

Le travail de report au grand livre doit être effectué avec la plus grande attention. Afin d'éviter les erreurs, il convient de prendre les précautions suivantes :

- vérifier que le compte dans lequel s'effectue le report est bien celui qui est mentionné dans le journal
- s'assurer de l'exactitude de la somme reportée
- cocher dans le journal par un tiret, sur le trait vertical qui sépare les colonnes débit et crédit, la somme qui est reportée

La balance

Etablie à partir du grand livre, la balance est un tableau dans lequel sont récapitulés tous les comptes avec le total de leurs mouvements débit et crédit et leurs soldes. Son établissement nécessite le travail de préparation suivant :

- détermination, pour chaque compte du grand livre, du total des mouvements débit et crédit et calcul du solde;
- présentation ensuite de tous les comptes dans un ordre donné.

La balance est avant tout un instrument de contrôle. Toutes les opérations inscrites dans le journal ayant été reportées au grand livre et tous les comptes du grand livre étant inscrits dans la balance, certaines concordances doivent être vérifiées. Rappelons-les :

(1)	TOTAL DU DEBIT DE LA BALANCE	=	TOTAL DU CREDIT DE LA BALANCE
(2)	TOTAL DU DEBIT DU JOURNAL	=	TOTAL DU CREDIT DU JOURNAL
(3)	TOTAUX DU JOURNAL	=	TOTAUX DE LA BALANCE
(4)	SOLDES DEBITEURS DE LA BALANCE	=	SOLDES CREDITEURS DE LA BALANCE

La troisième égalité $\text{TOTAL DU JOURNAL} = \text{TOTAL DE LA BALANCE}$ permet de dire que la balance est juste. Mais comme nous l'avons noté précédemment, cette exactitude purement arithmétique peut masquer des erreurs n'ayant pas d'incidence sur l'égalité DEBIT et CREDIT des enregistrements effectués, notamment dans le cas de compensation de sommes (inscription en trop au débit d'un compte, en moins au crédit d'un autre).

Les tableaux annuels de synthèse

La balance étant exacte arithmétiquement, et les différents postes étant ajustés, il reste à déterminer les résultats, à dresser le bilan et le tableau de financement. Ce travail se fait en plusieurs étapes :

- il faut commencer par regrouper tous les comptes de charges et de pertes et tous les comptes de produits et de profits figurant dans la balance.

La confrontation des deux catégories de comptes, ajustés par les données de l'inventaire extra-comptable (inventaire des stocks notamment), permet de déboucher sur la construction du tableau des résultats.

- après le virement des comptes de gestion au résultat, il faut récapituler sur un état tous les comptes qui subsistent non soldés dans la balance générale et qui concernent non pas l'activité mais le patrimoine de l'entreprise; on obtient ainsi un deuxième tableau qui n'est autre que le bilan : l'actif est composé de tous les soldes débiteurs, le passif de tous les soldes créditeurs ($\pm$ le résultat)
- il faut enfin, dans un troisième tableau, mettre en évidence à l'aide des autres documents comptables, les ressources dont a disposé l'entreprise au cours de l'exercice et l'utilisation qu'elle en a faite pour faire face à ses besoins.

Les tableaux de synthèse sont généralement établis en fin d'exercice. Ils permettent de suivre la bonne marche de l'entreprise et d'analyser la situation patrimoniale.

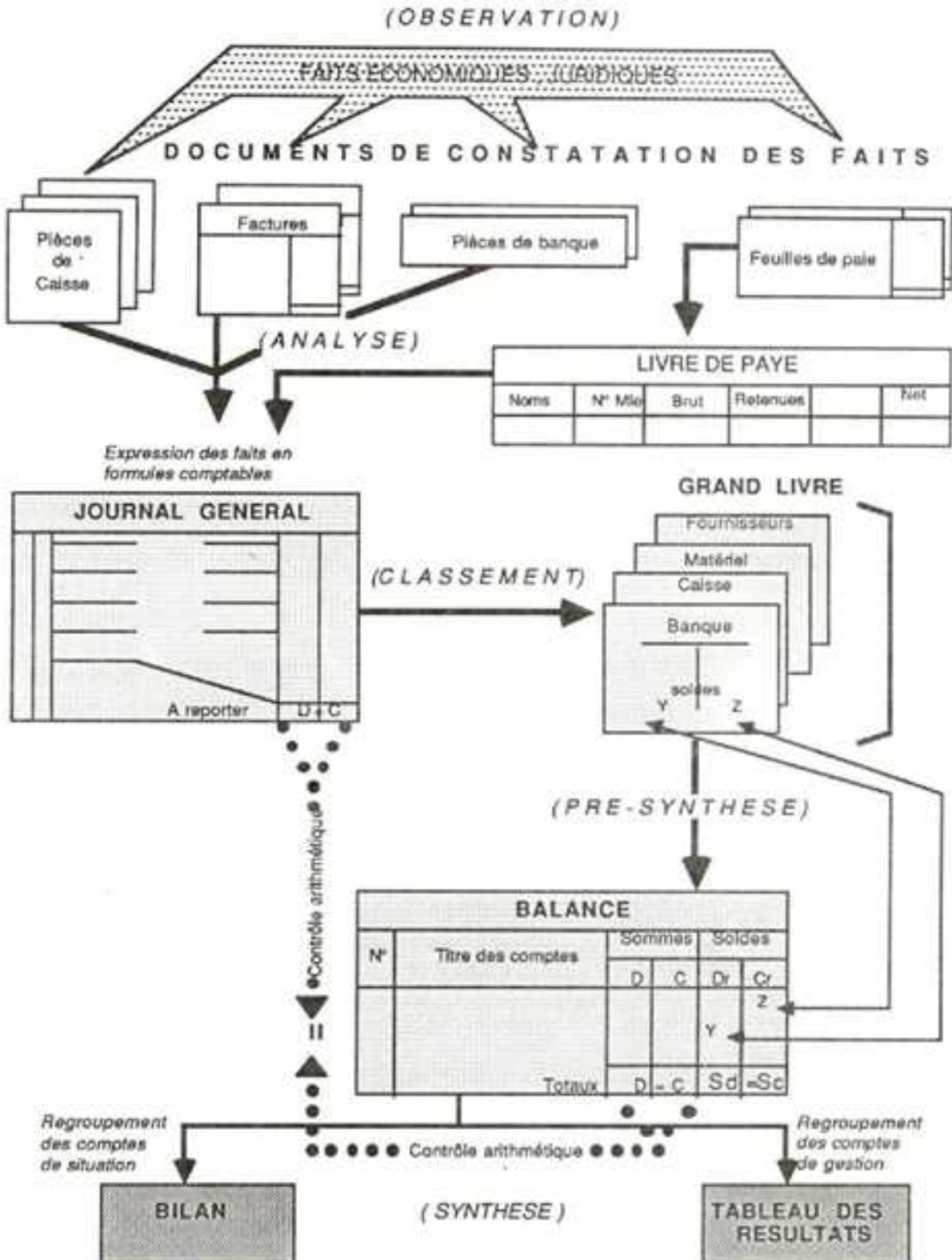
Les situations périodiques

Beaucoup d'entreprises ne veulent pas se contenter de ne connaître leurs résultats qu'à la clôture de l'exercice. Périodiquement (parfois mensuellement) elles établissent des situations qui leur donnent une vue, ne serait-ce qu'approximative, de leur activité.

Pour établir cette situation, elles dressent une balance générale qu'elles complètent des données extra-comptables relatives aux stocks et aux différentes opérations de régularisation des comptes.

L'organisation comptable classique peut se schématiser comme suit :

2.3 - Schéma du système classique



2.4 - Les inconvénients du système classique

L'organisation comptable, telle qu'elle vient d'être décrite ci-dessus, comporte les inconvénients suivants :

- perte de temps occasionnée par la multiplicité des enregistrements sur le journal et des reports sur le grand livre,
- multiples occasions d'erreurs dues à la dispersion des informations figurant dans les livres et à la lassitude de l'exécutant,
- volume quotidien d'écritures dépassant souvent les possibilités d'une seule personne, cas fréquent, même dans une entreprise de taille moyenne,
- difficulté de dégagement des renseignements notés antérieurement, les enregistrements étant mélangés suivant les caprices du hasard,
- impossibilité de dissocier les travaux intellectuels des travaux prosaïquement matériels, ce qui conduit à faire assumer par une seule personne la totalité des travaux comptables.

Le système classique ne permet ni la division du travail, ni son étalement dans le temps. Il constitue un goulot d'étranglement.

La solution qui paraît s'imposer consiste à faire éclater le journal et à recourir à d'autres systèmes d'enregistrements.

3. - LES AMELIORATIONS APORTEES - NOTIONS SUR LES AUTRES SYSTEMES

3.1 - Le système centralisateur

3.11 - Description du système

La difficulté rencontrée dans le système classique est résolue par l'éclatement du journal général unique en de multiples journaux dits journaux divisionnaires (ou journaux auxiliaires) pour les différents types d'opérations.

Avec le fractionnement du journal unique en un nombre plus ou moins grand de journaux divisionnaires, le travail peut être confié à des personnes différentes.

Les documents à enregistrer sont classés par nature d'opérations pour faire l'objet de regroupement dans des registres spécialisés. Chaque journal divisionnaire recueille, à l'exclusion de toute autre, les opérations que caractérise la présence d'un compte déterminé.

Ainsi, tous les achats figurent au journal divisionnaire des "Achats", toutes les ventes sont notées au journal des "Ventes", les entrées d'espèces le sont au journal de "Caisse-débit", les sorties d'espèces au journal de "Caisse-crédit", etc.,

Les opérations de caractère peu fréquent et ne concernant aucun des journaux divisionnaires créés sont inscrites sur un journal des "Opérations diverses"

Présentation schématique d'un journal auxiliaire

Les journaux divisionnaires sont présentés sous forme de tableaux à colonnes multiples, de manière à recevoir sur une seule ligne l'équivalent d'un article qui aurait été passé dans un journal général. Par

exemple, le journal des achats se présentera de la manière suivante :

Journal des Achats

Mois de septembre 19(n)

Dates	Libellés	CREDIT	Comptes à DEBITER			
		Fournisseurs	Achats de marchandises	Entretien	Matériel	Divers
15.09	Facture 1202 Zeidane	56'000	56'000			
25.09	Facture 14 Abdellahi	150'000			150'000	
27.09	Facture 2108 Cissé	23'800	23'800			
		229'800	79'800		150'000	

Ventilation en contrepartie

* A gauche, les colonnes sont réservées au compte de base : "Fournisseurs-crédit" et aux mentions générales.

* Viennent ensuite les colonnes de ventilation destinées aux comptes jouant en contrepartie du compte de base. Comme il n'est pas toujours possible de faire figurer tous les comptes de contrepartie, une colonne "Divers" sera prévue pour recueillir ceux d'entre eux qui n'interviennent qu'occasionnellement.

Les grands livres auxiliaires

Des grands livres auxiliaires peuvent être ouverts pour rassembler les comptes individuels de fournisseurs, de clients, etc...

Ces grands livres permettent d'analyser les mouvements ayant affecté les comptes particuliers.

Les balances auxiliaires ou "relevés nominatifs"

Les totaux des comptes des grands livres auxiliaires doivent être égaux au total général correspondant figurant au grand livre général. On vérifie cette égalité en procédant régulièrement à l'établissement de relevés nominatifs des comptes "Fournisseurs" et des comptes "Clients", etc...

La centralisation

Périodiquement, en général une fois par mois, les enregistrements figurant dans les journaux auxiliaires sont repris globalement au journal général. Il suffit de passer une écriture pour l'ensemble des achats, une autre pour l'ensemble des ventes, etc..

Cette comptabilisation est appelée "centralisation".

Application :

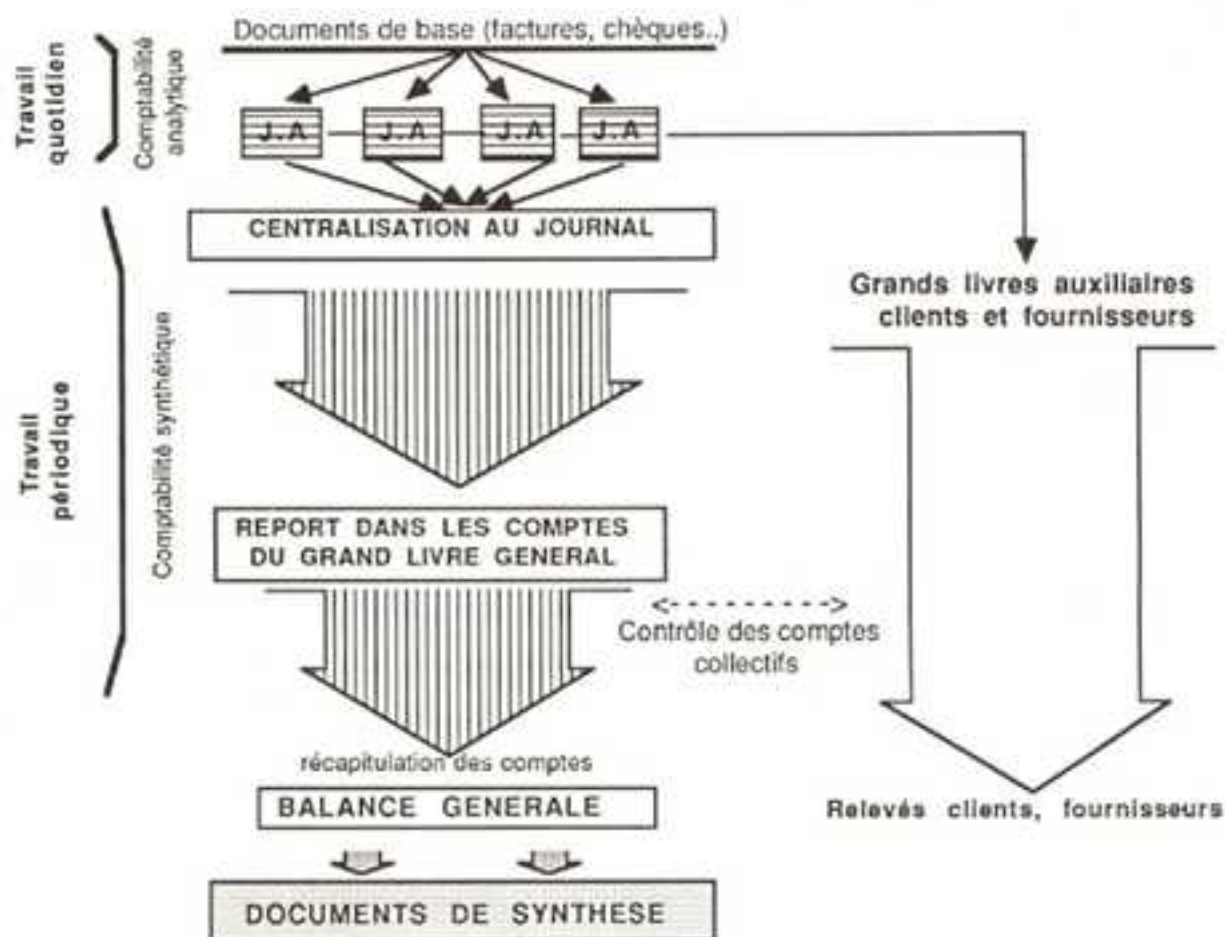
La centralisation du journal auxiliaire des "achats" ci-dessus s'effectue de la manière suivante :

	Septembre		
ACHATS DE MARCHANDISES		79'800	
MATERIEL		150'000	
Fournisseurs			229'800
Centralisation du journal auxiliaire des achats			
Mois de septembre			

La balance générale

Le journal (dit général) et le grand livre (dit également général) étant maintenus, la balance générale est établie comme dans le système classique.

3.12 - Schéma du système centralisateur



3.13 - Avantages et Inconvénients du système centralisateur

Avantages

Le système centralisateur permet d'obtenir la correction de certains défauts du système classique :

- division du travail et simplification de la tenue des livres comptables
- éclatement du travail dans le temps en opérations quotidiennes et en opérations périodiques
- préservation du secret des résultats globaux, chaque service ne connaissant de la situation comptable que la fraction qui l'intéresse directement

Inconvénients

La multiplication des journaux, des écritures et des reports n'élimine pas les risques d'erreurs déjà rencontrés dans le système classique.

Du fait de la centralisation, le report au grand livre général fait apparaître des renseignements beaucoup trop succincts et souvent transcrits avec retard.

3.2 - Le système par décalque

Le décalque rencontre un vif succès auprès des petites et moyennes entreprises. Le système permet d'éliminer le travail de report qui présente le double inconvénient d'être long et fréquemment entaché d'erreurs. Il se caractérise par les modifications suivantes :

- remplacement du grand livre par un fichier : d'où facilité de créer des comptes nouveaux
- emploi d'un appareil qui consiste essentiellement en une plaque du format du journal munie, sur son bord gauche, soit d'une machoire coulissante, soit d'un système à ergots
- interposition d'une feuille de carbone (ou système similaire de reproduction) entre le feuillet du journal et la fiche de compte.

Grâce à un système de repérage et au dispositif de fixation, les écritures sont inscrites simultanément sur la ligne et dans la colonne choisie de la fiche de compte (fiche tenant lieu de grand livre) et du feuillet du journal.

Entrer dans le détail de ce système dépasserait le cadre de cet exposé. Qu'il suffise de dire que ce système permet de réaliser un gain de temps considérable dans le travail matériel à assurer. Cet avantage peut être "couplé" avec l'utilisation de la mécanographie.

3.3 - Les machines comptables

Le décalque est également utilisé en mécanographie, les machines comptables permettant de relayer l'homme en effectuant à sa place, plus rapidement et plus sûrement que lui tous les enregistrements numériques pour les totaliser et les ventiler.

L'introduction de la machine comptable dans l'entreprise nécessite une étude préalable, soigneusement préparée, en collaboration avec :

- le responsable de la comptabilité qui définit les états à produire, les contrôles automatiques à ménager, la fréquence des arrêts de comptes, etc...
- le spécialiste en mécanographie qui connaît les caractéristiques et la capacité des types de matériel et qui programme la machine.

3.4 - L'ordinateur

Nous ne le citerons ici que pour mémoire. En effet, des mécanisations plus poussées, effectuées grâce à l'ordinateur, permettent un traitement intégré de toutes les informations et non pas seulement des informations comptables.

La capacité d'absorption des ensembles électroniques est telle qu'il faut procéder à une étude attentive des travaux qu'on peut traiter pour assurer à l'investissement une rentabilité convenable.

4. - LE CHOIX PARMI CES SOLUTIONS

La gamme des systèmes et procédés comptables est assez vaste. En dehors des systèmes exposés succinctement ci-dessus existent de nombreux procédés intermédiaires :

- * journal-grand livre
- * balance carrée
- * système des pièces comptables multiples
- * systèmes mixtes utilisant les services d'un centre à façon, etc...

Comment choisir dans cette diversité de systèmes ? La décision à prendre est des plus délicates d'autant que dans ce domaine il n'existe pas d'organisation type. D'une entreprise à l'autre, les systèmes vont se différencier par le nombre de livres comptables ouverts et par leur contenu.

Pour être adapté, un système comptable doit être conçu, non seulement en fonction du volume des opérations à traiter, mais aussi en fonction de la structure de l'entreprise.

Les différents systèmes et procédés comptables seront étudiés d'une manière approfondie dans un autre manuel.

5. - LES HOMMES QUI APPLIQUENT LES SYSTEMES COMPTABLES

Parallèlement aux systèmes comptables utilisés, il y a lieu d'évoquer les hommes qui les appliquent et qui sont en grande partie responsables de leur efficacité ou de leur échec. Salariés ou indépendants, ils sont les collaborateurs privilégiés du chef d'entreprise.

5.1 - Rôle et conditions d'efficacité du service comptable

Le service comptable, placé au carrefour des autres services de l'entreprise, reçoit toutes les informations à caractère juridique, économique et financier. Il les analyse et les codifie, les enregistre et les synthétise de façon à les rendre exploitables, non seulement par les dirigeants mais aussi par les tiers en rapport avec l'entreprise, tels que l'administration fiscale, les banquiers... Il ne peut assumer correctement ses responsabilités que s'il est complètement et rapidement informé.

Le volume des informations à traiter, variable selon l'importance et la nature de l'entreprise, doit être judicieusement réparti entre les agents chargés des tâches comptables. La rapidité du traitement dépend de la qualité de l'organisation mise en place : personnel suffisant tant sur le plan quantitatif que qualitatif, matériel et système adéquat.

Un chef d'entreprise peut exiger beaucoup de son service comptable, mais encore faut-il qu'il lui donne les moyens de s'organiser en satisfaisant aux nécessités :

- de la division du travail
- de l'étalement dans le temps des différents travaux
- de l'obtention des comptes à jour
- de l'exploitation rapide des données enregistrées

5.2 - Les professionnels comptables salariés

Le vocable de comptable est susceptible de s'appliquer à des fonctions de nature variées depuis celle de teneur de livres jusqu'à celle de directeur de comptabilité. L'évolution de l'environnement économique et juridique a conduit, bien évidemment, à une diversification des tâches qui rend difficile

un classement général des fonctions comptables et financières dans l'entreprise.

Une étude récente effectuée par la commission de hiérarchisation et de promotion de la profession comptable(1) permet de retenir la classification suivante :

1° - Le personnel d'exécution constitué par :

- des employés auxiliaires (aides-comptables 1^{er} échelon) chargés de la confection des documents de base (chiffage des factures, des fiches de magasin....) et éventuellement de la tenue des journaux auxiliaires avec reports aux comptes, notamment clients, fournisseurs, fiches de stocks

des employés spécialisés (aides-comptables 2^e échelon) chargés des travaux comptables élémentaires tels que :

- l'établissement des états de rapprochement
 - l'analyse et la justification du solde des comptes
 - l'enregistrement mécanographique
 - la centralisation des journaux dans les petites entreprises
- des agents qualifiés (comptables 1^{er} et 2^e échelon) aptes à exécuter des travaux complexes, tels que :
 - enregistrement, centralisation des opérations comptables
 - confection de balances et préparation de documents de synthèse sous la directive d'un chef de comptabilité ou d'un membre de l'Ordre des experts comptables
 - collecte et présentation de données statistiques et prévisionnelles utiles aux travaux de gestion budgétaire et de contrôle de gestion

2° - Les agents de maîtrise

Les chefs de groupe qui représentent cette catégorie professionnelle ont reçu une formation technique étendue. Ils assurent des travaux complexes pouvant comporter une certaine initiative. Ils coordonnent les tâches des employés et techniciens comptables placés sous leur autorité et veillent à la bonne exécution des travaux.

3° - Les cadres

Les cadres ayant des responsabilités de commandement sont chargés des travaux de conception, d'organisation et de contrôle de la comptabilité. La classification des fonctions exercées dépend essentiellement de la dimension de l'entreprise. On distingue :

- le chef de section à qui incombe la responsabilité de plusieurs groupes
- l'inspecteur comptable dont la mission essentielle consiste à apprécier la qualité et la validité des travaux effectués
- le chef de comptabilité chargé de la direction de tous les services comptables
- le directeur de comptabilité responsable des services comptables d'une très grande entreprise (avec des services comptables décentralisés)

C'est à ces cadres qu'incombe finalement l'accomplissement des missions de la comptabilité et tout particulièrement celles orientées vers la prospective et la gestion prévisionnelle.

(1) Secrétariat de la commission - 67, Boulevard Haussman à Paris

5.3 - Les professionnels comptables exerçant à titre libéral

Pour compléter ce tour d'horizon sur les fonctions comptables, il est nécessaire d'ajouter aux missions des professionnels salariés, celles accomplies par les professionnels libéraux.

L'Ordre national des experts comptables créé par décret n° 83.026 du 17 janvier 1983 regroupe les professionnels travaillant à titre indépendant. Ceux-ci accomplissent des missions variées et peuvent apporter une aide précieuse au chef d'entreprise dans la conception, l'organisation, la tenue, le contrôle et l'utilisation de la comptabilité.

Ils remplissent les fonctions traditionnelles de la profession dans la petite entreprise et assument des responsabilités analogues à celles des cadres supérieurs dans les moyennes et grandes entreprises.

Avec le développement de la comptabilité comme instrument de gestion et d'orientation, leur rôle en tant que conseiller du chef d'entreprise, va en s'accroissant.

L'optique particulière que requiert ce rôle, doit nécessairement entraîner des spécialisations au sein de la profession. En effet la compétence ne peut se concevoir, dans un domaine qui s'élargit sans cesse, que par la spécialisation et le travail d'équipe.

Ainsi apparaît, sur le plan théorique, la hiérarchie professionnelle. Sur le plan pratique, il n'existe pour le moment aucune obligation légale ou réglementaire qui détermine le niveau de compétence, de formation et de rémunération des professionnels comptables salariés. Afin d'obtenir une comptabilité fiable et probante dans les entreprises, les autorités concernées doivent proposer une nomenclature des fonctions comptables de portée générale, utilisable par tous les secteurs professionnels.

5.4 - Les niveaux de formation

L'analyse précédente nous permet de situer les niveaux de formation au nombre de trois :

1° Un premier niveau : celui des aides-comptables

A une instruction générale de base, doit s'ajouter une formation professionnelle, adaptée aux travaux d'exécution courante et tenant largement compte des progrès de la mécanisation et du traitement automatique des informations.

Le contenu du programme de formation devra comprendre la culture générale de base, la géographie économique, la correspondance commerciale et administrative, l'arithmétique commerciale, la comptabilité générale, la comptabilité usuelle, ainsi que des notions de droit et d'économie.

L'étude de la mécanographie et du traitement automatique des informations, doit être considéré comme le complément indispensable à toute formation comptable. Pour les exécutants et les niveaux moyens suivants, cet enseignement devra être présenté dans ses applications élémentaires. Il sera approfondi au profit de ceux qui se destinent à l'exécution de travaux sur matériel mécanographique et électronique.

2° Un niveau moyen : celui des agents comptables et des agents de maîtrise

Il exige une bonne culture générale et une formation théorique et pratique solide. Cette dernière doit comporter l'étude des diverses branches de la comptabilité (comptabilité générale et comptabilité analytique, gestion budgétaire). L'objectif visé étant de dépasser le stade d'initiation et de donner à la technique comptable toute sa signification comme instrument de gestion en permettant aux étudiants d'acquérir un langage comptable précis et de se familiariser avec les systèmes et méthodes employés

pour la saisie, le traitement et l'exploitation de l'information comptable dans l'entreprise.

L'enseignement, des questions juridiques et économiques, de l'organisation administrative, doit être conçu non comme moyen d'acquisition pure et simple des connaissances, mais sous une forme aussi pratique que possible, pour permettre aux futurs professionnels de transposer leur "acquis" dans le cadre réel de l'entreprise : cela suppose des travaux dirigés habituant les élèves à ordonner leurs connaissances et à situer l'entreprise face à tous ses partenaires.

3° Un niveau supérieur qui comporte deux degrés

- un premier degré, celui de la formation des techniciens supérieurs et des cadres ;
- un deuxième degré, celui des cadres supérieurs et des experts-comptables.

Corrélativement à leurs qualités de personnalité, les techniciens supérieurs et les cadres de la comptabilité doivent posséder des connaissances sur une multitude de problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement. Ils doivent, en particulier dans le domaine comptable, être au courant des différentes techniques utilisées, des systèmes, du matériel, et dominer les problèmes d'analyse de coût, de rentabilité et de contrôle.

Dans un contexte plus élargi, ils doivent intégrer aux problèmes comptables tous les paramètres économiques, juridiques, sociaux, politiques, etc...

Ainsi, ils doivent être accoutumés au raisonnement économique de base (macro et micro). Ils sont familiarisés avec les problèmes relatifs au domaine économique en général, à celui de l'économie de l'entreprise en particulier.

Leurs connaissances juridiques doivent englober l'ensemble du droit commercial et de nombreuses branches du droit civil, du droit du travail, du droit fiscal... Ils doivent être capables d'analyser et d'interpréter les textes pour leur application dans l'entreprise et savoir rechercher les voies de "moindre résistance fiscale".

Ainsi décrites, les compétences des cadres de la comptabilité apparaissent comme très étendues; Cependant, le prolongement naturel de leur activité débouche inévitablement sur celle du "spécialiste" qui lui, étudie les "problèmes particuliers".

A tous les niveaux, la formation professionnelle doit permettre l'adaptation au métier de ceux qui s'y engagent. Le meilleur adjuvant à l'éclosion des qualités des futurs professionnels de la comptabilité trouve sa force dans l'administration d'un programme de formation cohérent et substantiel, limité aux matières indispensables et orienté moins vers l'accumulation des connaissances qu'au développement des aptitudes.

EXERCICES

SYSTEMES & ORGANISATION COMPTABLE

1. Analysez les avantages et les inconvénients du grand livre "relié" et du grand livre "sur fiches mobiles".
2. Comment concevez-vous le travail de report des sommes du journal au grand livre ?
 - faut-il cocher les sommes ou les comptes dans le journal ?
 - faut-il opérer compte par compte ou ensemble des débits, puis ensemble des crédits ?
 - faut-il effectuer consécutivement tous les reports intéressant le même compte (débits puis crédits) pour ensuite passer au compte suivant ?
3. La présentation uniquement en soldes d'une balance vous paraît-elle rationnelle ?
4. Lorsqu'après totalisation des totaux des mouvements débit et crédit des comptes de la balance vous n'aboutissez pas à l'égalité entre "Débits" et "Crédits", essayez de déterminer la marche à suivre pour retrouver :
 - le montant exact des colonnes "débits" et "crédits";
 - les erreurs.
5. Citez les principaux inconvénients du système classique
6. Le livre de paie doit-il être coté et paraphé comme le journal général ?
Si oui, donnez les références des textes législatifs.
7. Que doit contenir le livre d'inventaire ?

8. L'extrait d'une balance fait apparaître les lignes suivantes

	D	C	Sd	Sc
.....				
BANQUE	1'023'850	781'350	242'500	
CAISSE	467'050	482'050		15'000
.....				
.....				
TOTAUX	5'467'100	5'467'100	4'025'200	4'025'200

Les totaux débits et crédits du journal sont égaux et concordent avec les totaux de la balance.

1° Que dire de cette balance? Est-elle "juste" ? Fait-elle apparaître une anomalie?

2° Après pointage des comptes, on découvre dans le compte de banque ouvert au grand livre un débit de 75 000, alors que l'article du journal, base de ce report était :

Débit de CAISSE 75 000
Crédit de FOURNISSEURS 75 000

Quelles sont les régularisations qui s'imposent? Présenter l'extrait de la balance après ces régularisations.

9. Quels matériels utilise-t-on en comptabilité par décalque ? Le procédé par décalque pour la préparation de la paie présente-il des avantages évidents ? Lesquels ?

10. Le fisc exige-t-il la tenue de livres obligatoires ? Lesquels ?

11. Qu'est-ce qu'un "journal à colonnes multiples" ?

12. Qu'est-ce que le système des "pièces comptables multiples" ? Est-il compatible avec le système centralisateur ?

CHAPITRE 6

LE PLAN COMPTABLE

1. - NOTION DE PLAN COMPTABLE

1.1 - La normalisation au sein de l'entreprise

Pour exercer convenablement ses fonctions, le responsable de la gestion doit disposer d'un bon système d'information sur l'organisation et la marche de l'entreprise. Ce système d'information repose essentiellement sur la comptabilité.

On peut imaginer que chaque entreprise ait son langage comptable propre. Dès lors qu'il est clairement articulé et compris de ceux à qui incombent des responsabilités de gestion, ce langage satisfait aux nécessités de l'information interne. A ce stade, la normalisation se situe sur deux plans :

- la terminologie, chaque compte ayant un nom bien précis et un mode d'emploi;
- le classement, les comptes devant être rangés selon un ordre bien établi pour permettre l'enregistrement des différentes informations.

La nomenclature des comptes utilisés dans l'entreprise, méthodiquement énumérés et définis, constitue le plan comptable de l'entreprise. Ainsi, la comptabilité d'une entreprise ne peut se concevoir sans un plan comptable.

1.2 - La normalisation sur le plan national

Les informations fournies par la comptabilité intéressent l'entreprise. Mais ainsi, en dehors de tout interlocuteur, le stade du monologue n'est pas dépassé.

Or l'entreprise doit engager un dialogue avec les autres entreprises, ne serait-ce que pour se situer par rapport à elles. Pour y parvenir, il faut parler le même langage, donc normaliser la comptabilité.

La normalisation comptable va donc satisfaire aux besoins :

- de l'information interne des dirigeants et gestionnaires
- de l'information externe (partenaires économiques de l'entreprise : salariés, fournisseurs, clients, banquiers, associés)
- de l'information économique au niveau global de la nation : la comptabilité nationale

En effet, les données comptables des entreprises sont, de plus en plus, destinées à être exploitées sur le plan national afin d'obtenir les renseignements indispensables aux prises de décision par les responsables du pays.

1.3 - Nécessité d'une normalisation comptable

Pour toutes ces raisons, une normalisation sur le plan national s'est avérée indispensable et a conduit à la mise en oeuvre d'un dispositif comptable légal.

La réforme comptable a été entreprise par la Commission Nationale de la Comptabilité, créée le 24 mai 1980 par avis du Conseil des Ministres. Cette commission a préparé un plan comptable général dont le texte définitif a été promulgué par l'ordonnance n° 82 180, en date du 24 décembre 1982.

Le Conseil National de la Comptabilité, institué par le décret n° 83 027 du 17 janvier 1983, s'est substitué à la Commission Nationale de la Comptabilité. Il a reçu pour mission essentielle d'assurer l'application du plan comptable et de donner un avis préalable sur toute proposition, recommandation, instruction ou réglementation d'ordre comptable, dans les conditions définies par les textes en vigueur.

Le décret n° 83 025 du 17 janvier 1983 a rendu applicable le plan comptable selon le calendrier suivant :

1° A compter de l'exercice comptable commençant en 1983, aux établissements publics à caractère industriel et commercial, aux sociétés d'économie mixte, aux entreprises agréées au code des investissements ou bénéficiant d'un régime fiscal particulier.

2° A compter de l'exercice comptable commençant en 1984, aux entreprises autres que celles visées ci-dessus, entrant dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et dont le chiffre d'affaires atteint le seuil retenu par la législation fiscale pour l'assujettissement au régime d'imposition du bénéfice réel.

Le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Comptabilité s'est attaché à adapter le plan comptable général aux spécificités de chaque profession en aidant les entreprises intéressées à élaborer leur plan particulier. Ainsi, une cinquantaine de plans particuliers ont pu être approuvés par voie d'arrêté ministériel.

Par ailleurs, quatre commissions spécialisées de la normalisation, sous le contrôle du Conseil National de la Comptabilité sont chargées de rédiger les plans des institutions financières : banques, sociétés d'assurance et de réassurance, caisse nationale de sécurité sociale, office des postes et télécommunications qui sont dispensées d'appliquer les règles du plan comptable général.

2. - LE PLAN COMPTABLE GENERAL

2.1 - Définition - Objectifs

Le plan comptable peut être défini comme étant l'instrument qui vise à réaliser la normalisation des comptabilités. Il tente de concilier l'homogénéité indispensable aux comparaisons dans le temps et dans l'espace et la souplesse qui est nécessaire pour adapter ses dispositions aux caractéristiques, aux besoins et aux moyens des entreprises industrielles et commerciales ainsi que de tous les autres organismes intéressés.

Il s'agit en quelque sorte d'un recueil de "bons usages" qui traite nécessairement de la codification, de la terminologie, du mécanisme des comptes et des principes d'évaluation, en vue du traitement des informations indispensable à la réalisation d'une bonne gestion.

2.2 - Contenu

Le plan comptable se présente à la fois sous la forme d'une collection d'éléments et d'un dictionnaire.

En tant que collection, le plan comptable général présente un cadre comptable et une liste de comptes.

Ces comptes sont classés par famille et codifiés, c'est-à-dire assortis d'un numéro. La codification présente un grand intérêt pour le traitement automatique des informations sur des ordinateurs qui, grâce à leur capacité de stockage, de tri, de calcul, constituent de véritables instruments de gestion.

En tant que dictionnaire, le plan comptable fournit des définitions et une terminologie précise de tous les comptes, propose également des règles de fonctionnement de ces comptes et des principes d'évaluation.

Il crée un véritable langage commun grâce auquel les documents comptables peuvent être compris par tous.

2.3 - Rigueur et souplesse

La référence systématique à une nomenclature officielle et à une classification rigoureuse risque de s'avérer trop contraignante pour les entreprises. Leur taille, leur activité, leurs objectifs peuvent différer et de ce fait les besoins d'information interne être de différente nature.

C'est pourquoi le plan comptable laisse aux entreprises une très grande latitude dans l'organisation interne de leur comptabilité et tempère la rigueur de la classification en conférant à la codification un caractère purement indicatif au delà d'un certain niveau de chiffres.

En revanche, il est indispensable que la terminologie utilisée, les règles de fonctionnement et d'évaluation des comptes, le mode de présentation des documents financiers annuels soient respectés afin de créer une base commune d'expression et d'obtenir, au niveau global de la nation, une information homogène traduisible en termes de gestion, soit par analyse, soit par synthèse.

3. - ORGANISATION GENERALE DU P.C.M

Le plan propose :

- une codification des comptes établie suivant le système décimal et d'après un classement des faits se référant principalement à des notions économiques et juridiques ;
- une terminologie explicative ;
- des modalités de fonctionnement des comptes ;
- des modalités générales d'évaluation des différents éléments du patrimoine ;
- des modèles de compte de "Résultats", de "Bilan" et de "Tableau de financement" ;
- des méthodes de comptabilisation de plusieurs types d'opérations particulières ;
- des schémas comptables.

3.1 - Le cadre comptable

Le cadre comptable comprend la liste des comptes. Le principe de la codification est très simple : les éléments ont été rangés en dix grands groupes (classes) numérotés de 0 à 9 selon le principe du classement décimal.

Les comptes de bilan - Les cinq premières classes regroupent les comptes de bilan :

- Classe 1 - Comptes de capitaux à long et moyen terme,
- Classe 2 - Comptes de valeurs immobilisées,
- Classe 3 - Comptes de stocks (valeurs d'exploitation),
- Classe 4 - Comptes de tiers,
- Classe 5 - Comptes financiers.

Les comptes de gestion - Les comptes qui permettent de déterminer le résultat se répartissent en trois classes :

- Classe 6 - Comptes de charges et de pertes par nature,
- Classe 7 - Comptes de produits et de profits par nature,
- Classe 8 - Comptes de résultats (liés ou non à l'exploitation).

Les autres comptes

- Classe 9 - Comptes analytiques d'exploitation,
- Classe 0 - Comptes spéciaux (ni biens, ni créances, réservés notamment à l'enregistrement des engagements hors comptabilité).

Chacune de ces grandes catégories a été, à son tour, subdivisée en sous-catégories assorties d'un numéro à deux ou plusieurs chiffres.

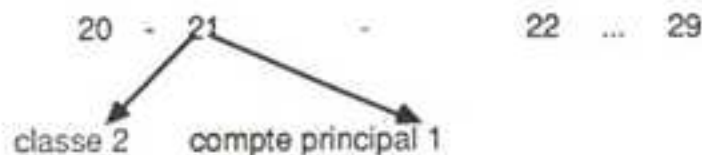
3.2 - La numérotation des comptes

A l'intérieur de chaque classe, des subdivisions sont possibles. C'est ainsi que dans une classe on trouve dix comptes principaux.

A partir d'un compte principal, il est possible d'établir dix sous-comptes... et ainsi de suite.

Il serait bien entendu irrationnel de créer indéfiniment des subdivisions, alors qu'un enregistrement séparé des opérations ne s'avérerait pas nécessaire.

Comptes principaux à 2 chiffres

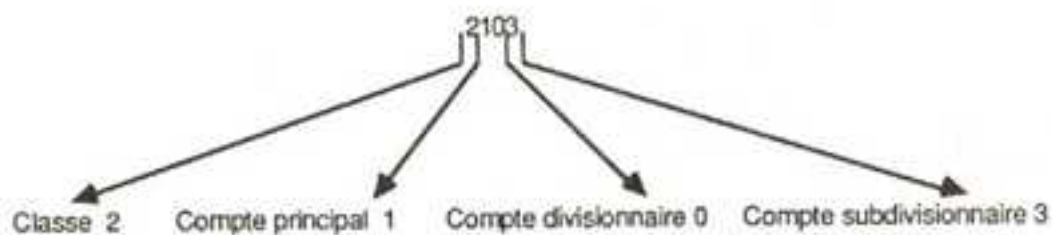


Si l'entreprise le juge nécessaire, elle ouvre des comptes divisionnaires destinés à lui fournir des renseignements plus détaillés.

Comptes divisionnaires



Les comptes divisionnaires peuvent éventuellement être décomposés en sous-comptes ou comptes subdivisionnaires



Exemple de numérotation -----> Classe 2 - Valeurs immobilisées

Dans cette classe, le compte "21" représente toutes les immobilisations corporelles qui comprennent des biens très différents et dont la décomposition s'avère indispensable. L'adjonction du troisième chiffre permet de préciser :

210 Terrains
 211 Agencements, aménagements des terrains
 ...
 214 Matériel d'exploitation
 215 Matériel de transport

...
 Dans cette dernière catégorie, si l'entreprise possède plusieurs types de matériel de transport, elle peut introduire les subdivisions suivantes :

2150 Matériel automobile (camions, véhicules de service)
 2151 Matériel ferroviaire
 2152 Matériel fluvial et lagunaire
 2153 Matériel naval
 2154 Matériel aérien

A l'intérieur du compte subdivisionnaire "2150", une décomposition permet de distinguer le type de véhicule concerné.

21500 Camions de transport
 21501 Véhicules de service

Une différenciation plus poussée permet d'identifier chaque matériel roulant :

215010 Véhicule de service Peugeot 504 SG 3991
 215011 Véhicule de service Renault 12 SG 4008
 215012 Véhicule de service Renault 6 SG 4027

3.3 - La liste des comptes

1. Les comptes de bilan

Classe 1 : Capitaux à long et moyen terme

Cette classe regroupe les moyens de financement utilisés par l'entreprise de façon permanente ou durable et formés, en particulier, par le capital, les bénéfices mis en réserves et les emprunts à long et moyen terme.

- 10 - Capital
- 11 - Réserves
- 13 - Résultats
- 16 - Emprunts à long et moyen terme
- 19 - Provisions pour risques et charges

Par extension, elle comprend également les provisions autres que celles constituées pour dépréciation.

Classe 2 : Valeurs immobilisées

Elle regroupe tous les biens et les valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise.

- 20 - Frais et valeurs incorporelles immobilisés
- 21 - Immobilisations corporelles
- 26 - Prêts et créances à long et moyen terme
- 27 - Participations et titres immobilisés
- 28 - Amortissements
- 29 - Provisions pour dépréciation des immobilisations

Classe 3 : Comptes de stocks

Elle regroupe les comptes qui expriment à un moment donné un ensemble d'emplois : marchandises, matières, produits semi-ouvrés, déchets, produits finis, emballages dont l'entreprise est propriétaire et qu'elle n'a pas encore consommés ou vendus mais qui sont destinés à l'être.

La valeur portée dans ces comptes n'est valable qu'à la date où les stocks ont été recensés de façon extra-comptable, mais l'entreprise immobilise en permanence une partie de ses ressources sous forme d'emplois de stocks. Les stocks "tournent", mais le montant immobilisé sous forme de stocks peut rester à peu près invariable.

- 30 - Marchandises
- 31 - Matières premières et autres approvisionnements
- 32 - Emballages
- 35 - Produits finis
- 39 - Provisions pour dépréciation des stocks

Classe 4 : Comptes de tiers

Elle regroupe les comptes créés pour enregistrer les relations avec les tiers, c'est-à-dire les créances et les dettes. Les dettes sont des ressources externes dont l'entreprise dispose à court terme; les créances sont des emplois destinés à se transformer à court terme en valeurs monétaires.

- 40 - Fournisseurs et comptes rattachés (dont "effets à payer" et "factures à recevoir")

- 41 - Clients et comptes rattachés (doit "effets à recevoir" et "factures à établir")
- 42 - Personnel et comptes rattachés
- 43 - Etat
- 44 - Sécurité sociale
- 45 - Associés
- 46 - Débiteurs et créditeurs divers
- 48 - Comptes de régularisation et d'attente
- 49 - Provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Classe 5 : Comptes financiers

Elle regroupe les comptes créés pour enregistrer les mouvements de valeurs (ressources ou emplois): les espèces, les opérations faites avec les banques et par extension les opérations relatives aux prêts et emprunts à court terme ainsi qu'aux valeurs mobilières de placement.

- 50 - Emprunts à court terme
- 51 - Prêts à court terme
- 52 - Valeurs mobilières de placement
- 54 - Chèques, effets et coupons à l'encaissement
- 55 - Banques et institutions financières
- 56 - Caisse
- 59 - Provisions pour dépréciation des comptes financiers

2. Les comptes de gestion

Classe 6/06 : Comptes de charges et de pertes

Les charges (classe 6) comprennent les achats et les frais qui se rapportent à l'exploitation et à l'exercice en cours ainsi que les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.

Les pertes (classe 06) regroupent les opérations qui ne concernent pas l'exploitation courante de l'entreprise (opérations anormales ou occasionnelles) ou qui concernent des exercices antérieurs.

- (0)60 - Achats et variation des stocks
- (0)61 - Achats de sous-traitance
- (0)62 - Charges externes liées à l'investissement
- (0)63 - Charges externes liées à l'activité
- (0)64 - Charges et pertes diverses
- (0)65 - Frais de personnel
- (0)66 - Impôts et taxes
- (0)67 - Charges financières
- (0)68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Classe 7/07 : Comptes de produits et de profits

Les produits (classe 7) comprennent les sommes reçues ou à recevoir au titre de l'exploitation, en contrepartie de fournitures, travaux, services ou prestations exécutés ou fournis par l'entreprise. Les produits et profits qui ne se rapportent pas à l'exploitation courante et normale de l'entreprise sont à insérer par nature dans la classe 07.

- (0)70 - Ventes de marchandises - production vendue - produits des activités annexes
- (0)71 - Production stockée (ou déstockage)

- (0)72 - Production de l'entreprise pour elle-même
- (0)74 - Produits et profits divers
- (0)76 - Subventions d'exploitation (et d'équilibre)
- (0)77 - Produits financiers
- (0)78 - Reprises sur amortissements et provisions
- (0)79 - Frais à immobiliser ou à transférer

3. Les comptes de résultats

Classe 8/08 : Comptes de résultats

La classe 8/08 permet de faire la synthèse des comptes de gestion et d'aboutir au résultat.

- 82 - Résultat d'exploitation
- 082 - Résultat hors exploitation
- 84 - Résultat sur cession d'éléments de l'actif immobilisé
- 86 - Impôt sur le résultat
- 87 - Résultat net de la période

Les comptes de gestion (classe 6/06 et 7/07) et les comptes de résultats (classe 8/08) sont propres à une période, sont caducs et disparaissent en fin de période, pour se fondre dans le résultat net de la période qui lui-même sera affecté et réparti au début de la période suivante.

4. Les autres comptes

- | | | |
|------------------------|---|---|
| Comptes de la classe 9 | : | Comptabilité analytique d'exploitation |
| Comptes spéciaux | : | "090 Engagements hors bilan" - "092 Liaison comptabilité générale-comptabilité budgétaire". |

Ces comptes ne sont pas étudiés dans cet ouvrage; il est prématuré de les définir.

3.4 - Caractéristiques du plan comptable mauritanien

1. Schéma directeur relatif à la structure des comptes

Le niveau minimal de codification exigé des entreprises se limite à l'utilisation des comptes principaux à deux chiffres de la nomenclature officielle afin d'obtenir des comptes homogènes au niveau national. En outre, il est précisé que la nomenclature des comptes divisionnaires (trois chiffres et plus) est donnée seulement à titre indicatif et que l'entreprise peut les regrouper dans des comptes globaux de niveau plus contracté.

Inversement, si les subdivisions proposées s'avèrent insuffisantes, l'entreprise a toute latitude pour opérer tous les éclatements utiles à l'enregistrement de ses opérations, à la seule condition de ne pas altérer la classification des comptes à deux chiffres, leur création étant soumise à l'approbation préalable du Conseil National de la Comptabilité.

2. Terminalson 9

- La terminalson 9 dans les comptes de bilan à deux chiffres est réservée à l'enregistrement :
 - des dépréciations constatées sous forme de provisions ("29", "39", "49" et "59" dans les classes 2, 3, 4 et 5)
 - des risques et des charges prévisibles couverts par des provisions ("19" dans la classe 1).
- La terminalson 9 dans les comptes à trois chiffres - bilan ou gestion - identifie les opérations de sens contraire à celles normalement comprises dans les autres comptes à trois chiffres qui dépendent du même compte à deux chiffres.

Exemples

Les comptes 100 à 108 de la rubrique "Capital" sont normalement créditeurs.

Le compte "109" enregistre le "Capital souscrit non encore appelé" qui apparaît au débit.

Les subdivisions 410 à 418 du compte "41 Clients et comptes rattachés" sont normalement débitrices.

Le compte "419" enregistre les "Clients créditeurs".

3. Terminalson 8

- La terminalson 8 n'est pas très significative dans les comptes de niveau deux. Il faut cependant noter le regroupement en fin de classe 2 des comptes d'amortissements des immobilisations au numéro 28.
- Dans les comptes de tiers d'ordre trois, la terminalson 8 correspond à des "Charges à payer" ou à des "Produits à recevoir".

Exemples

"418 Clients, factures à établir"

"428 Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer"

"438 Etat, "charges à payer" et "produits à recevoir..."

- Dans les comptes de gestion, elle identifie des charges ou des produits divers non classés.

Exemples

"638 Charges diverses liées à l'activité"

"648 Autres charges et pertes exceptionnelles..

4. L'Indicatif 0 des comptes de gestion (1)

Les comptes de gestion sont classés, rappelons-le, dans les classes 6 et 7.

- Exemple : "65 Frais de personnel"

(1) Dans le cas où l'exploitation mécanographique ou électronique des comptes est contrariée par l'adoption du 0, les entreprises peuvent utiliser tout autre moyen de distinction pourvu que les documents de synthèse soient présentés conformément aux modèles préconisés par le plan.

Le chiffre 6 rappelle la classe (compte de charges) et le chiffre 5 indique le numéro d'ordre dans la classe.

Lorsqu'il s'agit d'enregistrer des opérations qui ne se rapportent pas à l'exploitation courante de l'entreprise (opérations anormales ou occasionnelles) ou qui se rapportent à des exercices antérieurs, il y a lieu de les comptabiliser dans les comptes correspondant à leur nature avec l'indicatif 0.

*Exemple : "0)65 Frais de personnel (hors exploitation)",
s'il s'agit d'un rappel de salaire afférent à l'exercice passé.*

5. Codification des amortissements et provisions pour dépréciation

Les amortissements sont regroupés en fin de classe 2 au compte 28 selon le même critère de classement que celui des immobilisations. La nomenclature des amortissements peut être obtenue en intercalant un 8 au deuxième rang du numéro du compte considéré.

Exemple

Constructions "212"

Amortissements des constructions "2812"

Mobilier de logement "2181"

Amortissements du mobilier de logement "28181"

Le même critère de classement est appliqué aux provisions pour dépréciation des classes 2, 3, 4 et 5. Il suffit d'intercaler un 9 au deuxième rang du numéro du compte concerné.

Exemples

Clients "410"

Provisions pour dépréciation des comptes clients "4910"

Matières et fournitures consommables "3120"

Provisions pour dépréciation des stocks de matières consommables "39120", etc...

6. Le parallélisme

De nombreux "parallélismes" de codification ont été prévus. Ils favorisent la mémorisation de la nomenclature des comptes.

Comptes de bilan entre eux

16 Emprunts et dettes assimilées à long et moyen terme	26 Prêts et créances à long et moyen terme
165 Dépôts et cautionnements reçus	265 Dépôts et cautionnements versés
17 Dettes rattachées à des participations	27 Participations et titres immobilisés
178 Dettes rattachées à des sociétés en participation	278 Créances rattachées à des sociétés en participation
40 Fournisseurs et comptes rattachés	41 Clients et comptes rattachés
405 Effets à payer	415 Effets à recevoir
409 Fournisseurs débiteurs	419 Clients créditeurs

Entre comptes de stocks - achats - ventes

Stocks	Achats	Ventes
30 Marchandises	600 Achats de marchandises	700 Ventes de marchandises
31 Matières premières et autres approvisionnements	601 Achats de matières premières et autres approvisionnements	701 Production vendue
32 Emballages	602 Achats d'emballages	

Entre charges et produits

64 Charges et pertes diverses	74 Produits et profits divers
640 Fermages et métayages	740 Fermages et métayages
641 Redevances concessions	641 Redevances concessions ...
642 R.R.R accordés	742 R.R.R obtenus
643 Jetons de présence	743 Jetons de présence
646 Créances irrécouvrables	746 Rentrées de créances
67 Charges financières	77 Produits financiers
670 Intérêts des emprunts	770 Revenus des prêts
672 Intérêts des cptes courants	772 Revenus des cptes courants
676 Escomptes accordés	776 Escomptes obtenus
678 Pertes de change	778 Gains de change
68 Dotations aux amortissements et provisions	78 Reprises sur amortissements et provisions

L'ordre adopté dans la numérotation des comptes de charges et de produits permet en outre de mettre en évidence, par simple déduction ou regroupement, les grandeurs caractéristiques, comme la marge brute, la production de l'entreprise, les consommations intermédiaires, la valeur ajoutée. Ainsi, la valeur ajoutée est obtenue de la manière suivante :

Charges : comptes 60,61,62 et 63
"Consommations Intermédiaires"

Produits : comptes 70,71 et 72
"Production de l'entreprise"

Solde = Valeur ajoutée

IL EST INUTILE D'INSISTER SUR LES VERTUS D'UN LANGAGE COMPTABLE COMMUN, COMPREHENSIBLE PAR TOUS.
IL EST DE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE QUE CHACUN RESPECTE LA CODIFICATION PRECONISEE PAR LE PLAN COMPTABLE.
II CONVIENT DONC DESORMAIS D'ADOPTER LES NUMEROS ET LES INTITULES EXACTS DES COMPTES POUR L'IMPUTATION DE TOUTES LES OPERATIONS EN COMPTABILITE.

CADRE COMPTABLE
Nomenclature des comptes du P.C.M

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Comptes de capitaux à long et moyen terme	Comptes de valeurs immobilisées	Comptes de stocks	Comptes de tiers	Comptes financiers
10 Capital	20 Frais et valeurs incorporels immobilisés	30 Marchandises	40 Fournisseurs et comptes rattachés	50 Emprunt à court terme
11 Réserves	21 Immobilisations corporelles	31 Matières premières et autres approvisionnements	41 Clients et comptes rattachés	51 Prêts à court terme
12 Report à nouveau	22 Immobilisations mises en concession	32 Emballages	42 Personnel et comptes rattachés	52 Valeurs mobilières de placement
13 Résultat net en attente d'affectation	23 Immobilisations en cours	33 "En cours" de production de biens (ou de services)	43 Etat et autres collectivités publiques	53
14 Subventions d'équipement	24	34 Produits intermédiaires	44 Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 Chèques, effets et coupons à l'encaissement
15 Plus values et provisions réglementées	25	35 Produits finis	45 Associés, comptes courants, groupes	55 Banques, institutions financières et assimilées
16 Emprunts et dettes assimilés à long & moyen terme	26 Prêts et autres créances à long et moyen terme	36 Produits résiduels (ou matières de récupération)	46 Débiteurs et Créditeurs divers	56 Caisse
17 Dettes rattachées à des participations	27 Participations et titres immobilisés	37	47	57 Régies d'avances et accreditifs
18 Comptes de liaison des établissements, succursales et sociétés en participation	28 Amortissements des immobilisations	38 Stocks en cours de route, en dépôt ou en consignation	48 Comptes de régularisation et d'attente	58 Virements internes
19 Provisions pour risques et charges	29 Provisions pour dépréciation des immobilisations	39 Provisions pour dépréciation des stocks et des "en cours"	49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	59 Provisions pour dépréciation des comptes financiers

CADRE COMPTABLE <i>Nomenclature des comptes du P.C.M</i>
--

Classe 6 (et 06)	Classe 7 (et 07)	Classe 8 (et 08)	Classe 9	Classe 0
Comptes de charges et pertes par nature	Comptes de produits et profits par nature	Comptes de résultats	Comptes analytiques d'exploitation	Comptes spéciaux
60 Achats et variation de stocks	70 Ventes de marchandises et production vendue	80	90 Comptes réfléchis	01 } Comptes de bilan
61 Achats de sous traitance	71 Production stockée (ou déstockage)	81	91 Reclassement des charges et produits	02 } d'ouverture
62 Charges externes liées à l'investissement	72 Production de l'entreprise pour elle-même	82 Résultats d'exploitation	92 Centres d'analyse	03 } et de bilan de
		(0)82 Résultats hors exploitation		04 } clôture
63 Charges externes liées à l'activité	73	83 Résultats d'opérations particulières	93 Coûts et prix de revient	05 }
64 Charges et pertes diverses	74 Produits et profits divers	84 Résultats de cession d'éléments de l'actif immobilisés (et valeurs mobilières de placement)	94 Inventaire permanent des stocks	06 } Comptes de gestion
65 Frais de personnel	75	85 Résultat net avant impôt	95	07 } hors exploitation
66 Impôts, taxes et versements assimilés	76 Subventions d'exploitation et subventions d'équilibre	86 Impôt sur le résultat	96 Ecart sur coûts préétablis	08 Résultats hors exploitation
67 Charges financières	77 Produits financiers	87 Résultat net de la période	97 Différence d'incorporation	
68 Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions	(0)78 Reprises sur amortissements et provisions		98 Résultats analytiques d'exploitation	
	(0)79 Frais à immobiliser ou à transférer		99 Liaisons internes	09 Engagement hors bilan-liaison comptabilité générale-comptabilité budgétaire

EXERCICES

LE PLAN COMPTABLE

- 1 - A l'aide des données ci-dessous, reconstituer la balance par soldes en classant les comptes dans l'ordre du plan comptable

Banque	332'000	Achats de marchandises	4'771'500
C.N.S.S	83'000	Agencements des constructions	158'000
Capital	1'000'000	C.C.P	52'500
Charges financières	31'500	Caisse	82'000
Clients	461'500	Charges liées à l'activité	172'000
Constructions	1'050'000	Charges liées à l'investissement	342'000
Dépôts et cautionnements	52'000	Compte de l'exploitant	120'000
Effets à payer	731'000	Emprunts à long et moyen terme	200'000
Effets à recevoir	351'700	Etat, impôts et taxes	76'000
Frais d'établissement	80'000	Fournisseurs	538'000
Impôts et taxes	271'100	Frais de personnel	732'400
Matériel d'exploitation	700'000	Matériel de bureau	182'500
Produits financiers	44'000	Prêts à long et moyen terme	100'000
R.R.R obtenus	34'000	Produits des activités annexes	61'000
Stocks de marchandises	430'000	R.R.R accordés	27'500
Transports	64'000	Stocks d'emballages	42'000
Ventes de marchandises	6'281'000	Titres de participation	81'300

- 2 - Dans quels comptes à trois chiffres inscrivez-vous les charges suivantes :

- Achat de papier à lettres, rubans de machines, gommes, crayons;
- Achat de timbres poste;
- Achats de timbres fiscaux;
- Agios bancaires;
- Annonces et insertions dans le journal local;
- Charges patronales versées aux organismes de sécurité sociale;
- Frais d'entretien des locaux professionnels;
- Frais d'expédition de marchandises aux clients;
- Honoraires de l'expert comptable;
- Location de matériel d'exploitation;
- Patente réglée au receveur des impôts;
- Quittance d'électricité;
- Remise de dossiers de clients insolubles à un huissier;
- Réparation du matériel roulant;
- Voyages d'affaires (billet d'avion, frais d'hôtel et de restaurant).

- 3 - Le compte fournisseurs d'équipement porte le numéro "4004" dans le plan comptable général. Le classement des fournisseurs d'une entreprise donnée est le suivant :

- * Fournisseurs étrangers : 30 noms,
- * Fournisseurs locaux : 5 noms.

Concevoir une numérotation adaptée à cette entreprise.

- 4 - Montrer que les comptes "65 Frais de personnel" et "42 Personnel et comptes rattachés" malgré leur libellé très proche, sont de nature différente.

- 5 - Parmi les opérations suivantes passées par banque, indiquez celles qui constituent des emplois définitifs en précisant leur nature (charges ou pertes), leur intitulé et numéro attribué par le P.C.M

- achat camionnette pour le transport du personnel
- achat d'une machine de bureau
- achat de fournitures de bureau (papier, carbones, stylos, etc...)
- achat de gaz avec consignation de bouteilles
- amende en douane.
- appointement des employés
- facture de la "Sonelec" du mois de janvier
- gain de change sur conversion de dollars U.S.
- loyer trimestriel
- paiement d'un fournisseur
- relevé des communications téléphoniques
- réparation d'un véhicule de service

CHAPITRE 7

ANALYSE DES COMPTES DE BILAN DU PLAN COMPTABLE

1. - LES POSTES DU PASSIF

Le passif ou "ressources" exprime l'origine des capitaux mis en oeuvre par l'entreprise. Les capitaux apportés par l'entrepreneur ou les associés constituent les **ressources propres ou capital**; les autres capitaux proviennent d'autres patrimoines, ce sont les **ressources étrangères ou dettes**.

Au passif du bilan, les postes sont classés dans l'ordre de "**l'exigibilité croissante**". L'exigibilité d'un élément de passif est d'autant plus grande que la date de son échéance est rapprochée.

Les moyens de financement propres et étrangers utilisés de façon stable par l'entreprise forment les capitaux qualifiés de **permanents ou à long et moyen terme**. Ils apparaissent en tête du bilan. Les autres ressources proviennent, notamment, de dettes dont l'échéance est inférieure à deux ans ; elles sont dénommées **dettes à court terme**.

1.1 - Les capitaux à long et moyen terme

1.11 - La classification des postes de capitaux à long et moyen terme (Classe 1)

Comme on vient de le voir, les capitaux permanents comprennent les "**Fonds propres**" (ou "**Capital**") et les "**Dettes à long et moyen terme**".

Ils se subdivisent en quatre grands groupes :

- le capital, les primes liées au capital, les réserves, les résultats et le report à nouveau (1)
- les subventions d'équipement octroyées par l'Etat ou les collectivités publiques
- les emprunts à long et moyen terme
- les provisions pour risques et charges (moyens conservés par l'entreprise pour faire face à diverses éventualités)

1.12 - L'analyse des principaux postes de capitaux à long et moyen terme

1. Le compte "10 Capital" est évidemment l'élément de passif le moins exigible puisqu'en principe il ne doit être repris qu'en fin d'exploitation de l'entreprise.

(1) A noter que les comptes de "résultats" et de "report à nouveau" peuvent présenter aussi bien une ressource (bénéfices non distribués) qu'un emploi (perte, conservée sous cette forme dans l'attente d'un apurement).

Au crédit de ce compte, on enregistre les sorties du patrimoine privé du commerçant ou des associés à destination de l'entreprise :

- l'apport initial
- les apports complémentaires qui peuvent ultérieurement être effectués

Les mouvements en sens inverse, c'est-à-dire les retraits partiels du capital engagé, lorsque celui-ci se révèle durablement excédentaire, trouvent inscription au débit de ce compte.

Son solde créditeur exprime le montant des ressources restant à la disposition de l'entreprise.

100 CAPITAL INDIVIDUEL ou SOCIAL

Débit	Crédit
Réductions de capital - remboursements ou prélèvements à caractère définitif d'une partie des apports initiaux - absorption des pertes	Apports initiaux - en espèces - en nature Augmentations du capital - nouveaux apports - incorporation des bénéfices ou des réserves

Le capital dans l'entreprise individuelle

Dans l'entreprise exploitée sous la forme individuelle, le capital représente le moyen de financement utilisé de façon permanente ou durable.

Le capital s'inscrit dans les deux comptes suivants : "100 Capital individuel" et "108 Compte de l'exploitant".

Le compte "100 Capital individuel"

A l'ouverture du premier exercice, le capital individuel est constitué par les apports initiaux. On porte la valeur totale de ces apports dans le crédit du compte "100 Capital individuel".

Exemple : Fondé une entreprise au capital de 800 000 UM, capital représenté par un avoir en banque de 500 000 UM et 300 000 UM en espèces.

550 56	100	BANQUE CAISSE	CAPITAL INDIVIDUEL	500'000 300'000	800'000
-----------	-----	------------------	--------------------	--------------------	---------

A la réouverture des exercices suivants, on corrige au moyen d'écritures de virement le contenu du compte "100 Capital individuel" de manière que le solde de ce compte exprime effectivement la situation nette existant au début de chaque exercice, c'est-à-dire le "capital" + les "résultats de l'exercice".

Le compte "108 Compte de l'exploitant"

Le compte de l'exploitant sert à enregistrer, en cours d'exercice, les variations du capital qui proviennent des versements et des prélèvements de l'exploitant.

Exemples de versements : Versements de fonds privés dans la trésorerie de l'entreprise, règlements, au moyen des fonds privés de l'exploitant, de dépenses relevant de l'exploitation commerciale (achat de marchandises, paiement de charges professionnelles...)

Exemples de prélèvements : Retraits de fonds aux dépens de la trésorerie de l'entreprise; prélèvements de marchandises destinées à la consommation ou à l'usage personnel; paiement de dépenses personnelles au moyen des fonds de l'entreprise (loyer de l'appartement privé, voyages privés....)

Les versements augmentent le capital, les prélèvements diminuent le capital. Le compte "108 Compte de l'exploitant" est crédité des versements; il est débité des prélèvements.

Exemples :

• Versé dans la caisse commerciale une somme de 200 000 UM provenant de fonds personnels et réglé, au moyen de fonds personnels, un achat de marchandises au comptant de 30 000 UM.

56	CAISSE	200'000	
30	MARCHANDISES	30'000	
108	COMPTE DE L'EXPLOITANT		230'000

• Prélève 50 000 UM dans la caisse commerciale; payé le loyer privé au moyen d'un chèque tiré sur le compte de l'entreprise, 20 000 UM.

108	COMPTE DE L'EXPLOITANT	70'000	
56	CAISSE		50'000
550	BANQUE		20'000

Inscription dans le bilan

Le capital individuel est inscrit au passif du bilan dans la rubrique "Capital". Cette rubrique regroupe plusieurs postes : "Capital individuel", "Capital social", "Primes liées au capital", etc...

Pour la présentation du "Compte de l'exploitant", deux cas doivent donc être considérés.

1er cas : Le "Compte de l'exploitant" fait apparaître un solde créditeur

Le "Capital" est égal à la somme du solde créditeur de "Capital individuel" et du solde créditeur du "Compte de l'exploitant".

Le passif au bilan se présentera de la manière suivante :

B I L A N		Passif
CAPITAL		800'000
Capital individuel	750'000	
+ Compte de l'exploitant	50'000	

2ème cas : Le "Compte de l'exploitant" fait apparaître un solde débiteur

Le "Capital" est égal à la différence entre le solde créditeur de "Capital individuel" et le solde débiteur du "Compte de l'exploitant".

Le bilan se présentera de la manière suivante :

B I L A N		Passif
CAPITAL		665'000
Capital individuel	750'000	
- <i>Compte de l'exploitant</i>	-85'000	

2. Le compte "16 Emprunts et dettes assimilées à long et moyen terme"

Ce compte est destiné à enregistrer les prêts consentis à l'entreprise par les tiers et dont le remboursement est exigible à long ou moyen terme. On entend par "moyen terme" une échéance comprise, à l'origine, entre deux et cinq ans, par "long terme" une échéance à l'origine supérieure à cinq ans. Il comprend notamment :

- les emprunts contractés auprès d'organismes privés ou publics intérieurs ou extérieurs à la Mauritanie, rémunérés ou non par un intérêt;
- les dettes à long et moyen terme envers les fournisseurs;
- les avances reçues et comptes bloqués à long et moyen terme;
- les dépôts et cautionnements reçus à long et moyen terme;
- les emprunts obligations.

Au crédit, ce compte reçoit l'inscription du montant des fonds que des tiers mettent à la disposition de l'entreprise pour plus d'un an (sorties du patrimoine des tiers).

Au débit sont portées les restitutions de fonds aux tiers prêteurs (rentrées dans leur patrimoine).

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES A LONG & MOYEN TERME

Débit	Crédit
Remboursements - amortissement des emprunts - reversement des cautionnements	Fonds reçus des tiers et dont l'échéance est supérieure à un an - emprunts indivis - dépôts et cautionnements reçus - fournisseurs à plus d'un an - emprunts obligations

Remarque importante

Pour des raisons d'analyse statistique globale, la fraction des emprunts (ou des prêts) devenant exigible au cours de la période suivante n'est pas transférée dans les "Dettes à court terme".

Les sommes dues au titre de l'emprunt restent comptabilisées au compte "16" (ou "26" s'il s'agit de prêts), même si leur date d'échéance est exigible à court terme. Il conviendra toutefois d'isoler, dans une case ad hoc, le montant des sommes venant à échéance à moins d'un an.

Exemple 1

Un commerçant s'installe et apporte 6 000 000 UM en espèces. Il emprunte pour 3 ans à Habott 2 000 000 UM somme versée à la banque. Il fait un héritage; il peut ainsi augmenter son capital de 3 000 000 UM. La somme est versée dans la caisse de l'entreprise. Présenter les comptes schématiques dans lesquels les opérations sont enregistrées.

Jeu des comptes

56 CAISSE		100 CAPITAL	
6'000'000			6'000'000
3'000'000			3'000'000
550 BANQUE		16 EMPRUNTS A L & M TERME	
2'000'000			2'000'000

Exemple 2

- Le 2 janvier 1985, Amrane fonde une maison de commerce : il apporte 1 000 000 UM en espèces, 2 000 000 UM de marchandises et du matériel estimé à 800 000 UM. A la fin de l'année, le 31 décembre 1985, il constate qu'il a réalisé un bénéfice de 300 000 UM qu'il décide d'incorporer au capital.
- Le 31 décembre suivant, Amrane constate qu'il a subi une perte de 100 000 UM. Il décide de réduire le capital du montant de la perte.

Enregistrer les opérations ci-dessus au journal général.

Journal

		2/1/85			
215	MATERIEL D'EXPLOITATION		800'000		
30	MARCHANDISES		2'000'000		
56	CAISSE		1'000'000		
100	CAPITAL			3'800'000	
Création de l'entreprise					
		31/12/85			
13	RESULTATS		300'000		
100	CAPITAL			300'000	
		31/12/86			
100	CAPITAL		100'000		
13	RESULTATS			100'000	

1.2 - Les dettes à court terme

1.21 - La classification des postes de dettes à court terme

Les dettes à court terme sont classées par le plan comptable dans l'ordre suivant :

- Dettes fournisseurs,
- Dettes fiscales et sociales,
- Emprunts à court terme,
- Concours bancaires courants.

1.22 - L'étude des principaux comptes de dettes à court terme

1. Le compte "40 Fournisseurs et comptes rattachés"

En livrant des marchandises, les fournisseurs mettent à la disposition de l'entreprise des biens dont le prix à payer représente une dette.

Les dettes envers les fournisseurs s'inscrivent au crédit du compte. Les diminutions de dettes, résultant des règlements, de l'obtention de réductions, de l'annulation d'achats, sont enregistrées au débit. Il est possible d'ouvrir un seul compte pour tous les fournisseurs ou de tenir un compte pour chacun d'eux.

400 FOURNISSEURS

Débit	Crédit
• Règlements effectués par l'entreprise • Rabais, remises et ristournes obtenus • Marchandises retournées • Frais remboursés par le fournisseur	• Dettes contractées - achats à crédit - frais à la charge de l'entreprise

Le plan comptable inclut les comptes suivants aux dettes fournisseurs :

- effets à payer (mode de financement)
- charges à payer (notamment factures non parvenues)

Ces comptes "rattachés" aux dettes fournisseurs seront évoqués dans les chapitres suivants.

2. Le compte "50 Emprunts à court terme"

Ce compte enregistre les emprunts contractés auprès des tiers (autres que les associés) pour une durée à court terme, c'est-à-dire dont l'échéance contractuelle est à l'origine inférieure à deux ans.

50 EMPRUNTS A COURT TERME

Débit	Crédit
Remboursements effectués par l'entreprise aux prêteurs	Emprunts contractés dont l'échéance est à l'origine inférieure à un an

3. Les autres comptes de dettes à court terme

Il peut exister également des dettes ne provenant ni d'emprunts, ni d'achats à crédit.

Exemples :

Les rémunérations dues au personnel de l'entreprise, les sommes dues au Trésor public, aux organismes de Sécurité Sociale... sont des dettes sociales et fiscales.

Les comptes correspondants seront étudiés ultérieurement.

Exemple d'illustration : Le bilan d'ouverture de l'entreprise "Brahim et Cie" se présente ainsi

Actif	BILAN		(En milliers d'UM)	Passif	
Immobilisations		1'070	Capital	900	900
Matériel d'exploitation	800				
Matériel de transport	270		Emprunt à long & moyen terme	400	400
Valeurs d'exploitation		250	Dettes à court terme		1'250
Stocks	250		Fournisseurs	1'100	
Valeurs réalisables & disponibles		1'230	Etat, impôts et taxes	150	
Clients	830				
Caisse	100				
Banque	300				
	2'550	2'550		2'550	2'550

Les opérations de la période ont été les suivantes :

- 1) Remboursement par chèque de l'emprunt à long et moyen terme 200
- 2) Emission de chèque à l'ordre de divers fournisseurs 580
- 3) Apport complémentaire de Brahim versé en banque 300
- 4) Versement espèces au Trésor 50

Jeu des comptes :

214 Matériel d'exploitation	215 Matériel de transport	100 Capital
800	270	900
		300
30 Marchandises	410 Clients	16 Emprunt à L et M Terme
250	830	200 400
550 Banque	56 Caisse	400 Fournisseurs
300 200	100 50	580 1'100
300 580		
		43 Etat, impôts
		50 150

2. - LES POSTES DE L'ACTIF

L'actif est la partie gauche du bilan où sont regroupés tous les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise. Il peut cependant comprendre, comme nous le verrons un peu plus loin, des éléments d'**actif fictif**.

Les deux composantes essentielles de l'actif sont les **valeurs immobilisées** et l'**actif circulant**.

Les différents emplois y sont classés dans "**l'ordre croissant de liquidité**".

La liquidité d'une valeur correspond à la possibilité plus ou moins grande de convertir cette valeur en espèces pour son montant nominal.

2.1 - Les valeurs immobilisées

2.11 - La classification des postes de valeurs immobilisées (Classe 2)

Cette classe regroupe les biens de toute nature, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, acquis ou créés par l'entreprise, non pour être vendus ou transformés mais pour être utilisés d'une manière durable comme instrument de travail.

Elle comprend :

- les immobilisations incorporelles (fonds commercial, brevets...)
- les immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, outillage...)
- les immobilisations financières (les titres dont la possession est jugée utile à l'activité de l'entreprise, les prêts à long et moyen terme, les dépôts et cautionnements...)
- les immobilisations en cours

Les valeurs immobilisées sont encore appelées **actifs fixes** ou **stables**. Ces valeurs ne peuvent être cédées sans nuire à la marche normale de l'entreprise. Ce sont des instruments de travail qui servent à des opérations répétées de production ou de distribution; après chaque opération, ils restent pratiquement identiques à eux-mêmes.

Toutefois, ils perdent de leur valeur en s'usant ou en se démodant. Cette diminution de valeur dénommée "**amortissement**" est enregistrée périodiquement en comptabilité sous forme "d'emploi consommé" ou "charge". La technique de l'amortissement sera analysée ultérieurement.

Règles générales d'évaluation

La constatation de l'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de l'entreprise pose le problème de son évaluation. En effet, au prix d'acquisition viennent s'ajouter divers éléments qui sont considérés :

- soit comme des compléments indissociables du prix d'acquisition,
- soit comme des frais annexes à comptabiliser séparément.

Le plan comptable général précise à ce sujet que *"les immobilisations sont inscrites en comptabilité pour leur coût direct d'achat, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires (frais de transport, droits de douane à l'importation, frais d'installation et de montage, assurances, transport, etc...) ou pour la valeur d'apport telle qu'elle figure dans les conventions d'apport....."*

.....Si elles sont créées par l'entreprise, elles sont comptabilisées pour leur coût réel de production, ce coût réel de production est déterminé en comptabilité analytique ou à défaut, par des calculs statistiques...."

Les autres frais, les commissions, les frais d'actes, les droits de mutation ne constituent pas un élément du coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur valeur d'origine et dans les mêmes conditions que les immobilisations corporelles.

Les éléments à ajouter au prix d'acquisition sont donc :

- les frais de transport, d'assurances,
- les frais de douane à l'importation,
- les frais d'installation,
- les frais de montage.

Les éléments à enregistrer au débit du compte "2004 Frais d'acquisition des immobilisations" sont :

- les droits de mutation,
- les honoraires et commissions,
- les frais d'actes.

2.12 - L'analyse des principaux comptes de valeurs immobilisées

1. Le compte "21 Immobilisations corporelles"

Le compte "Immobilisations corporelles" est subdivisé en plusieurs comptes divisionnaires :

- 210 Terrains,
- 211 Agencements et aménagements des terrains,
- 212 Constructions,
- 213 Installations complexes spécialisées,
- 214 Matériel d'exploitation,
- 215 Matériel de transport,
- 216 Matériel de bureau et informatique,
- 217 Immobilisations animales,
- 218 Autres immobilisations corporelles.
 - 2180 Mobilier de bureau,
 - 2181 Mobilier de logement,
 - 2182 Installations, agencements, aménagements,
 - 2183 Emballages récupérables identifiables.

Ces éléments sont fixes par leur forme et il ne s'ensuit pas qu'ils le soient quant à leur emplacement. Ainsi, le matériel de transport est un capital fixe.

Le compte "210 Terrains"

Il s'agit des terrains dont l'entreprise est propriétaire. Le compte est débité du prix d'acquisition. Les frais de mise en état d'usage : nivellement, clôture, etc... sont portés au compte "211 Agencements, aménagements des terrains".

En cas de vente de terrain, le compte sera crédité du même montant. La différence éventuelle entre le prix de vente et le crédit précédent constituerait une plus-value ou une moins-value de nature exceptionnelle à porter au compte "84 Résultats de cession des éléments de l'actif immobilisé".

En règle générale, les terrains (autres que les terrains de gisement) ne sont pas amortissables. Cependant, la baisse de valeur subie par les terrains, à la suite de circonstances exceptionnelles (exemple : plan d'urbanisme rendant le terrain impropre à la construction), doit être constatée sous forme de provision pour dépréciation.

Les modalités de constatation et d'enregistrement de ces provisions seront examinées ultérieurement.

210 TERRAINS

Débit	Crédit
Valeur d'apport ou d'acquisition - Terrains nus - Terrains bâtis - Terrains de chantiers - Terrains de gisement - Terrains d'exploitation agricole	Valeur d'origine des terrains cédés

Le compte "212 Constructions "

Ce compte est débité du prix d'achat des constructions, des frais d'amélioration, une surélévation par exemple.

Sont également inscrits à son débit les frais dits d'installation, d'aménagement, d'agencement :

* Les installations sont des travaux effectués pour assurer les liaisons organiques indispensables entre les unités techniques d'une entreprise : installation du téléphone, de la climatisation, de douches pour le personnel...;

* Les aménagements correspondent aux travaux faits dans les locaux pour en améliorer l'utilisation;

Exemples : ouverture de portes, mise en place de cloisons, etc...

* Les agencements comprennent les travaux exécutés en vue de munir les locaux de dispositifs facilitant l'exercice de l'activité.

Exemples : les comptoirs dans un service d'accueil public, les rayonnages dans une épicerie, les casiers dans une quincaillerie, les vitrines chez un horloger.

Un compte divisionnaire distinct "2122 Installations, aménagements, agencements des constructions" peut être créé pour enregistrer ces dépenses engagées postérieurement à la date d'édification ou d'acquisition de la construction.

En cas de cession des constructions, le compte est crédité de la valeur d'origine de l'élément cédé. La différence entre cette somme et le prix de vente constitue, lorsqu'aucun amortissement n'a été constaté, une plus-value ou une moins-value enregistrée au compte "84 Résultats de cession d'éléments de l'actif immobilisé".

Le problème de la cession des immobilisations ne pourra être traité qu'après avoir étudié la technique des amortissements et des provisions.

212 CONSTRUCTIONS

Débit	Crédit
Valeur d'apport, d'acquisition ou de création par l'entreprise des constructions - Bâtiments industriels - Bâtiments administratifs - Bâtiments commerciaux - Bâtiments pour activités sociales - Bâtiments à usage d'habitation - Immeubles de rapport - Ouvrages d'infrastructure - Installations, agencements, aménagements des constructions	Valeur d'entrée des constructions cédées ou détruites

Remarques

- lorsque l'entreprise n'est pas propriétaire des constructions, les dépenses relatives aux travaux de menuiserie, maçonnerie, agencement ou aménagement général, installation électrique, création de cloisons fixes, etc... sont portées dans une subdivision spécifique "2182 Installations, Agencements, Aménagements" du compte "218 Autres immobilisations corporelles";
- les dépenses d'entretien des immeubles n'augmentent pas la valeur de ces éléments d'actif ; elles ne font que maintenir ces biens en bon état de service. Elles sont enregistrées dans les comptes de charges dont l'étude fera l'objet du prochain chapitre.

Le compte " 214 Matériel d'exploitation "

Au débit de ce compte est porté le coût d'acquisition des objets, instruments et machines, servant à la fabrication des produits et à leur mise en état de livraison.

Le matériel d'exploitation est défini par le plan comptable comme étant "l'ensemble des objets et instruments à l'aide desquels :

- on extrait, transforme ou façonne les matières ou fournitures;
- on fournit les services qui sont l'objet même de la profession exercée.

Exception est faite, en ce dernier cas, pour le matériel de transport et le matériel de bureau qui doivent être portés aux comptes d'intitulés correspondants, même dans les entreprises dont l'objet est de faire des transports ou des travaux de bureau".

Ainsi, le camion d'une entreprise de transports routiers ne devra pas figurer dans le compte "214 Matériel d'exploitation" mais dans le compte réservé à cet effet par le plan comptable pour l'enregistrement de tous les véhicules et appareils servant au transport "215 Matériel de transport". Celui-ci fait l'objet de l'analyse suivante.

Le compte "214 Matériel d'exploitation", subdivisé selon les besoins peut être schématisé comme suit :

214 MATERIEL D'EXPLOITATION

Débit	Crédit
Valeur d'apport, d'acquisition ou de création par l'entreprise des objets et instruments avec ou par lesquels on façonne, extrait ou transforme - Matériel de production d'énergie - Matériel de levage et de manutention (fixe) - Matériel d'emballage et de conditionnement - Matériel de liaison - Engins, gros outillage - Matériel d'entretien et de sécurité	Valeur d'entrée des matériels cédés, détruits ou disparus

Le compte "215 Matériel de transport "

Dans ce compte, il y a lieu d'inscrire le coût d'acquisition des véhicules et appareils de toute nature servant au transport, par terre, par fer, par eau ou par air des personnes ou des marchandises.

215 MATERIEL DE TRANSPORT

Débit	Crédit
Valeur d'apport, d'acquisition ou de création des véhicules et appareils servant au transport - Matériel roulant (camions, voitures, motos...) - Matériel ferroviaire - Matériel fluvial et lagunaire - Matériel naval - Matériel aérien - Matériel de traction et de manutention mobile	Valeur d'entrée du matériel cédé, détruit ou disparu

Les installations d'infrastructure concernant les transports (voies ferrées, routes, pistes d'atterrissage, ponts, jetées portuaires.....) sont affectées au compte "212 Constructions" ou à une subdivision "2125 Ouvrages d'infrastructure"

Le compte "216 Matériel de bureau et Informatique "

Ce compte comprend les machines et instruments tels que machine à écrire, machines comptables, ordinateurs, etc... utilisés par les différents services.

216 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

Débit	Crédit
Valeur d'apport, d'acquisition, de création par l'entreprise - Machines à écrire, à calculer - Machines comptables - Ordinateurs ...	Valeur d'entrée des éléments cédés, détruits ou disparus

Le compte " 218 Autres immobilisations corporelles "

Le plan comptable a regroupé sous cet intitulé toutes les immobilisations qui n'ont pu, faute de place dans la classe 2, être distinguées isolément. Le compte comporte les subdivisions suivantes :

- 2180 Mobilier de bureau
- 2181 Mobilier de logement
- 2182 Installations, agencements, aménagements
- 2183 Emballages récupérables identifiables

* Le mobilier comprend les meubles et objets tels que tables, chaises, armoires, classeurs utilisés par les services administratifs ou par tout autre service.

* Le mobilier de logement comprend les meubles et instruments de toute nature affectés aux locaux à usage d'habitation.

* Les installations générales, agencements, aménagements dans les constructions dont l'entreprise n'est pas propriétaire, constituent des ensembles d'éléments, d'organes ou de travaux destinés à établir une liaison entre les diverses immobilisations de l'entreprise, ou à mettre ces immobilisations en état d'utilisation. Il en est ainsi des installations d'électricité, de téléphone, des installations de climatisation, de douche pour le personnel, etc...

* Les emballages récupérables identifiables sont des emballages susceptibles d'être provisoirement prêtés ou consignés à des tiers. Lorsqu'ils ne sont pas commodément identifiables au moyen, par exemple, de l'apposition d'un numéro de série, ils peuvent être portés parmi les valeurs d'exploitation.

A ce compte "218 Autres immobilisations corporelles" sont inscrits tous les biens corporels immobilisés, non expressément prévus par le plan comptable.

Exemples : équipements ménagers, médicaux, sportifs, récréatifs, etc...)

Les comptes d'immobilisations qui viennent d'être examinés : "214 Matériel d'exploitation", "215 Matériel de transport", "216 Matériel de bureau", et "218 Autres immobilisations corporelles", obéissent aux règles de comptabilisation de toutes les immobilisations.

2. Le compte "20 Frais et valeurs incorporelles immobilisés"

A la différence des immobilisations étudiées ci-dessus, il existe des valeurs immobilisées, non tangibles, appelées encore immobilisations incorporelles, qui comprennent :

- des éléments classiques, tels les brevets, marques de fabrique, fonds de commerce, droit au bail
- des frais immobilisés, dont la présence dans la rubrique des immobilisations montre non seulement que le plan comptable a autorisé leur étalement sur plusieurs exercices, mais encore que l'on peut les considérer comme ayant valeur d'actif, c'est-à-dire comme ayant une valeur actuelle au moins égale à leur valeur comptable.

Le compte " 200 Frais Immobilisés "

Les frais immobilisés correspondent à des frais dont l'incidence dépasse l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. La technique comptable de l'amortissement, que nous analyserons ultérieurement, permet d'étaler ces frais sur plusieurs exercices.

Le plan comptable général prévoit les subdivisions suivantes :

- **"2000 Frais de premier établissement et de développement"** : Ces frais comprennent notamment les frais de prospection, de conduite et de surveillance des chantiers, de formation du personnel, de préfinancement, exposés préalablement à la création de l'entreprise ou relatifs à des activités nouvelles.
- **"2001 Frais relatifs au pacte social"** : Frais d'honoraires et de formalités légales engagés au moment soit de la constitution, de l'augmentation ou de la réduction du capital de la société, soit lors d'une opération assimilée (fusion, scission, etc...).
- **"2004 Frais d'acquisition des immobilisations"** : Ces frais comprennent exclusivement les droits de mutation, les honoraires ou commissions et les frais d'actes.
- **"2005 Frais exceptionnels à étaler sur plusieurs exercices"** : Ces frais comprennent notamment les dépenses de grosses réparations résultant d'un événement fortuit.

Le compte " 203 Frais de recherche et de développement "

Sont inscrites dans cette rubrique, les dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, pour son propre compte, dans le domaine de la recherche et du développement. On distingue généralement :

- les travaux de recherche fondamentale (pure curiosité scientifique) ;
- les travaux de recherche appliquée, entrepris pour trouver des solutions nouvelles de production.

Seules peuvent être "immobilisées" et inscrites à l'actif au compte "203" les dépenses de recherche appliquée qui permettent d'aboutir à des productions nouvelles, à des procédés, systèmes ou services nouveaux ou à leur amélioration substantielle. Sont donc exclus les frais de recherche fondamentale et générale qui sont enregistrés dans les comptes de charges intéressés.

3. Le compte "23 Immobilisations en cours"

Les immobilisations en cours sont des immobilisations non achevées à la clôture d'un exercice. Du point de vue de leur origine, le plan comptable distingue les immobilisations en deux groupes :

- celles dont la responsabilité de l'achèvement incombe à l'entreprise elle-même (immobilisations créées par les moyens propres de l'entreprise) ;
 - celles qui résultent des travaux, de plus ou moins longue durée, confiés à des tiers et dont la responsabilité de l'achèvement n'incombe pas à l'entreprise.
- Les travaux non terminés à la fin de chaque exercice sont inscrits au compte "230 Immobilisations corporelles en cours"

230 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Débit	Crédit
Coût des immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice - immobilisations créées par l'entreprise - livraisons partielles d'immobilisations entraînant transfert de propriété	Coût définitif des immobilisations achevées

• Les avances et acomptes, versés à des tiers sur des commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles non livrées ou pour des immobilisations dont l'achèvement n'est pas terminé, sont enregistrés aux comptes "237" ou "238" expliqués dans les tableaux ci-dessous :

237 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Débit	Crédit
Montant des avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles - Fonds de commerce - Brevets, licences ...	* Coût des immobilisations livrées partiellement ou en totalité * Remboursement pour rupture de contrat

238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES S/COMMANDES D'IMMOB. CORPORELLES

Débit	Crédit
* Montant des avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	* Coût des immobilisations livrées partiellement ou en totalité * Remboursement pour rupture de contrat

4. Le poste "Immobilisations financières" (comptes 26 et 27)

Ce poste regroupe les comptes d'emplois durables de biens monétaires destinés à enregistrer :

- les prêts et autres fonds versés à des tiers pour une plus ou moins longue durée
- les titres que l'entreprise n'a pas l'intention ou la possibilité de revendre à bref délai ou dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Les subdivisions de comptes prévues pour ce poste sont les suivantes :

26 - Prêts et autres créances à long et moyen terme

260 Prêts et avances consentis à long et moyen terme (aux associés, au personnel...)

264 Créances sur clients (à long et moyen terme)

265 Dépôts et cautionnements versés

268 Autres créances immobilisées

27 - Participations et titres immobilisés

270 Titres de participation

272 Titres immobilisés

275 Créances rattachées à des participations (groupe)

278 Créances rattachées à des sociétés en participation

279 Versements restant à effectuer sur titres de participation ou titres immobilisés non libérés.

Parmi ces immobilisations financières, il convient d'examiner les comptes les plus fréquemment utilisés en comptabilité : "Prêts et avances consentis à long et moyen terme" - "Dépôts et cautionnements versés" - "Titres de participation" et "Titres immobilisés".

Le compte " 260 Prêts et avances consentis à long et moyen terme "

Il enregistre le montant des fonds avancés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles pour une

durée supérieure à deux ans. Les sommes qui y sont inscrites doivent correspondre au principal, exclusion faite du montant des intérêts à percevoir.

260 PRETS ET AVANCES A LONG & MOYEN TERME

Débit	Crédit
Montant des prêts et avances dont l'échéance est à l'origine supérieure à deux ans	Montant des remboursements des prêts ou des créances

Le compte " 265 Dépôts et cautionnements versés "

Les dépôts sont des sommes versées à des tiers à titre de garantie pour le paiement de fournitures ou de prestations ultérieures et répétées. Ainsi, les sommes versées à l'office des postes et des télécommunications garantissent l'usage normal des installations données en location et le paiement des redevances téléphoniques ultérieures de l'abonné. Il en est de même pour les dépôts versés, lors de la souscription du contrat d'abonnement, à la société de distribution d'eau et d'électricité.

On peut encore citer parmi les dépôts, les loyers d'avance qui sont exigés des locataires au début de la location pour garantir le paiement des termes de loyers ultérieurs, ainsi que celui des dégradations qui pourraient être constatées en fin de bail. Ces sommes seront restituées au locataire lorsqu'il quittera les lieux ou s'imputeront sur le dernier terme de loyer effectivement couru. Le montant du loyer d'avance représente plusieurs mois de loyer, généralement deux. C'est dans une subdivision du compte "Dépôts" intitulée "Loyers d'avance" que l'on enregistre ces versements de garantie.

Les cautionnements ont un objectif différent. Ils représentent des sommes versées en vue de garantir la bonne exécution d'un marché ou d'une adjudication n'ayant pas un caractère successif. Exemple : le contrat qu'une entreprise peut passer avec un entrepreneur, avec un constructeur pour la fourniture d'une machine n'a pas un caractère successif. Il est conclu pour une seule opération et peut donner lieu au versement d'un cautionnement.

Par contre, le contrat d'abonnement qu'une personne a passé avec la "Sonelec" a un caractère successif : les fournitures d'électricité se renouvellent constamment. Il donne lieu au versement d'un dépôt. L'abonné qui désire mettre fin à son contrat obtient le remboursement après paiement des sommes dues au titre des quittances exigibles.

Le compte "265 Dépôts et cautionnements versés " est débité au moment de la constitution des dépôts ou des cautionnements. Il est crédité lors du remboursement ou de l'imputation sur les sommes dues en fin de contrat.

265 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES

Débit	Crédit
Montant des dépôts et cautionnements versés Dépôts Sommes versées à des tiers à titre de garantie (Sonelec, OPT, propriétaire des locaux...) Cautionnements Sommes versées en vue de garantir la bonne fin de l'exécution d'un marché.	Montant des dépôts et cautionnements récupérés - à la dépose du compteur électrique ou d'eau - à la résiliation de l'abonnement téléphonique - à la libération des lieux loués - à la fin du marché ou de l'opération

Remarque

Les créances, les prêts sont maintenus dans cette rubrique quand bien même leur échéance tombe à

moins d'un an. A la clôture de la période, et de la même manière que pour les emprunts, on distingue sur une ligne ad hoc au bilan, la partie des prêts et créances venant à échéance au cours de la période suivante.

Le compte "27 Participations et titres immobilisés "

Les titres sont essentiellement constitués par des actions ou des parts de sociétés.

Une action représente une partie du capital soit d'une société anonyme, soit d'une société en commandite par actions. Une part sociale est représentative d'un droit de propriété dans une société à responsabilité limitée.

Les actionnaires et les associés sont co-propriétaires de l'entreprise. Au prorata du nombre des actions ou des parts qu'ils détiennent, ils ont vocation aux bénéfices réalisés par l'entreprise et, lorsque la société prend fin, ils ont droit à une part de l'actif net. En outre, ils ont droit de vote dans les assemblées. Du point de vue comptable, on classe ces valeurs en deux groupes (1) : les titres de participation et les titres immobilisés.

Les **titres de participation** sont constitués par des actions ou des parts sociales dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient. Ceci permet d'exercer une certaine influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les participations sont assez fréquentes dans les grandes entreprises commerciales et industrielles.

Les **titres immobilisés** sont constitués par tous les titres qui ne peuvent être considérés comme titres de participation. Ils sont représentatifs de parts de capital (actions et autres titres) ou de placement à long terme (obligations et bons de caisse)

L'entreprise les acquiert avec l'intention de les conserver durablement pour en retirer un revenu direct.

270 TITRES DE PARTICIPATION

Débit	Crédit
Valeur d'apport ou d'acquisition <i>(compte non tenu des frais accessoires d'achat)</i> des titres permettant d'exercer une certaine influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle - Actions - Parts de S.A.R.L ...	Valeur d'entrée des titres cédés

272 TITRES IMMOBILISES

Débit	Crédit
Valeur d'apport ou d'acquisition <i>(compte non tenu des frais accessoires d'achat)</i> des titres acquis dans l'intention de les conserver durablement pour en retirer un revenu direct - Actions et parts - Obligations - Titres du Trésor	Valeur d'entrée des titres cédés

(1) Une autre catégorie de valeur est classée dans les comptes de l'actif circulant. Il s'agit de valeurs mobilières de placement acquises en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Exemple d'illustration n°1

Le 10 mars 1985, Lekhal achète un terrain à Mohamed sur lequel il envisage de construire un deuxième garage.

Les éléments du prix de revient s'analysent comme suit :

Prix d'achat du terrain		54 200 UM
Droits de mutation	}	
Frais d'actes	}.....	6 500 UM
Honoraires divers	}	
Total		60 700 UM

Lekhal paie comptant par caisse les divers frais et, par chèque, le prix d'achat du terrain.

210 TERRAINS	550 BANQUE
54'200	54'200
2044 FRAIS D'ACQUIS. IMMOB.	56 CAISSE
6'500	6'500

Exemple d'illustration n° 2

Bobane a fait l'acquisition d'un terrain pour 100 000 UM. Il a dépensé pour le clôturer 18 000 UM.

Il achète un bâtiment pour 12 500 000 UM.

Pour faciliter la circulation des biens et des personnes dans l'entreprise, Bobane fait exécuter des travaux d'aménagement : suppression d'une cloison, percement d'un mur, permettant ainsi l'accès au magasin de stockage - Montant de la dépense : 180 000 UM.

Il fait procéder à l'installation d'un système de réfrigération d'une partie de l'aire de stockage et paie à cet effet 95 000 UM. L'installation du standard téléphonique lui coûte 28 000 UM. La facture du menuisier pour la mise en place des rayonnages et des vitrines s'élève à 224 000 UM.

L'office des postes réclame 10 000 UM à Bobane à titre de garantie; la Sonelec lui demande de verser un dépôt de 15 000 UM.

Bobane se procure une machine à écrire et une caisse enregistreuse; l'ensemble lui est facturé par le fournisseur 250 000 UM.

Enfin, il achète une camionnette de livraison d'une valeur de 860 000 UM. Les opérations indiquées ci-dessus ont donné lieu à règlement par chèque.

Présenter les comptes schématiques où se trouvent enregistrées ces opérations.

30/04 - Chèque en règlement du 2ème acompte sur les travaux de construction 1 000 000 UM ;

30/04 - Reçu le mémoire de l'entrepreneur 4 200 000 UM - Réception provisoire des travaux et versement du reliquat, déduction faite d'une retenue de garantie de 10 % sur le montant du mémoire.

Journal général

		02/4		
210	TERRAINS		200'000	
2004	FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS		26'000	
56	CAISSE			226'000
	<i>Achat du terrain et règlement des droits de mutation et frais d'acte</i>			
		10/4		
550	BANQUE		15'000'000	
16	EMPRUNT A LONG & MOYEN TERME			15'000'000
	<i>Emprunt sur 10 ans au taux de 12% - F.N.D.I</i>			
		15/4		
214	MATERIEL D'EXPLOITATION		3'035'000	
550	BANQUE			2'500'000
56	CAISSE			535'000
	<i>Matériel industriel : 2 500 000 - chèque n°0001</i>			
	<i>Douanes : 535 000 - espèces</i>			
		16/4		
230	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS		800'000	
550	BANQUE			800'000
	<i>1er acompte versé à l'entrepreneur par chèque n° 0002</i>			
		17/4		
230	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS		500'000	
56	CAISSE			500'000
	<i>Acompte sur commande du véhicule de dépannage</i>			
		25/4		
265	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		19'000	
550	BANQUE			19'000
	<i>Abonnement téléphone 7 000 chèque n° 0003</i>			
	<i>Abonnement électricité-eau 12 000 chèque n° 0004</i>			
		30/4		
230	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS		1'000'000	
550	BANQUE			1'000'000
	<i>2° versement sur travaux de construction, chèque n° 0005</i>			
		d°		
212	CONSTRUCTIONS		4'200'000	
230	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS			1'800'000
407	ENTREPRENEUR, RETENUE DE GARANTIE			420'000
550	BANQUE			1'980'000
	<i>Chèque n°0006, règlement du mémoire-déduction faite de la retenue de garantie de 10%</i>			

2.2 - L'actif circulant

Les éléments de l'actif, qui se renouvellent fréquemment au cours du cycle d'exploitation, constituent les valeurs de l'actif circulant.

Ils ne présentent pas tous le même degré de liquidité, c'est-à-dire la même facilité de conversion en valeurs monétaires. Les uns, tels que les sommes en caisse, les avoirs en banque ou en compte courant postal, offrent la plus grande liquidité; ce sont les **valeurs disponibles**. D'autres ne pourront être transformés en disponibilités qu'après un certain délai : ce sont les **valeurs réalisables à court terme**. Ainsi, le **stock** de marchandises, après vente et règlement, sera converti en espèces en caisse ou avoirs en banque ou aux chèques postaux.

Cependant les marchandises vendues doivent être remplacées afin que le stock soit maintenu à un niveau optimal pour satisfaire la demande. Le stock considéré dans son ensemble ne constitue donc pas une valeur très liquide.

Examinons les valeurs de l'actif circulant dans l'ordre où elles doivent figurer au bilan :

2.21 - Les comptes de "Stocks et productions en cours"

Les stocks et productions en cours sont l'ensemble des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être :

- soit vendus en l'état ou au terme d'un processus de transformation ou de production ;
- soit consommés au premier usage.

Les stocks comprennent les éléments suivants classés dans l'ordre du plan comptable :

- 30 Marchandises
- 31 Matières premières et autres approvisionnements
- 32 Emballages
- 33 "En cours" de production de biens (ou de services)
- 34 Produits intermédiaires
- 35 Produits finis
- 36 Produits résiduels (ou matières de récupération)
- 38 Stocks en cours de route, en dépôt ou en consignation
- 39 Provisions pour dépréciation des stocks et des "en cours"

Les *marchandises* sont des objets, matières ou fournitures acquis par l'entreprise et destinés à être revendus en l'état.

Les *matières premières* sont des objets, matières ou substances acquis par l'entreprise et destinés à être incorporés aux produits traités ou fabriqués.

Les *matières et fournitures consommables*, classés parmi les autres approvisionnements du compte "31" sont tous des produits, matières ou fournitures acquis par l'entreprise, qui concourent par leur consommation à la fabrication ou à l'exploitation sans entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.

Les *emballages* sont des objets destinés à contenir les produits ou les marchandises livrés à la clientèle en même temps que leur contenu.

Les *"en cours" de production de biens (ou de services)* sont des produits, travaux ou services en voie de formation ou d'exécution.

Les *produits finis* sont des produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production et qui sont disponibles pour la vente.

Les *produits intermédiaires* sont des produits encore impropres à la consommation, qui ont atteint un stade d'achèvement déterminé et sont destinés à entrer dans des phases de fabrication ultérieure.

Les *produits résiduels* sont des déchets et rebuts de fabrication.

Les comptes de *stocks en cours de route* sont des comptes de passage destinés à enregistrer les stocks dont l'entreprise est juridiquement propriétaire mais qui sont en cours d'acheminement et non encore réceptionnés.

Le fonctionnement de ces différents comptes de stocks sera étudié ultérieurement.

2.22 - Les valeurs réalisables à court terme et disponibles

Les éléments de cette rubrique sont principalement :

- les "Clients" et les "Comptes rattachés" qui incluent les effets à recevoir sur les clients ainsi que les produits à recevoir;
- les "Créances sur le personnel" et les "associés" ;
- les "Autres créances" : Etat, organismes sociaux avec les comptes qui leur sont rattachés;
- les "Valeurs mobilières de placement" qui sont constituées de titres acquis en vue de réaliser un gain (en capital, ou en revenu) à brève échéance;
- les "Disponibilités" constituées par les soldes débiteurs des comptes bancaires, chèques postaux, valeurs à l'encaissement, caisse....

1. Le compte "41 Clients et comptes rattachés "

A ce compte sont enregistrées les créances résultant des ventes et des prestations de service; elles incluent :

- les effets à recevoir sur les clients,
- les produits à recevoir qui sont des comptes de régularisation.

Il s'agit là d'une conséquence du principe de "rattachement", déjà évoqué à l'occasion de l'examen du compte de fournisseurs, qui rassemble dans les comptes de tiers les régularisations et les modes de financement les concernant. Ce rattachement se justifie du point de vue comptable. Il marque mieux, dans le bilan, la créance (ou la dette) globale envers le tiers concerné.

Le compte "410 Clients", considéré isolément, se présente ainsi :

410 CLIENTS

Débit	Crédit
* Montant des créances à court terme acquises sur les clients - ventes et prestations fournies à crédit - frais à imputer aux clients	* Montant des règlements effectués par les clients (espèces, effets de commerce, etc....) * Marchandises retournées par les clients * Réductions accordées aux clients * Frais remboursés aux clients

Exemple

Les opérations effectuées avec le client Limam, durant le mois de mars 1986, sont les suivantes :

- 01.03 - Le solde débiteur à cette date figure pour 20 000 UM. Il représente la facture n° 212
- 03.03 - Vendu à Limam 82 000 UM de marchandises; les frais de transport, à sa charge, se sont élevés à 1 500 UM - facture n° 259
- 10.03 - Limam nous retourne 14 000 UM de marchandises - Avoir n° 61 A
- 20.03 - Vendu à Limam des marchandises dont le prix marqué est de 125 000 UM - facture n° 305 comportant une remise de 20 %
- 29.03 - Limam nous avise qu'il a réglé 1 200 UM de frais de réexpédition qui nous sont imputables
- 31.03 - Limam nous règle par chèque bancaire pour solde de tout compte

Présenter le compte " Client Limam " tenu avec colonnes mariées et solde.

410.. CLIENT LIMAM				
Dates	Libellés	Débit	Crédit	Solde
1.3	Solde à nouveau (facture n° 212)	20'000		20'000
3.3	Facture n° 259	83'500		103'500
10.3	Retour de marchandises . Avoir n° 61 A		14'000	89'500
20.3	Facture n° 305	100'000		189'500
29.3	Frais de réexpédition à notre charge		1'200	188'300
31.3	Chèque pour solde de tout compte		188'300	0
		203'500	203'500	

2. Les " Autres créances "

Il s'agit de créances autres que celles sur les clients et comptes rattachés : créances sur l'état (IMF), créances sur divers tiers (Débiteurs sur cession d'immobilisations,...).

3. Le compte "52 Valeurs mobilières de placement " (V.M.P)

Les V.M.P sont constituées de titres (actions, obligations, bons du trésor et bons de caisse à court terme), acquis en vue de réaliser un gain en capital ou en revenu à brève échéance.

4. L'analyse des principaux comptes de "Valeurs disponibles"

Les disponibilités sont constituées par les soldes débiteurs des comptes bancaires, chèques postaux, valeurs à l'encaissement, caisse ...

Le compte " 550 Banques " :

Si l'entreprise dispose d'un avoir en banque, le solde est inscrit à l'actif du bilan. Les comptes bancaires dont le solde apparaît créditeur en fin d'exercice sont inscrits au passif parmi les dettes à court terme sous l'intitulé "Concours bancaires courants" (compte 559). Dans ce cas il s'agit souvent d'un découvert provisoire accordé par le banquier.

Pour la présentation des comptes au bilan, il ne peut être effectué de compensation entre soldes débiteurs et soldes créditeurs.

550 BANQUE

Débit	Crédit
Versements d'espèces	Retraits et chèques de paiement
Remises à l'encaissement	Prélèvements et domiciliations
- chèques	- prélèvements automatiques Sonelec, OPT...
- effets à recevoir	- effets à payer
	- effets retournés impayés
Virements effectués par des tiers	Virements au profit des tiers
- clients	- fournisseurs
- bailleurs de fonds	- prêteurs
- débiteurs divers	- autres créanciers
Intérêts et dividendes reçus	Intérêts et frais retenus
- intérêts en notre faveur	- intérêts à notre charge
- revenus des titres	- commissions et frais

Exercice d'application

Les opérations effectuées avec notre banque, la B.M.C durant le mois de janvier 1986 sont les suivantes :

5.1 Virement au profit de Oumar, entrepreneur	100'000 UM
10.1 Chèque n° 132 082 à l'ordre de Fadel, fournisseur	100'000 "
13.1 Chèque n° 132 083 à l'ordre du vitrier	19'900 "
15.1 Remise à l'encaissement de chèques sur clients	225'000 "
23.1 Chèque n° 132 081 au profit de notre fournisseur Soumaré	192'000 "
24.1 Chèque n° 132 084 à l'ordre du Trésor	90'000 "
25.1 Versement d'espèces provenant des ventes comptant	262'000 "
30.1 Prélèvement automatique d'une note de téléphone	15'200 "
31.1 Frais de tenue de compte	1'000 "

Présenter le compte "Banque" ouvert dans nos livres, sachant que, le 1er janvier 1986, notre avoir était de 656 750 UM. Utiliser le tracé avec "cumuls" et "soldes".

550.. BANQUE " B M C "

Dates	Libellés	Mouvements		Cumuls		Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1.1	Solde à nouveau	656'750		656'750	0	656'750
5.1	Virement Oumar		100'000	656'750	100'000	556'750
10.1	Chèque n°132 082, Fadel		100'000	656'750	200'000	456'750
13.1	Chèque n° 132 083, vitrier		19'900	656'750	219'900	436'850
15.1	Remise chèques clients	225'000		881'750	219'900	661'850
23.1	Chèque n° 132 081, Soumaré		192'000	881'750	411'900	469'750
24.1	Chèque n° 132 084, Trésor Public		90'000	881'750	501'900	379'850
25.1	Versement espèces	262'500		1'144'250	501'900	642'230
30.1	Prélèvement OPT		15'200	1'144'250	517'100	627'150
31.1	Frais		1'000	1'144'250	518'100	626'150
		1'144'250	518'100			
31.1	Solde à ce jour		626'150			

Le compte "554 Chèques postaux "

Le compte de chèques postaux ne doit jamais présenter un solde créditeur, ce qui signifie qu'aucun découvert n'est jamais consenti aux titulaires des C.C.P.

554 CHEQUES POSTAUX

Débit	Crédit
Versements d'espèces effectués par mandat-carte de versement Chèques de virement émis par les tiers au profit de l'entreprise Remise à l'encaissement - de chèques bancaires - d'effets à recevoir	Emission de chèques d'assignation pour - retraits espèces - règlements de créanciers non titulaires d'un C.C.P. Emission de virement au profit de créanciers titulaires d'un C.C.P Prélèvements ou domiciliations - des factures d'électricité - des taxes téléphoniques - des effets à payer Frais retenus par le centre - taxes sur paiement de chèque de recouvrement et de tenue de compte

Exercice d'application

Au 1er janvier 1986 notre avoir aux chèques postaux s'élève à	175 000 UM
Au cours du mois de janvier, on relève les opérations suivantes :	
5.1 Mandat-carte de versement à notre compte	150'000
10.1 Chèque d'assignation à l'ordre de Sonitex	128'000
13.1 Remise à l'encaissement de chèques bancaires	172'000
15.1 Chèque d'assignation à l'ordre de l'expert comptable	45'000
Frais de tenue de compte	1'750
20.1 Chèque de virement du client Mohamed	28'500
21.1 Prélèvement des taxes téléphoniques de décembre	12'600
28.1 Paiement d'un effet domicilié à l'ordre de Diop	138'000
Présenter le compte "Chèques postaux" - tracé "colonnes mariées".	

554 CHEQUES POSTAUX

Dates	Libellés	Sommes		Soldes
		Débit	Crédit	
1.1	<i>Solde à nouveau</i>	175'000		175'000
5.1	Versement espèces	150'000		325'000
10.1	Chèque Sonitex		128'000	197'000
13.1	Remise chèques à l'encaissement	172'000		369'000
15.1	Chèque expert comptable		45'000	324'000
	Frais tenue de compte		1'750	322'250
20.1	Virement de Mohamed	28'500		350'750
21.1	Taxes téléphoniques de décembre		12'600	338'150
28.1	Domiciliation Diop		138'000	200'150
		525'500	325'350	

Le compte "56 Caisse "

Ce compte enregistre les mouvements d'espèces dans l'entreprise. Il ne peut jamais présenter un solde créditeur. En effet il n'est pas possible de sortir de la caisse plus d'espèces qu'il n'y en est entré.

56 CAISSE	
Débit	Crédit
Encaissements - ventes au comptant - règlements des clients - retraits espèces de la banque ou des C.C.P - effets à recevoir encaissés - chèques encaissés en espèces	Décaissements - achats au comptant - règlements aux fournisseurs - versements espèces en banque ou au C.C.P - effets à payer échus

Exercice d'application

* Le 1er février, la récapitulation journalière de la caisse enregistreuse de l'entreprise dans laquelle vous êtes comptable se présente comme suit :

Rayon 1 :	255 700
Rayon 2 :	34 360
Rayon 3 :	118 130

Le chiffre d'affaires de la journée est de 409 190 entièrement réalisé en espèces.

* Les sorties de caisse de la journée, notées par le caissier sur un cahier, sont relatifs :

- à un dépôt espèces en banque : 385 000
- au paiement de timbres poste : 3 500

En début de journée, le solde s'élevait à 25 850 UM en petites coupures et pièces.

Présenter les imputations au journal correspondant aux renseignements fournis par cette récapitulation ainsi que le compte schématique de caisse pour la journée du 1er février.

Journal

		1er Fév.		
56	CAISSE	408'190		
70	VENTES DE MARCHANDISES		408'190	
	Chiffre d'affaires de la journée du 1er février			
550	BANQUE	385'000		
56	CAISSE		385'000	
	Versement en banque			
632	FRAIS POSTAUX	3'500		
56	CAISSE		3'500	
	Achat de timbres poste			

56 CAISSE

Débit			Crédit
A nouveau	25'850	Versement en banque	385'000
Recettes	408'190	Timbres poste	3'500
		Solde débiteur	45'540
	434'040		434'040

EXERCICES

ANALYSE DES COMPTES DE BILAN DU P.C.M

1. Le 1er Octobre 1984, Nader s'installe comme commerçant. Il consacre à cette activité une somme de 1 000 000 UM provenant de son patrimoine personnel pour 650 000 et d'un emprunt de 350 000 contracté auprès de la B.D.M remboursable dans 7 ans, les intérêts étant versés annuellement au taux de 11,5%. Il verse 150 000 UM dans sa caisse et dépose le reste au compte qu'il se fait ouvrir à la B.M.C pour les besoins de son activité professionnelle.

Travail à faire :

Passer les écritures d'ouverture.

2. Bassirou a acquis un terrain d'une valeur de 60 000 UM. La construction d'un atelier de réparation lui a coûté 250 000 UM. Pour clôturer le terrain, il a dépensé 3 000 UM. L'installation des compteurs d'eau et d'électricité a nécessité un dépôt de garantie de 12 000 UM. Les machines à usage professionnel lui ont coûté 180 000 UM.

Travail à faire :

Présenter les comptes d'immobilisations et le compte de banque, sachant que toutes les acquisitions ont été réglées par chèque.

3. Brahim a acquis pour les besoins de son entreprise :

- une voiture de tourisme, montant : 1 100 000 UM
- un camion, montant : 2 800 000 UM

Les deux véhicules ont été livrés le 2 juillet 19(n) et réglés comptant le même jour par chèque bancaire sous déduction d'un acompte de 200 000 UM payé par virement postal le 1er avril 19(n).

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations dans le journal de Brahim.

4. L'année 19(n), l'entreprise "X", ouvre une nouvelle succursale; il en résulte les frais d'établissement suivants:

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| - droits de mutation | 40 000 |
| - honoraires du conseil juridique | 37 000 |
| - frais de publicité dans la presse | 4 000 |

Règlement par banque.

Travail à faire :

Présenter le compte "Frais d'établissement"

5. Une entreprise achète trois véhicules automobiles. Quels sont les comptes qu'il faut débiter ?

- s'il s'agit d'une entreprise de pêche
- s'il s'agit d'une entreprise de transport.

6. A la clôture de l'exercice 19(n), les immobilisations en cours comprennent :

- des travaux réalisés par l'entreprise par ses propres moyens, coût estimé à 600 000
- des travaux confiés à des tiers et ayant donné lieu au versement d'une avance de 1 000 000, d'un premier acompte de 300 000 et d'un deuxième acompte de 350 000 entraînant livraison partielle du bâtiment.

Travail à faire :

Présenter les comptes d'immobilisations concernés par ces opérations.

7. Le compte "Client SAAD" se présente ainsi :

D	Client SAAD	C
7 098		2 000
2 980		5 000
4 342		1 250

Une erreur a été commise : le débit de 4 342 concerne "SAID" dont le compte présente un solde débiteur de 1 950.

Rectifiez cette erreur et présenter le schéma des comptes après régularisation.

Comparez les totaux et le solde du compte "SAAD" tel qu'il se présente après rectification et tel qu'il aurait dû être établi.

8. A l'ouverture de l'exercice 19(n), le montant de l'emprunt à long terme s'élève à 200 000 UM. Au cours de l'année, l'entreprise :

- rembourse 50 000 par banque
- contracte en espèces un nouvel emprunt de 50 000 remboursable 50 % dans un an, 50 % dans 2 ans.
- emprunte 70 000 (remboursement dans six mois)

Travail à faire :

Passer les écritures au journal

9. Pendant l'exercice 19(n), l'entreprise commande deux machines A et B d'une valeur unitaire de 30 000 UM, aux conditions suivantes :

1/3 à la commande, le solde lors de la livraison; l'une est livrée durant l'année 19(n), l'autre durant l'année 19(n+1).

Travail à faire:

Passer les écritures dans les exercices 19(n) et 19(n+1) - règlements par banque.

10. L'exercice 19(n), la société "X" entreprend la construction d'un bâtiment

- | | |
|---|---------|
| - avance versée à l'entrepreneur pour approvisionnement de matières | 300 000 |
| - premier acompte versé en fonction de l'avancement des travaux | 500 000 |

L'année 19(n+1), la construction est terminée, elle a donné lieu aux opérations suivantes :

versement d'un deuxième acompte	240 000
Facturation des travaux par l'entrepreneur lors de l'achèvement de l'ouvrage	1 353 000

Travail à faire :

Passer les écritures dans les exercices 19(n) et 19(n+1).

11. Au cours du mois de mai, une entreprise :

- avance en espèces 10 000 à son salarié Samba
- prête en espèces 40 000 à son salarié Abdou (à court terme)
- paie en espèces à son personnel les salaires du mois

	Brut	586 000
Retenues :	{ I.T.S.	- 48 670
	{ Sécurité sociale	- 33 200
	Net	504 130

Travail à faire :

Comptabiliser ces différentes opérations qui sont toutes effectuées par caisse.

12. A la clôture de l'exercice 19(n), le capital d'une société d'économie mixte est de 15 000 000 et le bénéfice net de l'exercice 19(n) est de 960 000.

L'assemblée générale décide :

- 1°- L'affectation du bénéfice comme suit : 500 000 aux actionnaires, 460 000 aux réserves.
- 2°- Une augmentation du capital par l'émission de 1000 actions nouvelles : prix d'émission 13 000 - valeur nominale 10 000.

Travail à faire :

Enregistrer les écritures consécutives à ces opérations

13.

Kader a acquis un terrain d'une valeur de	760'000 UM
La construction d'un atelier lui a coûté	380'000
Pour clôturer le terrain, il a dépensé	7'500
L'installation du compteur électrique lui revient à	22'000
Des instruments de travail lui ont coûté	97'800
Le mémoire du menuisier pour la fabrication et la pose des rayonnages s'élève à	42'000
Kader s'est procuré des machines à usage professionnel	680'000

Travail à faire :

Présenter les seuls comptes de valeurs immobilisées résultant des données ci-dessus.

14.

Diabira a acquis un bâtiment commercial d'une valeur de	2'500'000 UM
Les dépenses pour le percement des portes et pose des cloisons atteignent	172'800
celles qui concernent les rayonnages et la vitrine s'élèvent à	125'000
Les meubles de bureau, les comptoirs de vente, ont coûté	120'000
Il fait procéder à l'installation d'un standard téléphonique	64'500
- à l'installation de la climatisation	218'000
- à l'installation de sanitaires	102'000
L'administration des postes lui demande un versement de garantie de	12'000
Le montant du dépôt à verser à la Sonelec est de	19'000

Travail à faire :

Présenter les comptes de valeurs immobilisées qui devront figurer au bilan de Diabira.

15. Avant de s'installer comme commerçant, Fathi se renseigne sur les prix des biens nécessaires à l'exercice d'une activité commerciale. Il note ainsi :

Local à acheter	500'000 UM
Agencements à faire	150'000
Agrandissement du magasin à prévoir	280'000
Bureaux, tables à acheter	32'000
Caisse enregistreuse à acquérir	52'000
Comptoirs fixes, rayonnages, vitrines à installer	140'000
Travaux d'aménagements à réaliser	400'000

Travail à faire :

1° Etant donné que les immobilisations énumérées doivent représenter le 1/3 du total des valeurs de l'actif; déterminer cet actif.

2° Fathi dispose personnellement de 2 142 500 UM, quelle somme devra-t-il emprunter pour entreprendre son activité dans les conditions envisagées ?

3° Par emprunt auprès de son oncle Salem, Fathi a réuni les fonds nécessaires à la réalisation de son projet. Les acquisitions sont faites aux prix indiqués, les travaux sont achevés, le tout est réglé. Les fonds encore disponibles se trouvent à la B.M.C. Etablir le bilan de Fathi à cette date.

CHAPITRE 8

ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DU PLAN COMPTABLE

1. - RAPPELS

Les comptes de gestion ont déjà été évoqués dans les chapitres précédents. Il s'agit donc, essentiellement, de faire le point de nos connaissances à ce sujet.

1.1 - L'éclatement du compte de résultats

Le résultat est la somme algébrique d'éléments positifs (ressources internes) et d'éléments négatifs (emplois définitifs). Au lieu d'enregistrer les faits comptables de gestion dans un compte global et unique "Résultats", il est apparu préférable d'analyser les composantes de ce résultat en éclatant :

- les ressources internes dans les comptes de **produits et de profits**,
- les emplois définitifs dans les comptes de **charges et de pertes**.

A la fin de la période, la synthèse de ces comptes permettra de calculer le résultat global

$$\text{Résultat} = (\text{Produits et Profits}) - (\text{Charges et Pertes})$$

1.2 - L'inventaire intermittent

Dans l'inventaire intermittent, les composantes de la "marge sur vente" sont enregistrées séparément :

- le prix d'achat, considéré comme *une charge*, est enregistré au débit du compte "Achats de marchandises";
- le prix de vente, considéré comme *un produit*, est enregistré au crédit du compte "Ventes de marchandises".

2. - CLASSEMENT DES COMPTES DE GESTION DANS LE P.C.M

2.1 - Le critère de classement

Le critère de classement retenu par le plan comptable dans sa forme actuelle est celui de la nature économique des charges et des produits. Cette organisation des comptes est celle qui répond le mieux aux impératifs de simplicité et de polyvalence. Sa principale qualité est de permettre l'agrégation des comptes au niveau macro-économique.

2.2 - La différenciation entre comptes d'exploitation et comptes hors exploitation

Les comptes de gestion sont réunis dans les classes 6/06 (charges et pertes) et 7/07 (produits et profits).

- * Les classes 6 et 7 sont réservées à la détermination du **résultat d'exploitation** et comprennent les opérations qui se rapportent à l'activité courante et normale de l'entreprise durant l'exercice considéré.
- * Les opérations qui ne concernent pas l'exploitation courante de l'entreprise (opérations anormales ou occasionnelles) ou qui se rapportent à d'autres exercices (opérations de régularisation afférentes aux années antérieures), sont inscrites dans les classes 06 et 07 et constituent les composantes du **résultat hors exploitation**.

Cette ventilation permet, d'une part, d'isoler les éléments occasionnels ou anormaux qui peuvent perturber les résultats de l'entreprise et, d'autre part, de saisir parfaitement les éléments proprement dits de la gestion.

2.21 - Les charges et les pertes

On peut considérer comme charges d'exploitation (classe 6), les éléments se rapportant à l'activité courante de l'entreprise et à l'exercice en cours. Entrent dans cette catégorie :

- les achats et la variation des stocks,
- les sommes versées ou à verser à des tiers, en contrepartie de fournitures, travaux, services....
- les rémunérations des facteurs de la production : travail (salaires), Etat (impôts et taxes), capitaux empruntés (intérêts versés), dépréciation du matériel utilisé (amortissements).

Les pertes et les charges hors exploitation correspondent à des opérations qui ne se rapportent pas à l'exploitation courante ou qui se rattachent à des exercices antérieurs :

- charges provenant de régularisations ;
- charges engagées pour le compte d'un tiers ;
- frais à immobiliser ;
- emplois définitifs résultant de circonstances malheureuses ou exceptionnelles (pertes ou vols de trésorerie, créances irrécouvrables, manquants sur stocks, pertes de change, amendes et pénalités...).

2.22 - Les produits et les profits

Constituent normalement des produits de la classe 7, les éléments qui se rapportent à l'exploitation normale et courante de l'entreprise. S'analysent comme produits d'exploitation :

- les ventes de marchandises, de produits fabriqués, ainsi que toutes les prestations faites aux tiers dans le cadre des activités courantes de l'entreprise,
- les subventions d'exploitation
- les produits financiers

Les profits et les produits hors exploitation qui ne relèvent pas des activités courantes de l'entreprise (produits des services rendus au personnel, loyers perçus sur un immeuble de rapport par une entreprise à caractère industriel ou commercial, profits de change...) ou qui se rattachent à des exercices antérieurs sont inscrits dans la classe 07.

Le caractère exceptionnel ou hors exploitation d'une opération est laissé, le plus souvent, à l'appréciation de l'entreprise.

3. - LES COMPTES DE GESTION DANS LE P.C.M

3.1 - Les différentes charges et pertes (classe 6/06)

Les différentes charges et pertes ont déjà été examinées dans les chapitres précédents. Nous procéderons ici à une récapitulation commentée de chacune d'elles.

Les comptes principaux	Les comptes divisionnaires éventuels
60 - ACHATS ET VARIATION DE STOCKS • Les achats sont considérés comme des charges par application du principe de l'inventaire intermittent. • Les comptes d'achats dérogent au strict classement des charges par nature retenu par le P.C.M. En effet, le coût d'achat net de ristournes, rabais, remises obtenus, intègre tous les frais directs externes (douane, transport, assurance) • La variation des stocks est inscrite à ce compte • Certains achats de biens ou de fournitures : -> ne sont pas stockables <i>par exemple l'eau, l'électricité ...</i> -> ou ne sont pas stockés, parce que l'entreprise ne désire pas tenir des comptes de magasins ad hoc <i>Exemples : fournitures de bureau, carburants et lubrifiants, petit outillage s'usant rapidement et devant être fréquemment renouvelé (limes, marteaux, etc...)</i> Le compte "606 Achats d'approvisionnements non stockés" est réservé à l'achat de biens ou de fournitures consommables pour lesquels l'entreprise n'ouvre pas de comptes de magasin en classe 3.	600 - Achats de marchandises 601 - Achats de matières premières et autres approvisionnements 602 - Achats d'emballages 603 - Variation des stocks 606 - Achats d'approvisionnements non stockés
62 - CHARGES EXTERNES LIEES A L'INVESTISSEMENT • Le compte "62" enregistre les services et travaux relatifs aux investissements matériels ou humains réalisés dans l'entreprise et payés à des tiers. Il comprend notamment les loyers, les travaux d'entretien et de réparation, les primes d'assurance, les frais de séminaires, de conférences...	620 - Locations et charges locatives 621 - Travaux d'entretien et de réparation 623 - Primes d'assurance 624 - Etudes et recherches 625 - Documentation générale et technique 626 - Frais de colloques, séminaires....
63 - CHARGES EXTERNES LIEES A L'ACTIVITE • Ce compte enregistre les charges externes consommées qui sont liées à l'activité. • Les frais de "Transports sur achats" ne sont pas maintenus dans ce compte, ils sont imputés au coût d'achat des biens achetés,	630 - Transports (achats, ventes, personnel...) 631 - Déplacements, missions, réceptions 632 - Frais postaux et de télécommunications 633 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires 634 - Publicité et propagande 635 - Services bancaires

64/(064) - CHARGES ET PERTES DIVERSES

• Ce poste enregistre les charges et les pertes qui ne sont pas considérées par la comptabilité nationale comme relevant des opérations sur biens et services.

65 - FRAIS DE PERSONNEL

• Les frais inscrits au compte "65" sont ceux qui sont supportés par l'entreprise en vue de la rémunération de son personnel, qu'il ait ou non la qualité juridique de salarié.

• Lorsque les salaires et les charges ne sont pas réglés immédiatement, on constate les dettes correspondantes au crédit des comptes :

"42 - Personnel et comptes rattachés"

"43 - Etat, impôts et taxes (I.T.S)"

"44 - Sécurité sociale et autres organismes (C.N.S.S, Caisse des cadres...)"

66 - IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES

• Ce compte enregistre tous les impôts et taxes qui sont à la charge de l'entreprise, à l'exception :
-> de ceux qui grèvent l'achat des biens et qui sont incorporés directement au coût d'acquisition de ces biens;

-> de ceux qui constituent un prélèvement direct sur les bénéfices (B.I.C et I.M.F),

-> de ceux retenus à la source pour le compte du trésor (I.T.S, I.G.R, I.R.C.M) (1)

• Les rappels concernant les exercices antérieurs les pénalités et amendes sont également inscrits à ce compte avec l'indicatif 0. Lorsque les impôts et taxes sont comptabilisés avant le règlement, la dette correspondante doit être inscrite au crédit du compte "43 Etat, impôts et taxes".

67 - CHARGES FINANCIERES

• Le compte "67" enregistre les charges supportées par l'entreprise pour son financement ainsi que les escomptes accordés à ses clients

640 - Fermages et revenus de la terre

641 - Redevances pour concessions, brevets, licences, droits d'auteur ...

642 - R.R.R accordés

643 - Jetons de présence

645 - Dons, pourboires et subventions accordées

0)646 - Créances irrécouvrables

0)647 - Amendes pénales (sur marchés, pour infractions autres que fiscales)

650 - Rémunérations du personnel

651 - Rémunérations du travail de l'exploitant et de sa famille

652 - Charges sociales et de prévoyance

654 - Cotisations sociales

655 - Autres charges sociales

656 - Frais de recyclage et de formation professionnelle

0)657 - Avantages en nature (logement, voiture alimentation...)

660 - Impôts directs et taxes assimilées (patente, impôts fonciers...)

661 - Taxes et impôts indirects (taxes sur le chiffre d'affaires, taxes de consommation....)

662 - Enregistrement et timbres

663 - Droits de douane

0)667 - Pénalités et amendes fiscales

670 - Intérêts des emprunts

672 - Intérêts des comptes courants et des dépôts bancaires

674 - Intérêts des obligations cautionnées

676 - Escomptes accordés

0)678 - Différences de change (pertes)

(1) ITS = Impôts sur les traitements et salaires; IGR = Impôt général sur le revenu
IRCM = Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers

68 - DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

• Le compte "68" est destiné à constater la charge due :

- > à l'usure de certaines immobilisations (matériel, construction...),
- > à la dépréciation de certains postes de l'actif (stocks, créances...)
- > et à la couverture de risques, de charges ou de pertes à prévoir (litiges....)

- 680 - Dotations aux amortissements
- 685 - Dotations aux provisions pour dépréciation
- 686 - Dotations aux provisions réglementées
- 687 - Dotations aux provisions pour risques et charges

3.2 - Les différents produits et profits (classe 7/07)

Parallèlement à la classe précédente, les intitulés "Produits" (7) et "Profits" (07) distinguent en matière de ressources, ce qui est dû à une prestation de l'entreprise liée à son fonctionnement normal (du type "Ventes" ou "Production vendue"), de ce qui résulte d'un événement aléatoire, exceptionnel (du type "Gain de change") ou d'une opération hors exploitation ou relative à des exercices antérieurs.

Cette classe englobe, en outre, les comptes correcteurs de charges de la classe 6 : "72 Production de l'entreprise pour elle-même", "78 Reprises sur amortissements et provisions" et "79 Frais à immobiliser ou à transférer".

Les comptes principaux	Les comptes divisionnaires éventuels
70 - VENTES - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE • Ce compte retrace les ventes de marchandises, la production vendue, ainsi que les produits n'ayant pas pour origine l'objet principal de l'entreprise (locations diverses, cantine....). • Le prix de vente inscrit au compte "70" s'entend généralement du prix facturé, taxes comprises, après déduction des rabais incorporés dans la facture (ou hors facture). • Les taxes sur le chiffre d'affaires (éventuellement les droits de douanes à l'exportation) sont normalement comprises dans le prix de vente enregistré au compte "70".	700 - Ventes de marchandises 701 - Production vendue (production de biens, travaux, études, prestations de services) 706 - Produits des activités annexes
71 - PRODUCTION STOCKEE (ou DESTOCKAGE) • Ce compte enregistre la variation des stocks de produits fabriqués et des "en cours" de production. Il peut présenter soit un solde créditeur (stockage), soit un solde débiteur (déstockage). • Associé aux produits, il apparaît comme un compte correcteur de la production de la période. Il fera l'objet d'un examen approfondi ultérieurement.	713 - Variation des "en cours" de production 714 - Variation des produits intermédiaires 715 - Variation des produits finis 716 - Variation des produits résiduels

72 - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE POUR ELLE-MEME

• Ce compte a généralement sa contrepartie dans un compte de bilan. Il est notamment utilisé par les entreprises qui effectuent des opérations pour leur propre compte (création d'immobilisations, travaux et services réalisés pour les besoins internes de l'entreprise)

74/(074) - PRODUITS ET PROFITS DIVERS

• Ce compte enregistre les produits et profits divers qui sont considérés en comptabilité nationale comme des opérations de répartition et non de production et de ce fait, n'ont pas à être inscrits dans les comptes précédents "70", "71" et "72".

• Pour l'essentiel, les produits et profits divers comprennent les fermages - les redevances - les rabais, ristournes - les rentrées sur créances amorties.....

76/(076) - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

• Le compte "76" enregistre les indemnités compensatrices versées par l'Etat à certaines entreprises dans le but de maintenir le prix de vente d'un produit ou d'un service à un niveau inférieur à son prix de revient.

• Il enregistre également les subventions dites "d'équilibre" visant à compenser tout ou partie des pertes de certaines sociétés concessionnaires.

77 PRODUITS FINANCIERS

• Ce compte enregistre les revenus provenant des opérations ayant trait à l'argent, sauf si ces opérations constituent l'objet principal de l'entreprise.

(0)78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Ce compte destiné à enregistrer la régularisation des amortissements et des provisions, est associé au compte "68 Dotations aux amortissements et provisions" figurant dans les comptes de charges.

722 - Production immobilisée (auto équipement)

723 - Production auto-consommée

728 - Services rendus par l'entreprise pour elle-même

740 - Fermages et métayages

741 - Redevances pour concessions, brevets, licences....

742 - R.R.R obtenus

743 - Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs.....

744 - Subvention d'équipement, quote-part virée aux résultats de l'exercice

745 - Cotisations et dons reçus

0)746 - Rentrées des créances amorties

0)747 - Dégrèvements d'impôts

0)748 - Autres produits et profits exceptionnels

770 - Revenus des prêts et autres créances immobilisées

771 - Revenus des titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement (dividendes, coupons d'obligations...)

772 - Revenus des comptes courants et des dépôts

776 - Escomptes obtenus

0)778 - Différences de change (gains)

0)780 - Reprises sur amortissements

0)785 - Reprises sur provisions pour dépréciation

0)787 - Reprises sur provisions pour risques et charges

(0)79 - FRAIS A IMMOBILISER OU A TRANSFERER

- Le compte "(0)79" est à utiliser toutes les fois qu'il faut neutraliser des charges préalablement enregistrées en classe 6(06) pour les transférer:
 - > aux comptes de frais immobilisés
 - > à d'autres comptes de charges, notamment les "avantages en nature",
 - > à des comptes de tiers : il peut s'agir dans ce cas d'utilisation en commun de locaux, d'indemnisation d'un sinistre par un organisme d'assurances.

0)791 - Frais à immobiliser

0)792 - Frais à transférer

0)7920 - Charges imputables à des tiers

0)7921 - Frais à transférer aux comptes de cession d'éléments de l'actif

0)7922 - Avantages en nature

3.3 - Exemple d'illustration

Un poissonnier dispose de 20 000 UM en espèces et s'approvisionne au village des pêcheurs; il achète 10 casiers de poissons et de crustacés pour les revendre sur le marché local et il les paie 17 000 UM. Il dépense en outre :

- pour le transport (aller et retour) 250 UM
- pour l'achat de glace et de sciure servant à la conservation des poissons 500 UM

Il a recours, pour le seconder dans la vente, à une personne à laquelle il verse 400 UM.

L'autorisation de stationner sur le marché local entraîne le paiement d'un droit de place (taxe) de 150 UM. A la fin de la journée, le poissonnier constate que la vente des poissons a produit 21 000 UM. Les poissons restant sont inconsommables.

1. Enregistrement des charges et des produits

Les charges engagées et les produits réalisés par le poissonnier sont portés comme suit dans les comptes de gestion (charges et produits).

Produits		Charges	
700 VENTES DE MARCHANDISES		600 ACHATS DE MARCHANDISES (ET DE FOURNITURES)	
	Recettes provenant des ventes 21 000	Poissons	17 000
		Transport	250
		Fournitures	500
			17 750
		65 FRAIS DE PERSONNEL	
			400
		66 IMPOTS ET TAXES	
			150

En contrepartie du compte de trésorerie

56 CAISSE			
Recettes	21 000	Dépenses	17 000
			250
			500
			400
			150
	21 000		18 300
S.D = 2 700			

2. Détermination arithmétique du résultat

Le résultat des opérations de cette journée peut être calculé de la façon suivante :

$$\begin{array}{rcl}
 \text{Ventes} & - & (\text{Achats} + \text{Transport} + \text{Fournitures} + \text{Salaires} + \text{Taxes}) \\
 21\,000 & - & (17\,000 + 250 + 500 + 400 + 150) \\
 21\,000 & - & (18\,300) = 2\,700
 \end{array}$$

3. Détermination comptable du résultat

Le résultat définitif peut être déterminé d'une manière comptable en regroupant, d'une part, toutes les charges et, d'autre part, tous les produits.

Il suffit pour cela de les virer (1) dans le compte unique "82 Résultats".

Regroupement des charges et des produits

Charges

Produits

600 ACHATS DE MARCHANDISES (ET DE FOURNITURES)

Poissons	17 000
Transport	250
Fournit.	500

17 750 → 17 750

65 FRAIS DE PERSONNEL

400

→ 400 → 400

66 IMPOTS ET TAXES

150

→ 150 → 150

Total des
charges

82 RESULTATS

21 000 ← 21 000

17 750

400

150

18 300

S.C = 2 700

700 VENTES DE MARCHANDISES

Recette provenant
de la vente 21 000

Total des
produits

(1) Le virement est l'opération comptable par laquelle des sommes sont transférées d'un compte à un autre compte. Exemple : l'inscription simultanée au débit du compte "82 Résultats" et au crédit de "65 Frais de personnel" pour 400 UM constitue un virement. Le virement présente en comptabilité de nombreuses applications.

Constatations

Le principe de la double inscription des mêmes sommes au débit et au crédit des comptes a été observé.

En effet :

1° L'inscription des sommes au débit du compte de résultats a comporté une inscription équivalente au débit des comptes de charges.

De même, l'inscription au crédit du compte unique de résultats a comporté une inscription équivalente au crédit du compte de produits.

2° Les comptes de charges et de produits se trouvent soldés et sont remplacés par un compte unique de résultats.

3° Le compte de résultats réunissant au débit l'ensemble des charges et au crédit l'ensemble des produits, exprime par son solde créditeur, le bénéfice.

$$\text{Produits} - \text{Charges} = \text{Bénéfice}$$

$$21\,000 - 18\,300 = 2\,700$$

Cet excédent des produits sur les charges constitue le résultat de l'activité normale du poissonnier.

Si le solde était débiteur, les charges l'emporteraient sur les produits, il y aurait activité déficitaire.

Exemple : Le poissonnier a engagé les mêmes charges et n'a retiré que 17 500 de la vente du poisson.

82 RESULTATS		
		17 500 <----- Recettes
Achats	-----> 17 750	
Salaires	-----> 400	
Impôts	-----> 150	
	18'300	17'500
	S.D = 800	

$$\text{Charges} - \text{Produits} = \text{Solde débiteur (ou déficit)}$$

$$18\,300 - 17\,500 = 800$$

Les opérations à caractère exceptionnel : les pertes et les profits

Dans les commentaires précédents, nous avons constaté que le virement des charges et des produits au compte de résultats faisait ressortir soit un bénéfice, soit un déficit. Ces résultats découlent de l'activité normale de l'entreprise.

Cependant, toutes les opérations réalisées dans l'exercice de l'activité commerciale ne concernent pas systématiquement l'exploitation normale et courante.

Des pertes ou des profits de nature exceptionnelle (perte : vol d'espèces - profit : plus-value réalisée sur la cession d'une immobilisation, etc...).

Les comptes dans lesquels sont enregistrés les pertes et les profits de caractère anormal ou exceptionnel sont dits "hors exploitation".

C'est en regroupant les opérations dans les différentes catégories de résultats que l'on obtient le résultat définitif.

3.4 - Les différents comptes de résultats

Les comptes de résultats sont obtenus par le regroupement de la classe 6(06) et 7(07). Leur fonctionnement sera expliqué en détail dans les futures leçons.

Notons pour le moment que les différents éléments qui apparaissent dans le tableau des résultats préconisé par le P.C.M, sont :

- le "résultat d'exploitation" (compte 82)
- le "résultat hors exploitation" (compte 082)
- le "résultat sur cession d'éléments de l'actif" (compte 84)
- le "résultat avant impôt" (compte 85)
- le "résultat net de la période" (compte 87) après déduction de l'impôt sur les résultats enregistré au compte 86.

Les entreprises ont en outre la faculté d'utiliser les comptes libres "80", "81" et "83" pour déterminer d'autres soldes caractéristiques de gestion tels que la marge sur le coût d'achat, la marge sur le coût de production, la valeur ajoutée, etc....

Application

Supposons que le poissonnier constate un manquant dans sa caisse de 150 UM à la suite sans doute, d'erreurs d'appoint et qu'il décide de se débarrasser de sa machine à calculer en la vendant en réalisant un profit de 1 200 UM sur le prix auquel il l'avait achetée.

Solution arithmétique

à son résultat d'exploitation normal	2 700
il y a lieu d'ajouter la plus-value réalisée sur la machine à calculer.....	+ 1 200
et de retrancher la différence de caisse constatée	<u>150</u>
Résultat définitif	3 750

Solution comptable*1° Détermination du résultat de l'activité normale*

Les données d'exploitation ont été enregistrées précédemment. Leur regroupement a donné lieu à la présentation suivante :

82 RESULTATS			
		21 000 <-----	Recettes
Achats	-----> 17 750		
Salaires	-----> 400		
Impôts	-----> 150		
"Charges"	----> 18'300	21'000	<--- "Produits"
S.C = 2 700			

Le solde du compte ci dessus, qui peut être réintitulé "82 Résultat d'exploitation", représente l'excès des produits sur les charges.

"Produits" - "Charges" = Solde du "Résultat d'exploitation"

$$21\,000 - 18\,300 = 2\,700$$

Il exprime le profit d'exploitation réalisé.

2° Détermination du résultat définitif

A ce stade, le compte de résultats se présente ainsi :

Perte de caisse	82 RESULTAT D'EXPLOITATION			
150		21 000 <---	Recettes	
	Achat ----> 17 750			
	Salair ----> 400			
	Impôt ----> 150			
Plus-value sur cession d'immobilisation	"Charges" --: 18'300	21'000	<-- "Produits"	
1200	S.C (bénéfice) = 2 700			

Les données ont été enregistrées dans des comptes appropriés. Il reste maintenant à en faire la synthèse.

EXERCICES

ANALYSE DES COMPTES DE GESTION
DU P.C.M

1. Le 16 mai, j'enregistre une facture de réparation de la camionnette 4 400 UM, réglée en espèces le 20 mai :

Ce même jour, je règle par caisse 25 000 UM des fournitures de bureau que j'avais enregistrées antérieurement dans le compte de fournisseur "Burama".

*Présenter l'analyse comptable des opérations des 16 et 20 mai.

Les deux opérations du 20 mai constituent-elles des charges ? Justifier votre réponse ? Quelle différence faites-vous entre charges et dépenses ?

2. J'enregistre le 15 mai le montant d'un abonnement au journal le "Chaab" 6 000 UM

Le 31 mai, je le règle par chèque bancaire sur la B.M.C.I.

Présenter l'analyse comptable de ces opérations. Quelle est la différence entre "produits" et "recettes"?

3. Un achat d'une machine à écrire à crédit pour 60 000 UM a été correctement enregistré (compte "216 Matériel de bureau" débité); mais à l'échéance de la dette, le paiement a été ainsi noté :

Débit "216 Matériel de bureau " 60 000 - Crédit "550 Banque" 60 000. Quelles en sont les conséquences sur le bilan et sur le résultat ? Comment détectera-t-on l'erreur ?

4. Le 1er novembre, le solde en caisse de Fathi, commerçant, s'élève à 86 900 UM ; il a noté les dépenses suivantes :

03/11 - Achat de timbres fiscaux 1 250 UM;

04/11 - Achat de timbres-poste 3 000 UM;

06/11 - Annonce à la radio pour recruter un employé 2 620 UM;

08/11 - Règlement du loyer d'octobre 17 500 UM;

10/11 - Frais de transport réglés à la réception des marchandises 2 800 UM;

12/11 - Achat de fournitures de bureau 4 500 UM;

14/11 - Quittance d'électricité 12 250 UM;

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations dans la caisse en indiquant les comptes de contrepartie.

5. Le 15 décembre, l'avoir à la B.M.C.I du commerçant Souleymane s'élève 495 892 UM.

Les dépenses suivantes ont été réglées par chèques bancaires :

16/12 - Chèque n° 8 441, réparation de la voiture de livraison 28 670 UM

17/12 - Chèque n° 8 412, relevé du téléphone 12 620 UM

19/12 - Chèque n° 8 413, intérêts sur emprunt 125 600 UM

20/12 - Chèque n° 8 414, prime d'assurance SMAR - risque automobile 14 250 UM

- 22/12 - Chèque n° 8 415, honoraires du commissaire aux comptes 35 000 UM
 24/12 - Chèque n° 8 416, graissage de la voiture de livraison 3 400 UM
 26/12 - Chèque n° 8 417, expédition de marchandises aux clients, frais à leur charge 4 170 UM
 28/12 - Chèque n° 8 418, achat de produits de droguerie pour l'entretien des locaux 1 095 UM
 30/12 - Chèque n° 8 419, salaire net du vendeur 15 600 UM

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations.

6. Fall, commissaire aux comptes, a effectué courant juin un voyage professionnel à Nouadhibou.

Il a, en espèces :

- loué une voiture 15 000 UM
- acheté des timbres-poste pour la correspondance professionnelle 1 500 UM
- payé des frais de téléphone 2 500 UM
- payé du carburant pour la voiture louée 2 680 UM
- payé pour frais d'hôtel et de restaurant 29 685 UM
- encaissé auprès d'un client : 90 000 d'honoraires

Il a en outre réglé par chèque bancaire sur le compte professionnel une facture concernant l'achat, pour ses besoins privés, de produits pharmaceutiques pour un montant de 6 785 UM

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations dans les comptes de Fall et déterminer le résultat comptable de cette mission

7. Un commerçant dispose de 200 000 UM en espèces

Il achète un lot de marchandises	12 000 UM
Paie pour transport	5 800
Achète des sacs d'emballages	3 100
Remet à un aide vendeur	1 000
Paie divers impôts	10 500
La vente de toutes les marchandises a rapporté	152 000

Travail à faire :

Enregistrer les faits ci-dessus dans les comptes de gestion et déterminer le résultat.

8. Un collecteur d'oeufs achète ses produits aux coopératives agricoles et les livre aux particuliers.

A son départ en tournée, il disposait de 25 000 UM

Il a noté les dépenses suivantes :

- transport 1 200 UM
- achat d'emballages 1 400 "
- pourboires remis aux agents des coopératives 300 "
- achat de 200 douzaines d'oeufs à 100 UM la douzaine

Par ailleurs, il a perdu un billet de 500 "

Par suite d'un accident, des oeufs ont été cassés, il n'a pu livrer à ses clients que le restant des oeufs soit 185 douzaines qui lui ont été payées en espèces 140 UM la douzaine.

Travail à faire :

1° Enregistrer dans les comptes les opérations ci-dessus; le compte caisse sera d'abord ouvert avec un débit de 25 000 UM.

2° Déterminer le résultat de l'exploitation normale, puis le résultat définitif.

LIVRE DEUXIEME

L'ENREGISTREMENT

DES OPERATIONS COURANTES

Parmi les nombreuses opérations qui sont enregistrées en comptabilité, il convient d'analyser les schémas comptables les plus courants. On retiendra successivement dans les prochains chapitres les évènements suivants :

1. La création de l'entreprise
2. L'achat et la vente de marchandises
3. La paie du personnel
4. La comptabilisation des charges et des pertes
3. Le règlement des échanges
4. Le choix du système de l'inventaire (permanence ou intermittence)
5. Les problèmes posés pour la comptabilisation des emballages

CHAPITRE 9

CREATION D'UNE ENTREPRISE

1. - LES APPORTS A LA CREATION

Lors de la création d'une entreprise, l'exploitant d'une entreprise individuelle ou les associés dans une société réalisent des apports qui peuvent revêtir deux formes essentielles :

- apports en numéraire,
- apports en nature.

Ces apports vont servir à acquérir des immobilisations, des stocks et à engager les frais nécessaires au démarrage de l'entreprise.

Les écritures qui constatent ces opérations concernent généralement les comptes de bilan (classes 1 à 5). Elles n'ont donc pas d'incidence sur les résultats.

Travail préparatoire

Pour chaque opération, il est nécessaire de suivre le processus habituel d'analyse afin d'obtenir un minimum de sécurité dans l'enregistrement des écritures.

1. - Analyse de l'opération

- Quelles sont les ressources (crédits) ?
- Quels sont les emplois (débits) ?

Cette double question peut être formulée d'une autre manière :

- Quelle est l'origine des fonds (crédits) ?
- Quelle est l'utilisation des fonds (débits) ?

2. - Recherche des comptes

A quels comptes sera imputée cette opération ?

- compte de bilan
- compte de gestion
- intitulé et numéro du plan comptable

Exemples

- Le 1er janvier 1983, une entreprise se crée avec un apport de 1 000 000 dont 800 000 déposés en banque, le solde laissé en caisse.

Analyse de l'opération

Quelle est l'origine des fonds ? -----> Capital
 Quelles sont les utilisations ? -----> Banque et Caisse

Ecriture au journal

1er janvier...			
550	BANQUE	800'000	
56	CAISSE	200'000	
100	CAPITAL		1'000'000
	Apports à la création		

• Le 5 janvier, acquisition de l'affaire Taleb pour 600 000 UM payables 1/3 comptant par chèque, le reste par billets de fonds. (1) L'acte d'acquisition comprend :

- un fonds de commerce 250 000
- du matériel de transport 200 000
- du matériel de bureau 30 000
- des marchandises 120 000

Analyse de l'opération

Quelles sont les ressources ? -----> L'argent disponible en banque
 -----> Les billets de fonds

Quels sont les emplois ? -----> Le fonds de commerce
 -----> Le matériel de transport
 ----->

Ecriture au journal

5 janvier...			
2052	FONDS COMMERCIAL	250'000	
215	MATERIEL DE TRANSPORT	200'000	
216	MATERIEL DE BUREAU	30'000	
30	MARCHANDISES	120'000	
550	BANQUE		200'000
168	BILLETS DE FONDS		400'000
	Acquisition de l'affaire Taleb selon acte notarié en date du 5 janvier 1983.		

(1) Un billet de fonds est un effet négociable, généralement un billet à ordre souscrit en paiement de l'acquisition d'un fonds commercial. (Voir Cf. Règlements des échanges).

2. - L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les biens immobilisés qui peuvent être acquis ou créés par l'entreprise se répartissent en deux groupes: les éléments corporels et les éléments incorporels. Les principaux éléments corporels sont représentés par les marchandises, le matériel, le mobilier et les installations. Leur comptabilisation ne présente aucune difficulté particulière. Ils ont été étudiés précédemment, dans le chapitre 7 "Analyse des comptes de bilan"

Les éléments incorporels qui sont regroupés dans le P.C.M au compte "20 Frais et Valeurs incorporelles immobilisés" méritent un examen plus attentif. Nous analyserons successivement les comptes "200 Frais immobilisés" et "205 Valeurs incorporelles immobilisées"

2.1 - Les frais immobilisés

Certains frais exceptionnels sont engagés à la création de l'entreprise : frais de constitution, de première publicité, ... D'autres dépenses exceptionnelles le sont en cours d'existence de l'entreprise : frais d'acquisition des immobilisations (honoraires du notaire, droits d'enregistrement), frais d'émission d'emprunt...

Du point de vue comptable, comme d'ailleurs du point de vue fiscal, ces dépenses constituent incontestablement des charges imputables à l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

Mais comme elles sont généralement très importantes et ne concernent pas nécessairement un exercice plutôt qu'un autre, l'usage autorise leur étalement dans le temps. Pour ne pas obérer les résultats dégagés pendant les premières années d'exploitation, elles sont donc portées en attente au compte "200 Frais immobilisés". Elles disparaîtront rapidement par amortissement.

Exemple :

Le 6/01, paiement au notaire des frais relatifs à la cession du fonds de Taleb en un chèque de 63 000 UM (50 000 de droits d'enregistrement (1), 13 000 d'honoraires du notaire).

Ecriture au journal

Les frais payés sont d'abord enregistrés aux comptes de charges par nature concernés.

Ensuite, ils sont débités au compte "200 Frais immobilisés" par le crédit du compte de correction de charges "(0)79 Frais à immobiliser ou à transférer".

"Charges", "Frais à immobiliser" et leur amortissements sont comptabilisés "hors exploitation" c'est-à-dire avec l'indicatif (0).

0)662	DROITS D'ENREGISTREMENT	50'000	
0)633	FRAIS D'ACTES	13'000	
550	BANQUE		63'000
	Paiement des frais d'acquisition		
200	FRAIS IMMOBILISES (Frais d'établissement)	63'000	
0)791	FRAIS A IMMOBILISER		63'000
	Etalement des frais sur plusieurs exercices		

(1) Les mutations de fonds de commerce ou de clientèle sont soumises à un droit de 12 %. Ce droit est perçu sur le prix des éléments incorporels, du matériel et du mobilier servant à l'exploitation du fonds. Par contre, les marchandises garnissant le fonds ne sont assujetties qu'à un droit de 2 % (article 288 du C.G.I.).

Conditions générales d'inscription en frais immobilisés

Les dépenses à porter en frais immobilisés doivent correspondre à la définition donnée par le plan comptable. Elles doivent avoir un caractère non répétitif et se rattacher à des opérations qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'entreprise. Il faut que leur importance et les conditions dans lesquelles elles ont été engagées justifient leur inscription dans les immobilisations et leur étalement sur plusieurs exercices.

Les dépenses citées par le plan comptable comme ayant le caractère de frais immobilisés sont les suivantes :

1. **Les frais de premier établissement et de développement** qui comprennent, notamment, les frais de prospection et de publicité, de promotion, de conduite et de surveillance des chantiers, de formation du personnel, de préfinancement, d'assistance technique, sont ceux exposés préalablement à la constitution de l'entreprise ou relatifs à des activités nouvelles.
2. **Les frais relatifs au pacte social** qui sont engagés au moment soit de la constitution, de l'augmentation ou de la réduction du capital de la société, soit lors d'une opération assimilée (transformation, fusion, etc...) comprennent les droits d'enregistrement, les honoraires de rédaction d'actes et tous les débours résultant de formalités légales de publication.
3. **Les frais d'émission des emprunts** qui sont exposés à la souscription d'emprunts concernent des frais de publicité, des frais d'impression de titres et des commissions versées aux établissements bancaires chargés du placement de l'emprunt-obligations.
4. **Les frais d'acquisition des immobilisations** qui comprennent exclusivement les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes. Les autres éléments constituent soit un élément du coût de l'immobilisation, soit une charge de l'exercice considéré.
5. **Les frais exceptionnels à étaler sur plusieurs exercices** qui comprennent notamment les dépenses de grosses réparations.

2.2 - Les valeurs incorporelles immobilisées

A la différence des frais immobilisés qui sont des actifs fictifs, les valeurs incorporelles immobilisées représentent des actifs réels. Elles regroupent notamment les concessions, les brevets, les licences, le droit au bail et le fonds commercial.

1. Le compte "2050 Concessions, brevets, licences, marques de fabrique, procédés, modèles, dessins"

Selon le P.C.M, ces éléments incorporels, acquis ou créés par l'entreprise, correspondent aux dépenses faites pour l'obtention de la protection accordée, sous certaines conditions, à l'inventeur, à l'auteur ou au bénéficiaire du droit d'exploitation, d'un brevet, d'une licence, de modèles, dessins, droits de propriété littéraire et artistique ou au titulaire d'une concession. Ainsi :

- **le brevet d'invention** est la constatation du droit accordé à l'inventeur de produits, de moyens ou d'applications, pour exploiter à son profit sa découverte ou son invention.

Les brevets étant destinés à tomber dans le domaine public à l'expiration d'un certain nombre d'années, doivent faire l'objet d'un amortissement sur la période correspondante à la durée de la protection.

- **la licence** est le titre constatant le droit d'exploiter, dans un espace et un temps déterminés, l'invention d'autrui. Des licences sont exigées pour l'exercice de certains commerces : (Débits de

boissons, transports publics, etc...). On appelle également licence le droit qu'un industriel concède à un tiers de fabriquer des modèles déterminés.

- **la marque de fabrique** représente un nom, un signe ou une image distinguant les produits d'un industriel ou d'un commerçant de ceux de ses concurrents.
- **les modèles et dessins** sont les descriptions de nouveautés brevetées.

2. Le compte "2051 Droit au bail"

Le P.C.M définit le droit au bail comme étant la rémunération du transfert à l'acheteur des droits que le vendeur possédait sur les locaux, ces droits résultant des conventions passées avec le propriétaire ou de la législation sur la propriété commerciale.

Le commerçant qui n'est pas propriétaire des locaux où il exploite son commerce est donc généralement protégé contre une expulsion de la part de son propriétaire.

De même l'acquéreur d'un fonds de commerce exploité dans des locaux loués précédemment au vendeur reprend à son compte les droits que possédait le vendeur du fonds à l'égard du propriétaire de l'immeuble : c'est le droit au bail.

3. Le compte "2052 Fonds commercial"

Selon la terminologie du P.C.M, le fonds commercial est constitué par la valeur de la clientèle, de l'achalandage, du nom commercial, de l'enseigne, ainsi que par la valeur du droit au bail si ce dernier n'a pas fait l'objet d'un prix et d'une comptabilisation distincte au bilan.

- **la clientèle et l'achalandage** : Cet élément correspond au potentiel de bénéfices que représentent, d'une part, l'existence d'une clientèle déterminée, d'autre part, la possibilité d'attirer de nouveaux clients par l'emplacement favorable de l'entreprise ou par le renom qu'elle s'est acquis.

La clientèle attachée au fonds commercial est celle qui a l'habitude de se servir dans le magasin. C'est sur cette clientèle que peut compter un éventuel acquéreur, mais chaque client reste libre de se fournir où bon lui semble, sans engagement de sa part.

Remarque :

Ne pas confondre les créances sur les clients inscrites en comptabilité sous l'intitulé "410 Clients et comptes rattachés" avec la notion abstraite de clientèle. Mais il est bien entendu possible de céder, lors d'une vente de fonds commercial, les créances détenues sur les clients.

L'achalandage (1) est l'aptitude du fonds à attirer la clientèle. Un magasin mal situé peut avoir une clientèle attirée, mais restera inaperçu des clients qui ne le connaissent pas.

- **le nom commercial** : C'est le nom sous lequel l'entreprise est connue, nom constitué, soit par le patronyme du commerçant, soit par une appellation de fantaisie. S'il s'agit de sociétés, on parle de raison sociale.
- **l'enseigne** : C'est l'objet ou le motif destiné à attirer l'attention des clients. Il apparaît sur la devanture, quelquefois sur le papier commercial de l'entreprise.

(1) - achalandage = éventuels clients futurs (chaland = promeneur)

- clientèle = acheteurs effectifs habituels

Traitement comptable

Les comptes de valeurs incorporelles immobilisées sont débités, à la date d'entrée des biens dans le patrimoine de l'entreprise, selon les modalités classiques suivantes :

- *biens apportés* : le compte "205 Valeurs incorporelles immobilisées" est débité par le compte "100 Capital individuel ou capital social" ;
- *biens acquis* : le coût d'acquisition (prix convenu + frais accessoires) est porté au débit du compte d'immobilisation par le crédit du compte de tiers ou de trésorerie concerné ; les avances et acomptes versés par l'entreprise sont inscrits au compte "237 Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles" ;
- *biens créés* : le coût des immobilisations créées par l'entreprise est porté au débit du compte "205" par le crédit du compte "72 Production de l'entreprise pour elle-même".

Remarque : la valeur des éléments incorporels d'un fonds entièrement créé par l'exploitant n'apparaît pas dans le bilan, puisqu'ils sont nés de l'activité sans nécessiter de dépenses.

Dans le bilan, la valeur des éléments incorporels du fonds de commerce apparaît sur la ligne intitulée "Valeurs incorporelles immobilisées" de la rubrique "Frais et valeurs incorporelles immobilisés" de l'actif du bilan

3. - LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent, comme nous l'avons vu précédemment dans l'analyse des comptes de bilan, les titres, les prêts, les autres créances à long et moyen terme, chapitre 7. Néanmoins à la création de l'entreprise, les sommes investies en immobilisations financières concernent, essentiellement, les "Dépôts et cautionnements" versés aux tiers, à titre de garantie d'exécution de contrats.

Le compte " 265 Dépôts et cautionnements"

Rappelons brièvement que sont enregistrés sous cette appellation les sommes versées à des tiers à titre de garantie ou de cautionnement.

Les dépôts : entrent dans cette catégorie, les sommes versées aux prestataires de services tels la compagnie d'électricité, le centre téléphonique, le bailleur des locaux occupés. Dans les mains de celui qui les reçoit, les dépôts servent à garantir l'usage normal des installations données en location et le paiement régulier des quittances. Le loyer d'avance versé par le locataire constitue également un dépôt de garantie.

Les cautionnements : entrent dans cette catégorie, les sommes déposées en vue de garantir la bonne fin de l'exécution d'un marché ou d'une opération. Elles restent indisponibles jusqu'au dénouement du marché ou de l'opération.

Exemple : le 6 janvier, souscription du contrat d'abonnement d'eau et d'électricité à la Sonelec et versement en espèces d'une avance sur consommation de 12 000.

Ce versement fait à titre de dépôt restera indisponible jusqu'à la résiliation du contrat d'abonnement, il est à enregistrer au compte "265 Dépôts et cautionnements versés".

Ecriture au journal

265	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	12'000
56	CAISSE	12'000
	Avance sur consommation d'électricité et d'eau	

Inscription au bilan

Les dépôts et les cautionnements versés sont considérés comme des créances à long et moyen terme; ils sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique "Immobilisations financières" sur la ligne "Prêts et autres créances à long et moyen terme".

De la même manière que pour les prêts et les emprunts, on distingue sur une ligne ad hoc au bilan, la partie des dépôts et cautionnements venant à échéance au cours de la période suivante.

EXERCICES

CREATION DE L'ENTREPRISE

- 1- Le 01/01, Brahim décide de créer une entreprise. Il affecte à son patrimoine professionnel
- une somme disponible à la Banque de Mauritanie 1'000'000 UM
 - une somme disponible en espèces 250'000 *
 - une camionnette qui servira au transport des marchandises 650'000 *
- Le 02/01, Brahim emprunte à la Société de Crédit et de Financement 3'000'000 *
- Cette somme est représentée par un chèque remis à la Banque de Mauritanie
- Le 04/01, il achète un terrain estimé à 180'000 *
- et une construction d'une valeur de 2'490'000 *
- Cette acquisition est réglée par un chèque n° 621 001 sur la Banque de Mauritanie
- Le 08/01, les frais d'actes pour l'acquisition des immobilisations sont payés par chèque n° 62 002 sur la Banque de Mauritanie et s'élèvent à 202'500 *
- Le 10/01, les dépenses relatives à l'inscription au registre du commerce et à la publicité légale sont réglées en espèces 25'900 *
- Le 18/01, divers travaux ont été effectués par la société "Ciments de Mauritanie" : agrandissement d'une fenêtre pour en faire une vitrine, pose de rayonnages pour les marchandises; pose d'un store métallique à la devanture. Le mémoire fera l'objet d'un règlement ultérieur 240'000 *
- Le 19/01, les sommes suivantes ont été versées en espèces à titre de garantie
- à la Sonelec 25'000 *
 - à l'Office des Postes et Télécommunications 15'000 *

Travail à faire :

- 1) Passer sur le journal les écritures relatives à ces opérations
- 2) Effectuer les reports sur le grand livre
- 3) Dresser la balance de contrôle
- 4) Etablir la situation patrimoniale (Bilan d'ouverture)

- 2- Derwich fournit les renseignements suivants pour l'établissement de son bilan au 31 décembre

Dépôts constitués à la Sonelec	25'800 UM
Dépôts constitués à l'Office des Postes et Télécommunications	12'500 *
Disponible aux C.C.P	350'820 *
En caisse	148'000 *
Marchandises en magasin	620'000 *
Sommes à recevoir des clients	160'000 *
Sommes dues aux fournisseurs	418'200 *
Sommes payées pour installations, agencements	218'000 *
Total des factures des machines de bureau	220'000 *

Valeur des constructions	3'480'000 *
Valeur du terrain	242'000 *
Derwich, lors de son installation a emprunté 1 800 000 UM à la Banque de Crédit et de Financement	

Travail à faire :

- Etablir le bilan
- Déterminer le capital investi.

3 - Une société engage en 1986 260.000 UM de frais de constitution payés par banque (frais d'actes 60.000, droits d'enregistrement 200.000). Elle décide de les étaler sur deux ans.

Travail à faire :

Passer au journal les écritures relatives à ces opérations.

4 - Le 1er janvier de l'exercice 19(n), l'entreprise "Messageries Rapides" ouvre une succursale à Nouadhibou; il en résulte les frais d'établissement suivants :

- droits de mutation	250 000 UM
- honoraires du conseil juridique	20 000 UM
- frais de publicité légale	6 500 UM

Travail à faire :

Passer les écritures dans les exercices 19(n) et 19(n+1), sachant que l'entreprise décide d'étaler ces frais sur deux ans.

5. Le 6 janvier - Lakhal décide d'affecter à l'activité commerciale qu'il se propose d'exercer une somme de 3 500 000 UM qu'il a déposée à la Société Mauritanienne de Crédit.

Le 18 janvier - Il achète un commerce d'alimentation exploité jusqu'alors par Saoud. Le contrat de vente du fonds de commerce énumère les éléments d'actif vendus à savoir :

- l'installation et les agencements	1'120'000 UM
- le fonds de commerce pour	1'000'000 *
- le stock de marchandises estimé à	960'000 *
- les dépôts et cautionnements	48'000 *
Total des éléments de actif	3'128'000 *

Lakhal règle par chèque 1 128 000 UM et s'engage à payer le reliquat en 5 billets de fonds comprenant chacun un quart de la dette en principal, échéant de 6 mois en 6 mois; les intérêts sont calculés au taux de 6% l'an.

Travail à faire :

1° - Calculer les intérêts selon les 3 hypothèses suivantes:

- a) les intérêts sur chaque billet sont calculés sur la fraction du principal comprise dans ce billet.
- b) les intérêts portés sur chaque billet sont calculés sur la partie du principal restant due depuis l'échéance précédente.
- c) Les intérêts globaux sont calculés à la souscription des billets.

2° - Enregistrer au journal les écritures d'acquisition du fonds de commerce et du règlement.

CHAPITRE 10

LES ACHATS

1. - DEFINITION - GENERALITES

Les biens achetés par l'entreprise et destinés à la revente en l'état ou après transformation sont essentiellement :

- les marchandises,
- les matières premières.

L'entreprise peut également se procurer les matières et fournitures nécessaires à son fonctionnement et non destinées à la revente.

Exemples : combustibles, carburants, fournitures d'emballages, d'électricité, de bureau, etc...

1. Rappels

Il a été admis dans les développements précédents que les "achats" sont assimilés à des charges, donc constatés au débit d'un compte de la classe 6. On ouvrira donc autant de comptes "600 Achats de marchandises" qu'il existe de sortes de marchandises ou de groupes de marchandises.

On éclatera également le compte "601 Matières premières et autres approvisionnements" en :

- "6010 Achats de matières premières"
- et "6012 Achats de matières et fournitures consommables"

2. Contenu des comptes "6010" et "6012"

- Le compte "6010 Achats de matières premières" comprend les matières qui sont destinées à être incorporées directement aux produits fabriqués par l'entreprise.
- Le compte "6012 Achats de matières et fournitures consommables" enregistre les matières et fournitures rapidement consommées qui concourent d'une manière directe à la fabrication ou à l'exploitation. Ces matières sont consommées au premier usage ou rapidement sans entrer dans la composition du produit fabriqué. Le P.C.M. distingue :

Les combustibles qui sont des matières tels que le bois, le charbon, le gaz, etc.. et qui, par leur consommation, concourent d'une manière directe à la fabrication ou à l'exploitation.

Les carburants et les lubrifiants qui servent à assurer l'alimentation et le graissage des machines et des véhicules.

Les fournitures et matériaux d'entretien qui sont des éléments, naturels ou non, destinés à l'entretien et à la réparation des bâtiments, de l'outillage ou du matériel. Leur consommation reste sans

influence sur la valeur des éléments de l'actif du bilan.

Exemples : bois, sable, métaux, ciments, agglomérés et tous matériaux de construction pour usage interne de l'entreprise; pièces de rechange et de réparation des équipements et des véhicules, pneumatiques...

Sont exclus de cette catégorie d'achat, les pièces et matériels qui sont destinés à être incorporés dans le coût de production, soit de matériels et outillages nouveaux, soit de constructions nouvelles et qui peuvent, de ce fait, être considérés comme entrant, dès leur acquisition, dans l'actif immobilisé.

Les fournitures d'atelier, d'usine et de magasin qui sont des menues pièces, menus outils et accessoires nécessaires au fonctionnement des services de l'entreprise.

Exemples : air liquide, vêtements de protection, produits de laboratoire, de conditionnement ou d'entretien...

Le petit outillage qui comprend notamment les éléments s'usant rapidement et devant être fréquemment renouvelés, tel que le petit outillage dit "à main" : pinces, tournevis, marteaux, limes et les menus équipements de bureau.

Les produits d'entretien qui sont destinés au nettoyage et à la rénovation.

Les fournitures de bureau et administratives qui sont des fournitures de faible valeur qui concourent d'une manière directe par leur consommation à la fabrication ou à l'exploitation.

Remarque :

Les achats de matières consommables sont en principe portés dans le compte de charges "6012 Achats de matières et fournitures consommables".

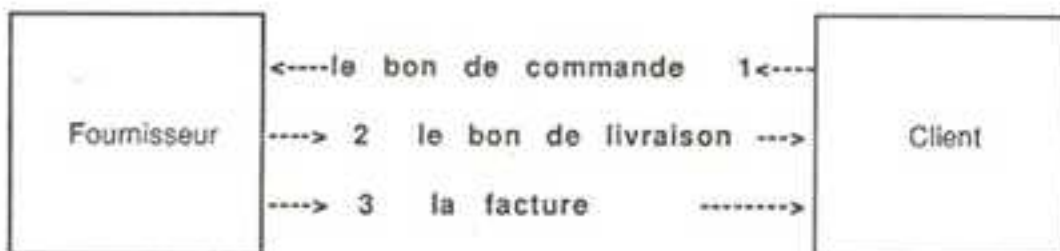
Toutefois, les entreprises (de moyenne et petite importance) qui ne désirent pas suivre les mouvements de ces matières et fournitures dans un compte de magasin, peuvent utiliser le compte "606 Achats d'approvisionnements non stockés".

3. La facturation

La circulation des marchandises entre commerçants donnent lieu normalement à l'établissement d'une facture.

C'est à partir de ce document que l'enregistrement comptable doit être fait ; aussi convient-il de fournir quelques explications sur la facturation avant d'examiner les problèmes de comptabilisation.

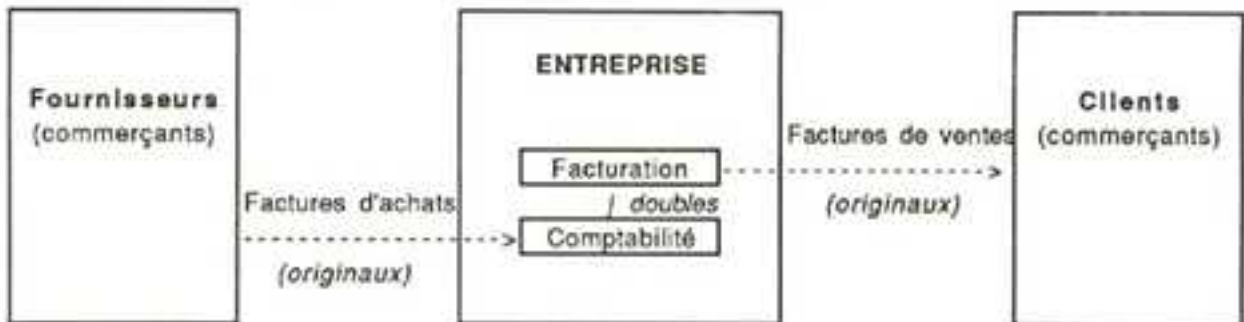
Les documents les plus courants constatant l'échange de marchandises sont :



Le document de base essentiel pour l'enregistrement comptable est la facture. La facture est établie en

plusieurs exemplaires :

- l'original envoyé au client,
- la copie qui demeure dans l'entreprise.



Dans l'entreprise :

- l'enregistrement des achats s'effectue à partir de l'original de la facture envoyé par les fournisseurs;
- l'enregistrement des ventes s'effectue à partir des copies des factures remises aux clients (sauf dans les magasins de détail vendant aux particuliers ou la vente est constatée en comptabilité à partir d'une fiche de caisse, ou des bandes de la caisse enregistreuse).

4. Particularités de certaines factures

Les factures consulaires

Les factures consulaires sont utilisées dans le commerce international et servent à prouver l'origine des marchandises importées ou exportées.

Exemple : un commerçant mauritanien se fournit en café à Abidjan (Côte d'Ivoire). Le consul de Mauritanie à Abidjan certifie sur la facture que la marchandise est d'origine ivoirienne.

Les factures proforma

Ces factures, établies "pour la forme", préfigurent les factures définitives. Elles sont généralement utilisées à l'appui d'une demande administrative de financement d'une opération d'importation ou d'exportation. Elles sont donc surtout employées dans le commerce international.

Les factures établies par les commissionnaires agréés en douane

Le décret 84 052 du 12 mars 1984 prescrit un modèle spécial de facture pour les commissionnaires en douanes. Les mentions particulières à faire figurer sur la facture sont relatives aux sommes acquittées à l'administration des douanes et aux honoraires et frais divers exposés par les commissionnaires.

5. Le relevé de factures

Il arrive qu'un fournisseur adresse pendant une certaine période (quinzaine, mois...) plusieurs livraisons à un même client. Pour simplifier ses propres opérations comptables et celles du client, il peut envoyer un relevé pour récapituler les factures et en rappeler le paiement.